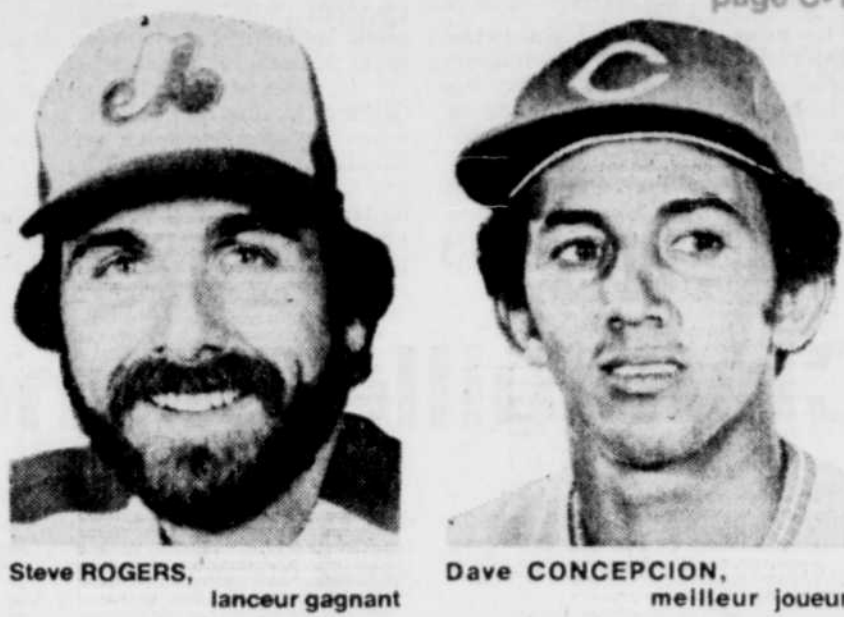




Après le soleil d'aujourd'hui, on prévoit des nuages et des possibilités de pluie de 30 pour 100, demain, à Québec. Minimum de 12 la nuit prochaine, maximum de 24 demain. **détails, page B-2**

Les Etoiles du Baseball
Victoire de la Nationale

page C-1



Steve ROGERS,
lanceur gagnant

Dave CONCEPCION,
meilleur joueur

La Davie et le contrat fédéral
Le dossier touchera plusieurs ministères

par Pierre ASSELIN

Le ministère des Transports n'est plus le seul responsable du dossier de la construction du traversier du CN par les chantiers maritimes Davie de Lauzon dont plus de 1,500 emplois dépendent. Ce dossier doit être soumis dès cette semaine aux autres ministères lors d'une réunion du Comité de développement économique, à Ottawa.

C'est ce que le député libéral de Lévis, M. Gaston Gourde, apprenait, hier, au SOLEIL, à la suite d'un échange aux Communes entre le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin, et celui de l'Industrie et du Commerce, M. Herb Gray.

En réponse à une question du député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, M. Pepin a soutenu que la nécessité du traversier que devait commander le CN pour relier North Sydney et Port-aux-Basques était

moins évidente compte tenu d'une baisse du trafic.

"Je suis très bien disposé à remettre cette possibilité-là en discussion si cela entre dans les plans du ministre de l'Industrie et du Commerce", a-t-il ajouté pointant ainsi du doigt le ministre Gray.

Plaisanterie

"M. Pepin a un bon sens de la plaisanterie", a répondu au sortir des Communes M. Gray pour qui "c'est Transports Canada qui a fait les soumissions pour cette construction".

"Ça reste entre les mains du ministre Pepin", a-t-il ajouté, comptant qu'Ottawa décidera à ce sujet avant l'ajournement d'été.

M. Gourde, rejoint plus tard à Ottawa, a dit croire qu'il y a actuellement des pourparlers entre les deux ministères et que les ministères concernés ne veulent pas en discuter

publiquement pour l'instant. Il ajoutait du même souffle que la question serait soumise cette semaine aux autres ministères.

"On m'a dit que le Comité de développement économique avait ce dossier à son agenda, a-t-il déclaré, et que d'autres ministères seraient saisis de la question. Ce sont du moins les seules informations que j'ai, mais je crois mes informateurs", d'ajouter le député.

"Je garde bon espoir parce que ces nouvelles signifient qu'on est au moins au courant du dossier. Il y a deux semaines, la question de M. LaSalle n'aurait même pas été posée."

Question de temps

"Il faut que ça se décide rapidement, a encore déclaré M. Gourde. C'est une question de semaines,

Voir A-2 DAVIE

gem casino
Voir pages B-12, C-8 + C-9

LE SOLEIL

COURTAC
Courtier en immobilier
Tél.: 843-2033
connait le marché

DERNIÈRE ÉDITION 86e année, no 165 QUÉBEC, MERCREDI 14 JUILLET 1982 • Livraison à domicile (6 jours) \$2.00
72 pages 5 cahiers • • • Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

L'Iran a lancé son armée contre l'Irak

LONDRES (d'après AP, Reuter et AFP) — Aux premières heures de la matinée, la radio de Téhéran a confirmé les informations déjà parvenues dans la capitale britannique selon lesquelles les forces iraniennes ont lancé hier soir une offensive contre l'Irak et notamment contre le port de Basra (sur le Chatt el Arab).

Un communiqué du haut commandement iranien et des Gardiens de la révolution islamique déclare que les Iraniens "avancent après avoir écrasé la première ligne de résistance irakienne".

Il a encore précisé que l'offensive

iranienne ayant pour nom de code "Ramadan" a été lancée hier à 23h30 (heure de Téhéran).

Le communiqué conjoint diffusé sur les antennes de la radio de Téhéran décrit l'offensive comme étant d'envergure et ajoute que de "violents engagements" avec les forces irakiennes sont toujours en cours.

Il déclare par ailleurs que les opérations iraniennes ont été lancées "pour parfaire la défense de la patrie islamique" et prévenir de nouvelles agressions de la part des "Saddamistes", allusion au président irakien Saddam Hussein "et autres alliés des

Etats-Unis".

A Téhéran, les journaux de ce matin ne faisaient pas état de ces nouvelles "opérations" iraniennes. Le déclenchement d'une offensive de grande envergure était attendu depuis plusieurs jours et de nombreux dirigeants de la République islamique d'Iran l'avaient pratiquement annoncée, certains d'entre eux affirmant que ce serait "la dernière étape avant la victoire finale".

Depuis plusieurs jours, la presse publiait quotidiennement à la une des photos de troupes en marche avec comme légende "En marche vers Kar-

bala" (ville sainte à une centaine de kilomètres de Bagdad) ou "Maintenant quand les forces iraniennes vont-elles pénétrer en Irak?".

Les rues de Téhéran présentaient ce matin leur aspect habituel. Sous les premiers rayons du soleil, les Téhéranais se rendaient à leurs occupations sans paraître avoir eu connaissance des nouvelles opérations lancées au cours de la nuit dans le sud du pays.

Inquiétude

Le déclenchement d'une telle
Voir A-2, IRAN



Le Soleil, Jean Vallières

La chute a eu raison du génie, et Hydro-Québec a dû se résigner à voir couler 20 pour 100 de son débit normal malgré ses efforts d'assèchement.

Chez les Quirion

• l'huissier a frappé
• le CSS se lave les mains

par Roger BELLEFEUILLE

L'huissier a de nouveau frappé à la porte du couple Josette et Robert Quirion, de Sainte-Georges de Beauce, hier. Dès 7h.

La missive, en provenance du procureur de la mère de Jonathan cette fois, leur enjoignait d'aller conduire l'enfant, pas plus tard que midi, au Mont D'Youville, le même centre d'accueil de Québec où il avait été placé peu après sa naissance. Une fois de plus les Quirion ont refusé d'obtempérer.

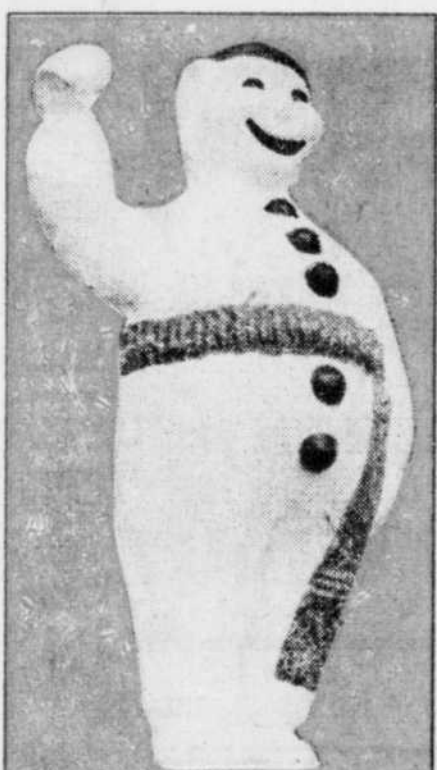
Ils avaient opposé la même fin de non-recevoir, vendredi, lorsque le Centre de services sociaux de Québec leur adressait une consigne semblable. C'était une travailleuse sociale qui s'était alors présentée, mais en vain, pour reprendre le bambin.

D'ailleurs, le CSS a trouvé le moyen de ne plus avoir à exercer de moyens coercitifs auprès des Quirion. Le contentieux de l'organisme, en fouillant la jurisprudence, a expliqué au SOLEIL Mme Céline Morin, directrice générale adjointe, a fi-

nalement trouvé l'échappatoire. En effet, lorsqu'une ordonnance du Tribunal de la jeunesse tranche en faveur du retour d'un enfant à ses parents biologiques, la société d'adoption n'est plus liée par contrat avec la famille adoptante. De ce fait, le CSS n'est plus dès lors le gardien légal de l'enfant.

Toute la journée d'hier, a dit au SOLEIL M. Robert Quirion, lui et sa

Voir A-2, QUIRION
autre texte page A-3



Pour un Carnaval "innové"
page A-3

Bombardier a le feu vert de Washington

(D'après PC) — A moins que le président Reagan lui-même n'annule la transaction, on commencera à la fin de juillet au Canada la production de wagons pour le métro délabré de New York.

Le secrétaire au Trésor américain, M. Donald Regan, a en effet annoncé hier qu'il avait décidé de ne pas consentir un prêt à bas taux d'intérêt à la compagnie Budd pour l'aider à décrocher le contrat de construction des voitures du métro de New York, déjà accordé à la compagnie Bombardier.

Cette décision laisse la voie libre à Bombardier et le contrat de \$1 milliard devrait être ratifié par la New York Transit Authority au jour fixé, c'est-à-dire demain.

Ravi, le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, a indiqué au cours

d'une entrevue téléphonique que la décision du secrétaire d'Etat était très flatteuse pour Bombardier.

"Les commentaires de M. Regan sont très importants, parce qu'il a reconnu que même si Washington finançait Budd, la soumission de Bombardier était encore plus avantageuse à tous les points de vue."

En fait, a poursuivi M. Beaudoin, M. Regan a retenu que c'était la qualité de notre produit, sur sept points importants, et où le financement n'est que marginal, qui a milité en notre faveur.

A Ottawa, le ministre du Commerce international, Ed Lumley, s'est aussi dit très heureux de la décision américaine. "Je suis heureux, a-t-il dit, de voir que l'enquête a confir-

Voir A-2, BOMBARDIER

Fête foraine à Baie-Saint-Paul

page B-6

Mine Bell Travail partagé ou congé forcé

page A-8

monde Schultz penche vers l'OLP

page D-1

Pour voir la chute "à sec" 5,000 curieux à Montmorency

par Michel TRUCHON

Hydro-Québec n'est pas parvenue à "fermer" complètement la chute Montmorency, hier, les sources naturelles sous le lit de la rivière étant plus nombreuses et plus importantes que prévu.

Les ingénieurs estiment cependant que cette inspection qualifiée de "routine" même si elle est historique, a été un succès quasi complet. Le fait de ralentir le débit de la chute de plus de 80 pour 100 a en effet permis aux spécialistes de se livrer à la plupart des examens désirés.

Pour le commun des mortels, l'opération a été un spectacle à grand

déploiement. Plus de 5,000 personnes étaient massées au pied de la chute et sur tous les points d'observation possibles. La police a dénombré plus de 1,500 voitures garées sur le parking de la chute et de chaque côté du boulevard Sainte-Anne, pare-chocs contre pare-chocs, sur une distance de plus d'un kilomètre.

A l'observation quand même intéressante du rideau liquide qui allait en diminuant perceptiblement s'ajoutait un autre spectacle, celui des plongeurs de la Sûreté du Québec qui ont profité du ralentissement du débit pour faire des recherches dans le but

Voir A-2, CHUTES

La cote du Québec baisse d'un cran

page B-10



On connaît not'monde!



METRO

Nos prix spéciaux de la semaine en pages A-17 + A-18 + A-19

DAVIE (Suite de la première page)

sinon de jours. Si le contrat est retardé, cela retardera aussi le début des travaux et il faudra mettre à pied, peut-être pour plusieurs mois, 1.500 ouvriers. Et si on dit non, on jette à terre le chantier avec les conséquences économiques désastreuses que ça peut comporter pour toute la région.

M. Gourde a rappelé qu'il manquait \$30 millions au CN pour accorder le contrat à Davie, le plus bas soumissionnaire, mais qu'advenant un refus d'Ottawa, le gouvernement aurait alors à payer \$15 millions en assurance-chômage.

Inquiétude à Lauzon

Aux chantiers Davie, M. Marcel Lafrance, vice-président exécutif, a qualifié les propos des ministres d'"alarmants".

"Quand le ministre Pepin dit que la demande a baissé, a-t-il expliqué,

c'est une conséquence du climat économique. Mais quand on parle d'un traversier, on parle de longue échéance, et qui peut dire ce que sera le climat économique dans quelques années?"

"Leurs propos ne m'emballent pas. J'aimerais entendre mieux que ça mais on demeure néanmoins confiants. On n'a pas encore lancé la serviette."

Du côté syndical, le vice-président, M. Yves Bégin, trouve la "plaisanterie" de MM. Gray et Pepin de mauvais goût.

"On est dans l'inquiétude, ici, déclare-t-il. Je ne pense pas qu'il y ait matière à plaisanter là. Pour l'instant, nous n'envisageons pas encore de moyens de pression tant que dure la période de vacances, jusqu'au début du mois d'août, mais si rien n'a bougé d'ici là, nous allons nous y mettre parce qu'on a l'intention que ça bouge."

Toutefois, de poursuivre M. Malo, les 14 centres de services sociaux de la province seront invités, d'ici quelques jours, par lettre, à agir avec la plus grande prudence et circonspection, avant de procéder à toute nouvelle adoption-probatrice. Et ce, jusqu'à ce que la loi 18 soit opérante. Cette missive du sous-ministre Malo sera accompagnée d'une copie du jugement de Mme Louise Gallepeult-Moisan ordonnant le retour de Jonathan à sa mère naturelle.

QUIRION (Suite de la première page)

Prudence

De son côté, le ministère des Affaires sociales a décidé de ne pas imposer de moratoire sur les nouveaux placements en vue d'adoption en attendant l'application des nouvelles dispositions sur le processus d'adoption.

Prudence

M. Luc Malo, sous-ministre adjoint à ce ministère, a précisé au SOLEIL, hier, qu'il avait reçu l'assurance du ministère de la Justice que la loi 18, permettant l'application des nouvelles dispositions, sera promulguée d'ici le début de septembre.

M. Luc Malo, sous-ministre adjoint à ce ministère, a précisé au SOLEIL, hier, qu'il avait reçu l'assurance du ministère de la Justice que la loi 18, permettant l'application des nouvelles dispositions, sera promulguée d'ici le début de septembre.

M. Luc Malo, sous-ministre adjoint à ce ministère, a précisé au SOLEIL, hier, qu'il avait reçu l'assurance du ministère de la Justice que la loi 18, permettant l'application des nouvelles dispositions, sera promulguée d'ici le début de septembre.

La prise miraculeuse du bassin Louise identifiée

par Brigitte BRETON

La prise miraculeuse du jeune Jacques Godbout dans le bassin Louise lundi soir a été identifiée, hier, par un biologiste de la Direction de la faune terrestre et aquatique de Québec. Le poisson de 46 cm (18 pouces) et de 1 kilo (2 1/4 lb) est un hybride de saumon et de truite arc-en-ciel. Donc ceux qui croyaient que c'était une truite arc-en-ciel ou un saumon n'avaient pas tout à fait tort.

Selon le biologiste, l'hybride proviendrait de la chute Montmorency ou du lac Ontario, ensemencé de truites et de saumons dernièrement.

Le directeur de l'Aquarium de Québec, M. Pierre Paulhus, est toutefois sceptique face au résultat de l'analyse. Selon M. Paulhus, il n'est pas habituel de produire des hybrides de truites arc-en-ciel et de saumons. Les hybridations artificielles se font le plus couramment avec de la truite mouchetée et de la truite grise. Le

croisement se fait en fécondant les oeufs d'une espèce avec la laitance de l'autre, a expliqué M. Paulhus.

Si le poisson est un hybride de truite arc-en-ciel et de saumon, il provient sans aucun doute du lac Ontario, précise le directeur de l'Aquarium, puisque les saumons sont inexistant dans la rivière Montmorency. Tout laisse croire que ce fabuleux poisson est le résultat d'un truc expérimental, conclut M. Paulhus.

Chatouille gagne un prix

MONTREAL (d'après CP) — Chatouille, "une" clown bien connue au Québec, vient de remporter le prix de la critique au Festival de l'humour de Pully, en Suisse.

Choisie parmi 25 participants, dont seulement quatre femmes, Chatouille a déclaré dans une interview accordée récemment que, selon elle, l'humour avait toujours "quelque

chose de très masculin".

"Pendant longtemps, les femmes n'ont pu jouer, au théâtre, que des rôles naïfs ou... vulgaires; ce qui fait rire les gens, c'est de voir des femmes-enfants, ou encore des belles-mères bougonnes". C'est pour cette raison que Chatouille n'a jamais voulu jouer au théâtre, constatant que des rôles de ce genre ne lui convenaient pas.

Chatouille, Sonia Côté de son vrai nom, est âgée de 29 ans et possède, à son actif, neuf ans de vie de clown. Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, elle a brièvement interrompu sa carrière pour brigner les suffrages sous la bannière Rhinocéros dans la circonscription de Laurier.

Témoins demandés

Un appel est lancé par la police de Charlesbourg aux personnes qui ont été témoins de la collision entre une moto et une auto, le 10 juillet, vers 16h30, au croisement de la 45e Rue et de la 1ère Avenue, à Charlesbourg. Pierre-Gilles Bédard, âgé de 32 ans, de Charlesbourg, est mort à la suite de cet accident. Le détective Roger Le-

pire fait appel aux témoins indépendants des deux parties qui peuvent raconter dans quelles circonstances la tragédie s'est produite. La version de ce ou ces témoins pourrait compléter le dossier à soumettre au coroner. On est prié de téléphoner au numéro 628-7241.

AUTORISÉ PAR LE MANDATAIRE...

Harrison Princesse

FERMETURE

DE 2 DES 5 MAGASINS AU QUÉBEC

LE MANDATAIRE A MAINTENANT AUTORISÉ LA

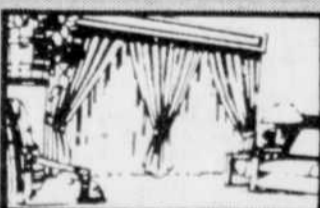
LIQUIDATION

DE TOUTE LA MARCHANDISE À DES PRIX

EXCEPTIONNELLEMENT BAS

LIQUIDATION OFFICIELLE

LIQUIDATION OFFICIELLE



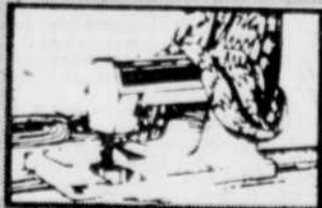
- Draperies
- Vénitiens
- Toiles
- Tringles et pôles



- Couvre-lits
- Douillettes
- Ensembles de chambre



- Boutique de bain
- Serviettes
- Rideaux de douche
- Accessoires de bain



- Tissus pour la couture
- Accessoires de couture

GRATUIT!
un patron
avec tout achat de
tissus pour robes
de \$5 et plus
PREMIER ARRIVÉ -
PREMIER SERVI

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 8h00 à 13h00

REDACTION
647-3394 du lundi au vendredi de 8h à 19h30
647-3233 à partir de 19h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

LA QUOTIDIENNE
(Tirage de mardi)
6-2-5
Informations: 643-8990

Bientôt

Pour l'Amour de la...

les Galeries de **St-Foy** 5401, boul. Sir Wilfrid Laurier 3-3767

les Galeries de **St-Jean** 1500, rue St-Jean 7-7181

les Galeries de **St-Charles** 4266 - 1ère Ave 626-7813

les Galeries de **St-François** 300, Côte du Passage 837-5837

Centre d'Achats Ste-Foy 2524, boul. Sir Wilfrid Laurier 656-1575

Les Galeries Chagnon 300, Côte du Passage 837-5837

Harrison Princesse

Le Carnaval doit innover pour survivre

par Pierre-Paul NOREAU

Le Carnaval de Québec doit continuer à vivre. Son succès futur dépend toutefois de la capacité d'innovation et d'adaptation des responsables de sa réalisation. L'absence de renouveau, l'anémie du contenu participatif et du contenu culturel, constituent présentement des menaces au support essentiel de la population.

Quelques suggestions du groupe d'étude

Voici quelques-unes des principales recommandations du groupe d'étude sur le Carnaval contenues dans le rapport remis hier aux autorités du Carnaval et de la Communauté urbaine de Québec:

Que la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain mette sur pied, dans les meilleurs délais, un comité pluridisciplinaire chargé d'élaborer le concept et les modalités de réalisation d'un palais carnavalesque permanent situé dans un site stratégique.

Que le Carnaval, à titre expérimental, confie au Festival d'été de Québec, qui possède les ressources humaines et l'expertise, l'élaboration de son volet culturel et ce, pendant une période minimale de trois ans.

Que le Carnaval de Québec fasse pression auprès des organismes décisionnels pour que soit mise en place une structure de promotion touristique intégrée, efficace et fonctionnelle. Qu'il soit un membre actif et dynamique de cette organisation dont sa survie peut dépendre à moyen terme.

Que des études soient entreprises avant de développer l'aspect industriel en positionnant le Carnaval comme producteur et agent commercial d'une gamme de produits destinés aux consommateurs et que les mesures soient prises pour que les produits identifiés au Carnaval génèrent des redevances et des royalties.

Que soit élaborée une politique commerciale adéquate pour rentabiliser sur une base permanente les ateliers du Carnaval.

Que ce comité prépare dans un premier temps un plan de redressement incluant la proposition d'un thème, l'élimination des aspects commerciaux criards, qui permettront de ramener le bon goût et d'éliminer en conséquence l'agression des citoyens et des visiteurs de la rue du Carnaval.

Que le Carnaval de Québec, en collaboration avec les services policiers, les médias d'information, les autorités civiques et les leaders d'opinion, planifie et réalise une campagne d'éducation et d'information faisant appel à la modération et au sens civique des citoyens.

Que soient développés des programmes incitatifs à la création d'une atmosphère carnavalesque typique et de bon goût et que l'accent soit particulièrement placé sur la décoration et le port d'un costume carnavalesque renouvelé et varié.

Tel est le verdict rendu hier par le groupe d'étude sur le Carnaval de Québec mandaté en avril par la Communauté urbaine de Québec pour déterminer l'avenir de la grande fête hivernale des Québécois.

Pour le président du groupe, M. Jean-Marie Cloutier, il ne fait aucun doute que le Carnaval de Québec doit continuer. Il en tient pour preuve un sondage très récent de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) sur la cote d'amour des Québécois pour cette manifestation et aussi le fait qu'aucun mémoire présenté devant lui et les trois autres membres du comité

d'étude n'a réclamé la disparition de cet événement.

Admettant qu'une contestation a été perceptible tout particulièrement à l'issue du Carnaval 1982, il la voit comme l'expression d'une morosité engendrée par l'essoufflement de 28 années d'existence plutôt que par l'antagonisme d'une strate importante de la population. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problèmes, mais l'essentiel des correctifs à apporter se retrouve dans la mise en place d'un nouvel état d'esprit et bien sûr dans la mise en oeuvre des 17 recommandations contenues dans le

rapport remis aux autorités de la communauté urbaine et à celles du Carnaval, selon lui.

Recommandations

Avant la liste et l'explication des recommandations, le groupe d'étude signale qu'il est conscient de certaines faiblesses du rapport, imputables tout particulièrement au peu de temps alloué et également au peu de participation de certains groupes aux audiences publiques de mai dernier. L'absence des restaurateurs, des transporteurs, du caucus régional, du Conseil du statut de la femme entre

autres a été regrettée. La facette économique tout comme celle de la gestion leur apparaît donc avoir été négligée.

Quant aux recommandations comme telles, l'établissement d'un palais permanent (le site du manège militaire étant recommandé), le développement d'une industrie carnavalesque lucrative, la mise sur pied d'activités culturelles et de participation et la réorganisation de la promotion en constituent les points saillants.

En soi, les Québécois devraient percevoir peu de changements l'an prochain, du moins en apparence. Le Carnaval aurait lieu à la même période. Il comporterait encore des duchesses (qui pourraient changer de nom cependant), un défilé (avec des chars renouvelés, moins commerciaux), une rue Sainte-Thérèse avec des monuments de glace, un concours de sculpture, mais également plus d'activités culturelles et de participation.

Selon le groupe d'étude, le Carnaval conserve dans sa formule renouvelée sa double fonction originale, soit susciter une activité commerciale au creux de l'hiver et apporter une certaine féerie à la population confrontée à une rude réalité climatique.

A l'étude

Les autorités de la Communauté urbaine de Québec à l'origine de ce groupe d'étude ont reçu presque en même temps que les journalistes le rapport du groupe Cloutier.

Le président de la CUQ, M. Marcel Pageau, n'a pas manqué de fé-

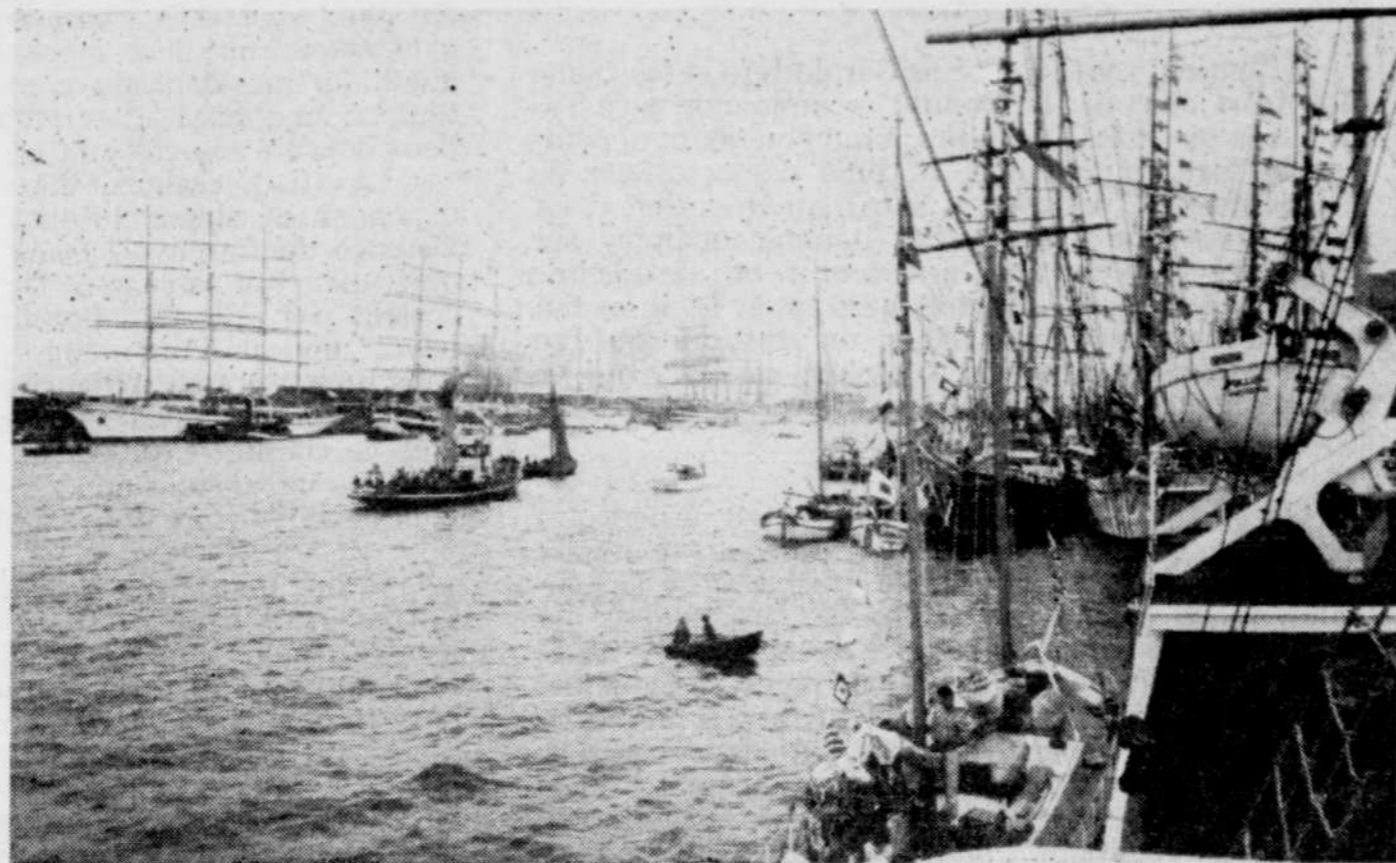
liciter le groupe pour son travail, reconnaissant que le rapport contenait des éléments certainement très intéressants. M. Pageau ne s'est cependant pas avancé davantage, mentionnant que le comité exécutif de l'organisme supramunicipal allait très certainement se pencher sur chacune des recommandations.

La communauté urbaine se trouve concernée tout particulièrement au chapitre de la promotion touristique, alors que la mise en place d'une structure de promotion intégrée, efficace et fonctionnelle est réclamée, le Carnaval devant être un membre actif de cet élément dont sa survie même dépend, selon le groupe d'étude. Depuis quelques années, le service de la promotion touristique de la CUQ s'acquitte de cette tâche.

Festival d'été concerné

Compte tenu de son expertise, l'aide du Festival d'été est également réclamée sur l'aspect culturel jugé anémique dans les manifestations de la programmation carnavalesque. Plutôt que de continuer des comparaisons inévitables défavorables à l'endroit du Carnaval, le groupe d'étude suggère plutôt de profiter de leur expérience à titre expérimental, sur une base minimale de trois ans.

L'ajout de manifestations culturelles et une campagne d'éducation et d'information devraient entrainer une partie des problèmes de civisme et de modération décrits depuis longtemps. C'est du moins l'espoir manifesté par les quatre membres du groupe d'étude.



Avant la venue des "princes" de la mer, en 1984, les capitaines de ces majestueux navires se réuniront dès cet automne à Québec.

Grands voiliers

Les capitaines réunis à Québec cet automne

par Léonce GAUDREAU

Les meilleurs ambassadeurs pour convaincre les pays de participer en 1984 au rassemblement des grands voiliers à Québec paraissent être les capitaines eux-mêmes.

C'est pourquoi l'organisation Québec 1534-1984 a décidé d'organiser pour cet automne un grand rassemblement des capitaines de ces navires-écoles. En espérant bien entendu que les grands voiliers suivent en 1984, pour participer à ces fêtes de commémoration du 450^e anniversaire du premier voyage du découvreur et capitaine Jacques Cartier en terre d'Amérique.

On espère la participation d'une vingtaine de capitaines de ces princes de la mer et leur retour en 84 à Québec, mais cette fois-ci à bord de leur navire.

Pour annoncer la tenue de ce premier colloque international de capitaines de grands voiliers, le pré-

sident de Québec 1534-1984, M. Jean-Paul Massé, avait réservé tôt hier matin le restaurant tournant du Concorde, mettant... au pied des invités à ce petit déjeuner cette vue exceptionnelle sur Québec et le majestueux fleuve.

Puisque toute l'organisation des fêtes de 84 nécessitera beaucoup d'argent, les hommes politiques des gouvernements provincial et fédéral sont venus se joindre au maire Jean Pelletier pour annoncer la tenue de ce colloque auquel participeront non seulement les quelque 20 capitaines espérés mais aussi une centaine de spécialistes liés au monde de la mer en général ainsi que plus particulièrement au fleuve Saint-Laurent lui-même.

Depuis le lancement du projet en 1979, le gouvernement québécois a versé plus d'un million de dollars en subventions et en services, comme l'a rappelé hier le ministre Rodrigue Biron de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Ce colloque, qui se tiendra à Québec du 16 au 22 octobre 1982, représente par ailleurs la première manifestation publique formelle du gouvernement canadien outre, bien entendu, ses investissements dans les infrastructures du Vieux-Port. C'est M. Charles Lapointe, ministre d'Etat à la petite entreprise et au tourisme, qui est venu annoncer cette contribution

fédérale. Il a insisté sur l'aspect de redécouverte pour tous de la richesse maritime du fleuve ainsi que sur les retombées économiques que ne manquera pas de générer Québec 84, citant en exemple la rencontre des grands voiliers lors des fêtes du bicentenaire des Etats-Unis qui a attiré plus de six millions de visiteurs.

Quant à cette campagne de charme auprès des capitaines, M. Lapointe s'est dit certain que chacun "deviendra un ambassadeur privilégié auprès de son gouvernement et pourra alors négocier en connaissance de cause la participation de son pays aux fêtes de "Québec 1534-1984".

De son côté, le maire de Québec a parlé du sens de la fête et du cœur des Québécois, donnant en témoignage le Festival d'été de Québec. Il a promis qu'il aurait le souci de "n'embarrasser personne et faire en sorte que les deux gouvernements collaborent au succès de l'entreprise. "Tout le monde va rivaliser pour faire en sorte qu'aucun colori ne va manquer dans le décor", a-t-il dit avec humour aux nombreux invités de cette conférence de presse.

Outre les hommes politiques, ministres et députés, il y avait aussi des représentants de Halifax et du célèbre voilier canadien Bluenose, ainsi que de Gaspé. Les voiliers doivent s'arrêter à ces deux endroits dans leur remontée vers Québec, en 1984.

Le 14 juillet sera célébré au Québec

(D'après PC) — A l'occasion de la Fête nationale des Français, le Consul général de France à Québec et Mme Henri Rethoré invitent leurs compatriotes à une réception qui se tiendra ce soir, 14 juillet, de 18h à 20h à la salle "Anima G" du centre administratif G, à Québec.

Par ailleurs, la Société française de Québec présente son bal annuel au centre commercial Place Fleur de Lys, dès 21h.

A Montréal

Différentes célébrations sont aussi prévues dans la métropole afin de rappeler aux Français du Québec le 102^e anniversaire de la prise de la Bastille.

Ainsi, comme le veut la coutume, le Consul général de France de Montréal, M. Patrick Leclercq, recevra tous ses compatriotes français et leurs amis québécois à un vin d'honneur à l'Union nationale française, à Montréal.

D'autre part, l'Association France-Canada organise une croisière dansante, au coût

de \$35 par personne, à bord du Miss Olympia.

Enfin, plusieurs restaurants de Montréal

marqueront la fête par des repas et une décoration de circonstance.

NOUVEAU DENTISTE

Dr Odette Beaudry
d.m.d.

Le docteur Odette Beaudry, est heureuse d'annoncer qu'elle s'est jointe à la Clinique Dentaire Boucher et Robitaille, 1082, boul. des Chutes, Beauport. Le docteur Beaudry a obtenu son doctorat en médecine dentaire de l'Université de Montréal en juin 1982. Elle est inscrite au tableau de l'Ordre des Dentistes du Québec.

ACUPUNCTURE

651-7892
CLINIQUE D'ACUPUNCTURE LOVERTIER
LORRAINE VERMETTE, D.Ac.
MARCEL BEDARD, D.Ac.

Acupuncteurs d'expérience, membre de l'Ass. d'Acupuncture du Québec.

TRAITONS: arthrite, migraine, troubles respiratoires, lombalgie, tabagisme, nervosité, etc.

1033, rte de l'Eglise, suite 202, Ste-Foy

AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de

PHARMAPRIX

INSERE DANS CETTE EDITION

LPS

Cours de conversation
anglais — espagnol

UN COURS FAIT SUR MESURE

COURS INTENSIFS ET ACCELERES
Sessions spéciales "printemps-été" jour et soir
TARIFS SPECIAUX
LPS LANGUES PRODUCTIONS SERVICES LIMITEE
3, Parc Samuel-Holland
681-6375

Frais entièrement déductibles pour fins d'impôt
Reconnu par le ministère de l'Éducation
culturelle, jeunesse (Permis 69952)
Stationnement gratuit
à partir de 17h.

25% à 50%
PEIGNOIRS
ROBES DE NUIT
ET DE DÉTENTE
ENSEMBLES

50%
sur tous les
MAILLOTS de BAIN
et
ACCESSOIRES

PLACE QUEBEC
PLACE STE-FOY
GALERIES CHAGNON
GALERIES DE LA
CAPITALE

Lilianne
Sous-mode

La Clinique BELLEMARE ENR.

SPECIALITE:
VERRES DE CONTACT SOUPLES

Toujours au même endroit
EDIFICE DU BOULEVARD 350, boul. Charest est

Voisin du Spécialiste du Stylo
STATIONNEMENT GRATUIT
522-3924

AVIS IMPORTANT

Certains garagistes et concessionnaires d'automobiles se servent du nom **PERMA-SHINE** pour effectuer des polis sur votre voiture. **PERMA-SHINE** est un traitement unique, et seuls les centres de l'auto **PERMA-SHINE** peuvent vous offrir tous les services qui accompagnent un traitement **PERMA-SHINE** et **PERMA-GUARD**.

Exigez votre garantie écrite de **PERMA-SHINE**. Si votre garagiste ou concessionnaire ne peut vous remettre cette garantie, vous êtes victime de fausse représentation et de fraude.

Méfiez-vous des imitations, exigez le sceau de qualité **PERMA-SHINE**, et votre garantie écrite.

PERMA-SHINE n'est pas une cire, c'est un traitement de peinture.

La direction **PERMA-SHINE**

LES TROIS CENTRES

sont situés aux adresses suivantes:

4910, boul. Pierre-Bertrand nord
Charlesbourg-Ouest, Québec
1286, chemin Saint-Louis, Sillery, Québec
59, route Trans-Canada ouest, Lévis

622-1520
681-0039
833-7888

Entre la fête et la foire à Québec



anne-marie
voisard

Le 15e Festival d'été vient à peine de laisser tomber le rideau québécois, déjà, la grosse machine du Carnaval se remet en marche. C'est à se demander si on n'a pas fait exprès pour que la foule, encore sous le charme de l'événement, n'oublie pas au plus vite ce qui fait la différence entre la fête et la foire.

Le comité d'étude de la Communauté urbaine de Québec, dont on souhaitait faire les "états généraux du Carnaval", a drôlement choisi son moment en tout cas pour publier ses recommandations. D'autant plus d'ailleurs qu'il n'a presque rien à dire. Quelques semaines de plus à analyser les 45 mémoires, présentés lors des audiences publiques des 18 et 19 juin, n'auraient certainement pas fait de tort.

Vous êtes anxieux de savoir s'il y aura encore une reine et des duchesses lors du prochain Carnaval, le 29e incidemment? Bien sûr que oui. Les organisateurs n'ont même pas pris le temps d'attendre le rapport du comité d'étude avant de procéder au lancement du concours de duchesses, au début de mai. Ils devaient être assurés d'avance que le comité allait donner sa bénédiction. "Nous estimons que le rôle d'ambassadrices de la joie et de la gaieté que ces jeunes Québécoises remplissent doit être maintenu, sinon amplifié", écrivent les auteurs du rapport. Mieux encore, "nous croyons", disent-ils, "que ces jeunes filles

représentatives de notre société s'acquittent en beauté de leur tâche avec fantaisie, humour". Et ils ajoutent, "... sans doute, avec plus de brio que ne le ferait n'importe quel duc", comme s'ils voulaient nous démontrer, non pas l'égalité, mais la complémentarité des sexes.

Attention, cependant. Les Carole Ière et les Diane Ière, c'est démodé. Le comité recommande qu'à l'avenir la reine et les duchesses, à qui l'on donnera peut-être le titre, tout simple et plus démocratique, de "seigneuses", conservent leur nom en entier. Il est d'avis aussi que l'on devrait pouvoir compter sur l'industrie vestimentaire québécoise et canadienne pour habiller ces charmantes personnes. Et il en fait deux recommandations, dans un rapport qui en contient dix-sept au total. Ce n'est pas cela qui va changer la face du Carnaval.

• • •

On se serait pourtant attendu à une étude plus critique de cette manifestation que plusieurs qualifient de "malade qui s'ignore" ou de "carnaval de la bouteille". Les gens de la rue Sainte-Thérèse, épuisés par cette foule ivre de caribou qui les envahit, année après année, pour voir les monuments de neige, se plaignent du vandalisme. Le comité n'a rien d'autre à leur offrir que la création d'un autre comité "dont la tâche sera de susciter une nouvelle créativité non seulement dans la rue Sainte-Thérèse, mais dans d'autres secteurs du Québec métropolitain". Pourquoi pas aussi sur l'avenue des Braves? Jean Pelletier, maire de Québec, pourrait bénéficier d'un monument de glace devant sa porte, comme le suggérait un groupe de citoyens de la rue du Carnaval.

Dès le départ, il faut le reconnaître, les "états généraux du Carnaval" avaient un caractère un peu suspect. C'est la CUQ, un des bailleurs de fonds du Carnaval, qui a proposé la création de ce comité, en mars, au moment où la contestation devenait de plus en plus vive. Les commerçants du Vieux-Québec avaient exprimé leur mécontentement. Des citoyens aussi. Le président du comité, Jean-Marie Cloutier, tout comme aussi le secrétaire, Ben Payeur, ont tous deux déjà été associés au Carnaval.

La CUQ craignait-elle que des personnes indépendantes aillent jusqu'à remettre en cause l'existence du Carnaval? Dans le cas présent, pas d'inquiétude. Non seulement les membres du Comité ne croient pas utile de "discourir sur la survie du Carnaval", mais ils n'ont même "pas cru approprié d'entrer dans une critique exhaustive de la programmation actuelle du Carnaval". Pourquoi donc au juste avoir créé ce comité? Ce n'était pas la peine de se donner tout ce mal, surtout que ce sont les contribuables qui vont devoir, encore une fois, payer la note.

Et que penser maintenant du contenu culturel du Carnaval? Il n'était pas "dans les visées du comité d'entreprendre une longue dissertation" sur ce sujet. Pourtant, c'est ici qu'on retrouve la recommandation la plus intéressante, la seule qui mérite vraiment de retenir l'attention. Le comité est d'avis que le Carnaval devrait confier à l'organisation du Festival d'été, "qui possède les ressources humaines et l'expertise, l'élaboration de son volet culturel".

C'est reconnaître ici la supériorité du Festival d'été qui a su, pendant dix jours, avec les Québécois d'ici et d'ailleurs, avec aussi leurs invités étrangers, retrouver le sens de la fête.

à propos

... du racisme



jacques
dumais

A Restigouche, dimanche soir, un accident de la route fait sept morts et cinq blessés à la suite de ce que la version policière qualifie de dispute raciale dans un bar impliquant Blancs et Indiens. Presque simultanément, à Montréal, le gérant d'une compagnie de taxis est victime d'un attentat que d'aucuns relient au congédiement sommaire, la semaine dernière, d'une vingtaine de chauffeurs de race noire et d'origine haïtienne.

Il serait prématuré de conclure sur-le-champ que la violence raciale gagne le Québec quand on ignore encore bien des éléments pouvant effectivement accréditer la thèse du racisme funeste. L'observateur le moins perspicace se remémore toutefois cette descente policière extrêmement répressive qui eut cours, l'an dernier, chez les pêcheurs Micmacs de la Restigouche. Il connaît depuis longtemps la poudrière tenace de l'industrie montréalaise du taxi où la présence considérable de travailleurs noirs crée des tensions raciales dont on peut difficilement dissocier la majorité blanche et francophone.

Sommes-nous racistes? se demandera-t-on à nouveau. Il apparaît en tout cas que si nous ne le sommes pas, la canicule allée à un mauvais climat économique provoque chez nous comme à Londres ou à Miami, l'an dernier, une certaine nervosité. Si on ne la tempère pas, elle peut conduire à tous les excès aux dépens des minorités autochtones et ethniques. On a souvent vanté notre hospitalité légendaire surtout à l'époque de l'accueil et du parrainage des réfugiés sud-asiatiques, il y a deux ans. Cette générosité réelle ne doit cependant pas masquer nos travers historiques qui, au coin de la xénophobie, ont souvent donné lieu à du harcèlement quotidien à l'endroit des "sauvages" ou des "importés" (sic).

Il faut aussi se rendre compte de l'impact négatif que de tels incidents inspirent à un continent anglo-saxon à propos de notre minorité francophone en Amérique. Lundi soir, au réseau national anglophone CTV, le Québec bénéficiait uniquement de mentions à ré-

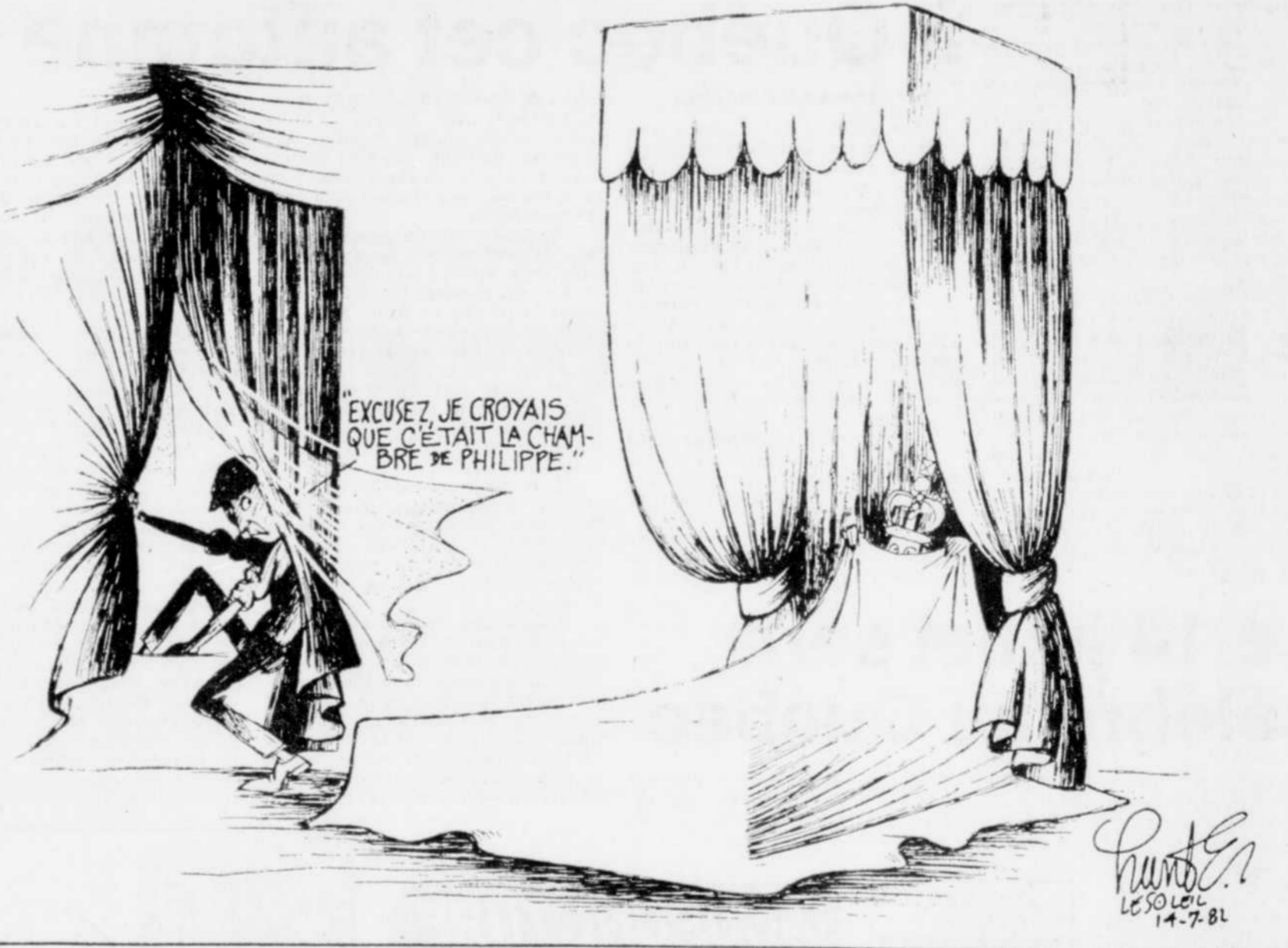
sonnance raciale. Pas étonnant, donc, que la crédibilité d'un parti aussi nationaliste ou "ethnocentriste" que le PQ ait été affaibli des étiquettes les plus extrêmes ("raciste", "fasciste", "communiste") au Canada comme aux États-Unis, grâce à une déformation journalistique également teintée de racisme...

Les ténors péquistes dont l'idéologie politique les condamne à une indéniabilité apologie de la majorité québécoise ne sont quand même pas aveugles. Dans leur plan d'action à l'adresse des communautés culturelles, ils admettent que les Québécois francophones ne sont pas à l'abri du racisme. On y lit que "les préjugés sont nombreux, spécialement à l'égard des nouveaux arrivants et, parfois, ils persistent même après des générations..."

Le columnist Keith Spicer, ex-commissaire général aux langues officielles qui n'est pas particulièrement francophile, écrivait, en mars dernier, que selon un sondage pan-canadien, 37 pour 100 des Québécois, soit plus que dans toute autre région du pays, verraient d'un bon oeil un Canada peuplé de Blancs seulement. Ce sentiment ne laisse pas d'inquiéter parce que l'accueil massif, chez nous, de gens de couleur ne date que d'une décennie alors qu'ils constituent de loin des noyaux plus denses ailleurs au Canada.

Le seuil de tolérance raciale serait-il déjà atteint au Québec? Espérons que non pour ce Québec pluraliste à bâtir et cette terre d'accueil que nous nous flattons d'habiter. Les immigrants sont-ils des "voleurs de jobs"? Non! ils en créent ou acceptent celles dont les natifs ne veulent pas. Quant aux Amérindiens, toute intolérance supplémentaire à leur égard s'avèrerait encore plus odieuse dans la mesure où ce sont les Blancs qui les dépossèdent et détrônent en tant que "peuples fondateurs".

A la faveur d'une crise comme celle que nous vivons, le risque existe bel et bien de discriminer davantage les minorités au profit d'une majorité "supérieure". Nous ne sommes pas moins racistes que les autres majorités blanches!



le monde vu d'ici

Fin d'une guerre non déclarée



paul
lachance

Il semble bien que les derniers échanges diplomatiques entre Londres et Buenos Aires aient satisfait le gouvernement Thatcher qui, considérant que l'Argentine a accepté la "cessation des hostilités actives" aux Falkland, a décidé de rapatrier les derniers prisonniers argentins encore détenus.

Pour la Grande-Bretagne, c'est donc la fin d'une guerre qui ne fut jamais déclarée. Mais, pour l'Argentine, il ne paraît pas en être ainsi.

Elle reconnaît une "cessation de fait", ce qui est l'évidence puisqu'on ne se bat plus. Mais elle subordonne son acceptation de la fin des activités au lever du blocus imposé par la Grande-Bretagne autour des Falkland. Or, ce blocus est maintenu.

Pour Buenos Aires, l'état de guerre continue d'exister, ce

qui signifie qu'il peut se payer un autre "2 avril" si jamais il le peut. Pour Londres, pas question de négocier, du moins pour un bon bout de temps, la question des îles. La résolution 502 du Conseil de sécurité du 3 avril demeure donc accrochée dans la penderie de l'ONU en attendant qu'un éventuel accrochage la remette sur la table...

En somme, une histoire sans queue ni tête où les Anglais ont astiqué leur nationalisme à gros prix tout en se taillant une place respectable et respectée au sein des alliés. L'Argentine s'en retrouve frustrée, amoindrie, appauvrie mais pourrait, tout au moins, y gagner un changement de cap socio-politique, même si ce n'est pas pour demain.

Washington, qui ne devait attendre que cette occasion, prend acte du scénario et s'empresse de lever ses sanctions économiques contre l'Argentine. Il y a longtemps qu'il était midi moins cinq. Tout ce qui traîne se salit. Et l'on a depuis longtemps admis à la Maison-Blanche que la détérioration des relations américano-ar-

gentines affecte les intérêts des États-Unis dans l'Atlantique-Sud et, par voie de conséquence, toute la politique américaine à l'égard des pays latino-américains.

En effet, le conflit des Falkland avait forcé les Américains à se mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce et mis en danger l'existence de l'Organisation des États américains dont Washington a absolument besoin pour accoucher de son vaste projet socio-économique en Amérique centrale et dans tout le Bassin des Caraïbes.

Mais tout n'est pas pour autant réglé entre Washington et Buenos Aires. Restent les sanctions militaires qui avaient été imposées le 30 avril, en même temps que les sanctions économiques. Les milieux diplomatiques avaient alors opiné que les premières étaient plus sévères que celles décrétées, en 1978, par le président Carter en raison de "graves violations" des droits de l'homme dans ce pays.

Voilà pourquoi il existe encore entre les deux pays des relations d'une "intense froideur" et que Buenos Aires af-

firme qu'il ne pourrait y avoir de normalisation de ces relations tant que les sanctions militaires n'auront pas été levées.

Mais, pour Washington, cela ne pourra se faire tant qu'une garantie de l'amélioration des droits de l'homme en Argentine n'aura pas été fournie aux États-Unis. D'ailleurs, l'étude d'une telle garantie était en marche bien avant l'éclatement du conflit des Falkland.

On aura, par ailleurs, noté que la fin de ce conflit a été marquée par un changement d'hommes tant en Argentine qu'aux États-Unis: Haig a "démissionné" et le général Galtieri s'est fait "démissionner". Mine de rien, ces départs représentent un poids de taille dans l'éventuel "allègement" de l'embargo militaire américain.

Quand le président Reagan parle de "laisser derrière le passé", il songe sans nul doute que son général-secrétaire d'État était celui qui avait inspiré directement la rigueur de ces mesures et que celles-ci visaient directement les "rigueurs" du général-président argentin.

/ Dossier /

L'assurance-santé au Canada Beaucoup de ratés dans la machine

par Steve KERSTETTER
de la Presse Canadienne

OTTAWA (PC) — Un éminent chirurgien cardiologue de Montréal déclare que neuf de ses patients sont morts alors qu'ils attendaient qu'on les opère, au cours des deux dernières années.

Un homme âgé de l'Alberta obtient que sa famille paie un tarif supplémentaire de \$250 pour une opération de cataracte, dans un oeil, mais décide de ne pas faire opérer le second oeil pour éviter d'imposer une dépense supplémentaire à sa famille.

Les employés des hôpitaux de Colombie-Britannique préparent une campagne visant à avertir les touristes des coûts élevés des soins médicaux dans cette province. Le slogan: "Ne tombez pas malades en C.-B."

La Nouvelle-Ecosse déclare un moratoire sur la construction d'hôpitaux et sur l'embauche de personnel hospitalier, alors qu'on dit dans certains milieux que certains hôpitaux sont déjà inadéquats.

Ces faits, et une foule d'autres du même genre publiés dans les journaux au cours des derniers mois mènent inévitablement à une seule conclusion: les programmes publics d'assurance-santé, au Canada, ne fonctionnent pas comme ils le devraient.

Les optimistes considèrent le mauvais état de l'assurance-santé avec l'espoir qu'il est encore temps d'y faire quelque chose. "Je considère le problème comme sérieux, actuellement, mais non pas comme fatal, loin de là", déclare M. Patrick

Johnston, du Conseil canadien du développement social.

Le ministre des hôpitaux de l'Alberta, M. Dave Russell, a abordé l'idée d'un retour aux plans privés d'assurance, si le ministre fédéral de la Santé, Mme Monique Bégin, insiste pour obtenir des réformes majeures. "Si elle veut exagérer, nous sommes quelques-uns à vouloir partir, de dire M. Russell. Alors elle n'aurait plus de programme à défendre."

Le Dr Léon Richard, président de l'Association médicale canadienne, a évoqué une autre solution radicale, le rationnement des soins médicaux. "C'est répugnant, dit-il. Mais si on ne fait pas quelque chose pour mettre plus d'argent dans le système, ça va arriver."

A tort ou à raison, c'est l'argent qui semble à la racine de presque tous les grands problèmes auxquels se heurte présentement l'assurance-santé. La grève récente des omnipraticiens du Québec, ainsi que les grèves tournantes par les médecins de l'Ontario et du Manitoba — sans compter les autres conflits impliquant les infirmières et les employés des hôpitaux — ont mis de l'avant la question financière.

Un problème général

La plupart des problèmes financiers qui touchent l'assurance-santé sont le résultat direct des problèmes financiers généraux qui affligent Ottawa et les provinces. "Personnellement je trouve des restrictions financières énormément frustrantes, et je comprends pleinement le dilemme des provinces, à qui on demande de fournir des services médicaux indispensables à l'intérieur de budgets restreints", a déclaré Mme Bégin, dans un discours prononcé en juin.

Le ministre de la Santé affirme que l'aide fédérale à l'assurance-santé va augmenter plus rapidement que le taux d'inflation au cours des cinq prochaines années. Cette affirmation est contredite par les provinces, qui disent que les nouveaux arrangements fiscaux imposés par Ottawa vont les laisser avec encore moins d'argent qu'elles n'en auraient reçu en vertu des arrangements précédents.

M. Bill Blaikie, représentant néo-démocrate à la Chambre des communes, a résumé la dispute de la façon suivante: "Il y a un tel fouillis de mensonges et de contre-mensonges

sur le financement qu'il est presque impossible d'y voir clair."

Le consensus qui semble en ressortir, c'est que les soins hospitaliers sont les plus menacés par la pénurie actuelle de fonds pour l'assurance-santé.

Les médecins attaqués

Jusqu'à maintenant, cependant, ce sont les médecins qui ont été le plus durement pris à parti. Ils sont une cible facile à cause de leur rôle traditionnel tout en haut de l'échelle de l'assurance-santé. Et l'esprit de plus en plus militant qui existe dans le corps médical rend cette cible encore plus vulnérable.

"La raison d'être de la profession n'est plus de guérir, mais de faire de l'argent", a écrit récemment M. Earle F. Damube, dans un éditorial paru dans The Medical Post.

Existe-t-il en médecine une maladie commune qui a fait de ses praticiens des hommes et des femmes qui tiennent tellement à l'argent et à ce qu'il procure qu'ils ne conservent plus dans leur coeur aucun respect pour l'art qu'ils pratiquent?"

Cette plainte semble être appelée à se répéter jusqu'à ce que les médecins, les gouvernements et les Canadiens en général en soient venus à un accord sur trois questions étroitement liées entre elles: les honoraires additionnels, la compensation raisonnable et des solutions de remplacement aux grèves.

Les honoraires additionnels, qui consistent pour les médecins à demander aux patients des honoraires plus élevés que le tarif fixé par leur province respective, sont un des points les plus discutés dans les débats sur l'assurance-santé, depuis au moins trois ans.

Les critiques disent que les honoraires additionnels empêchent les gens pauvres d'avoir recours au médecin quand ils en ont besoin. De leur côté les médecins disent que c'est leur seul recours contre les gouvernements avareux.

Compromis nécessaire

Il est absolument nécessaire d'en arriver à un compromis, et celui qui semble le plus réalisable serait de trouver une méthode pour contrôler les honoraires additionnels sans pour autant les interdire tout à fait.

Deuxièmement, il semble y avoir consensus sur le fait que les médecins méritent d'être bien rémunérés pour leurs services, mais personne n'est en mesure de déterminer ce qui constitue un revenu raisonnable.

En l'absence d'une définition même approximative, il est quasi impossible de juger à quel moment les exigences des médecins ou les offres des gouvernements sont raisonnables.

Enfin la tendance croissante des médecins de prendre des mesures concrètes pour appuyer leurs demandes ne semble pas avoir intensifié les recherches pour trouver des solutions amicales aux conflits.

Une révision fédérale de l'assurance-santé, complétée il y a presque deux ans, proposait l'arbitrage obligatoire comme méthode destinée à assurer une table raisonnable d'honoraires.

Cette proposition a soulevé une désapprobation générale, et depuis personne n'a proposé d'autres solutions qui aient suscité plus qu'une attention passagère.

Ottawa et les provinces feront peut-être des progrès vers la solution de ces trois questions, à mesure que se poursuivent les pourparlers concernant une loi qui établirait de nouveaux règlements d'assurance-santé et de nouvelles méthodes de fonctionnement pour le système.

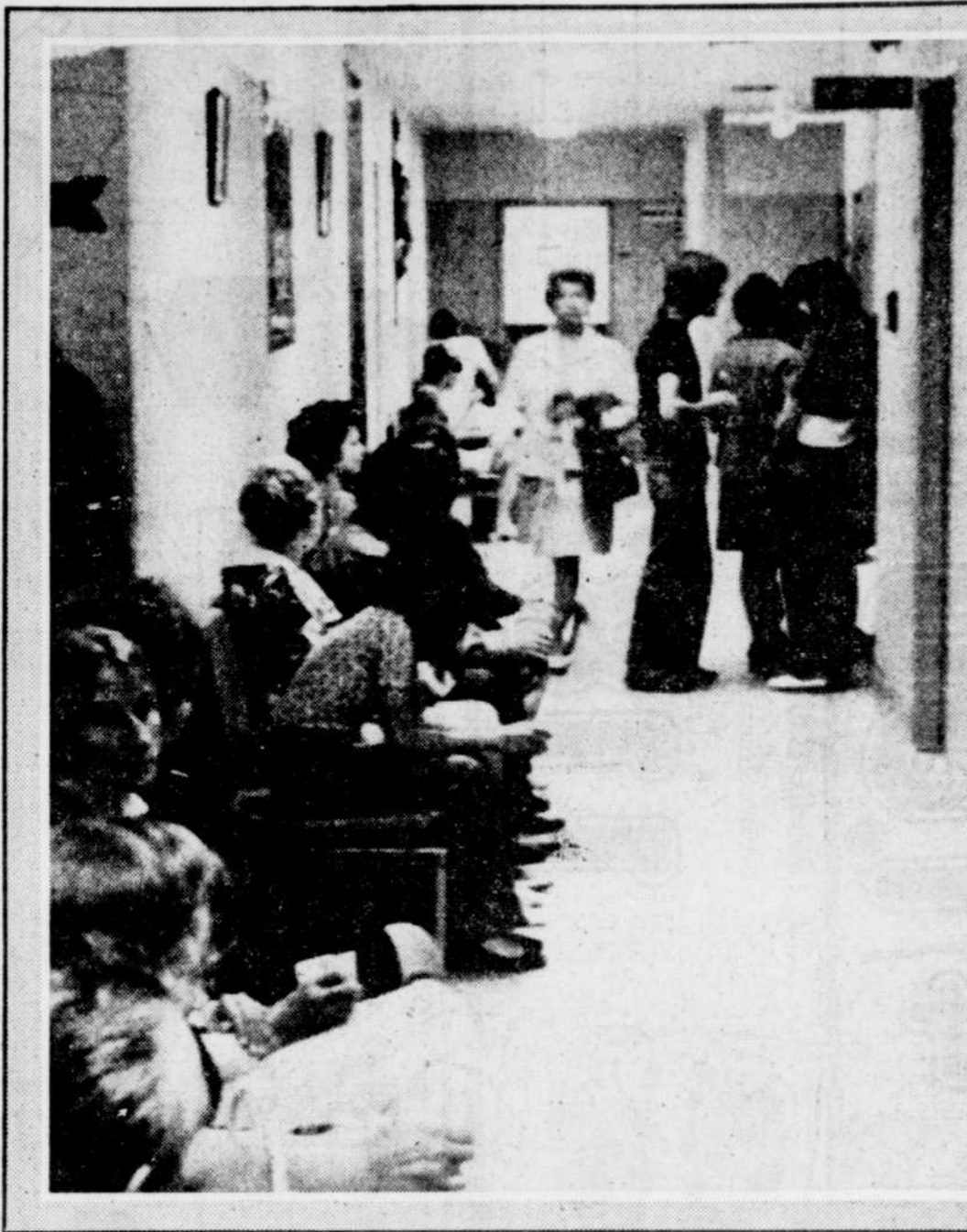
Une loi serait utile

Un accord fédéral-provincial, formulé dans une nouvelle loi de la santé, contribuerait à éliminer une partie des disputes. Mais les deux niveaux de gouvernement savent pertinemment qu'une nouvelle loi ne résoudra pas, à elle seule, le problème plus vaste de trouver l'argent nécessaire pour payer les soins médicaux garantis par la loi.

Finalement, les citoyens seront peut-être obligés de prendre en mains leur propre financement. La boîte de scrutin pourrait devenir une arme puissante pour ceux qui veulent que les gouvernements accordent la priorité aux soins de la santé.

M. Jim MacDonald, de la Canadian Health Coalition, est un de ceux, nombreux, qui croient que l'assurance-santé devrait être traitée comme une première priorité, mais il croit également que le public devra réclamer plus énergiquement, s'il veut obtenir des résultats.

"A moins que le public ne soit déterminé à revendiquer énergiquement, l'assurance-santé pourrait finir par être progressivement érodée, à un rythme de plus en plus rapide."



Les programmes publics d'assurance-santé ne tournent pas trop rond par les temps qui courent, au Canada. C'est notamment l'argent qui semble à la racine de presque tous les problèmes auxquels se heurte à l'heure actuelle l'assurance-santé. Steve Kerstetter, de la Presse Canadienne, fait le point.

Une question de gros sous oppose l'Etat et les médecins

OTTAWA (PC) — La question primordiale à laquelle doivent répondre les gouvernements provinciaux, de ce temps-ci, c'est combien les médecins méritent d'être payés pour leur travail.

La confrontation entre le Québec et ses omnipraticiens n'est que l'exemple le plus récent qui illustre la difficulté de cette question — particulièrement en période de difficultés économiques, alors qu'il n'y a pas beaucoup d'argent supplémentaire dans les coffres publics.

Quelques provinces ont déjà des tables d'honoraires qui accordent aux médecins des revenus imposables d'environ \$64,000 en moyenne. Les médecins du Québec et des autres provinces aimeraient bien pouvoir en dire autant.

A peu près tout le monde est d'accord sur le fait que les médecins méritent des revenus privilégiés à cause des services vitaux qu'ils peuvent assurer, et comme compensation pour leurs longues années d'étude et leurs longues heures de travail.

Mais ni le corps médical, ni les observateurs de l'extérieur ne sont disposés à présenter une idée claire de ce qu'ils croient être un revenu raisonnable pour les médecins.

"J'aimerais bien le savoir, dit le Dr Léon Richard, président de l'Association médicale canadienne. Il est impossible de déterminer ce qui vaut \$50,000 ou que quelqu'un d'autre en vaut \$75,000."

Le critique est d'accord

M. Jim Hankes, critique de la Santé pour le Parti progressiste conservateur aux Communes, est du même avis, et il l'exprime en termes plus directs. "Certains médecins n'ont pas de prix, et d'autre ne valent pas grand-chose."

Alors qu'est-ce qu'on peut faire,

Le fait de décider ce que valent les médecins est plus qu'une question d'ordre philosophique. Les médecins ont adopté au cours des derniers mois une ligne plus dure vis-à-vis des gouvernements, et ils se sont déclaré

prêts à retirer leurs services pour appuyer leurs exigences financières.

Mais peu de temps jusqu'à maintenant a été consacré à chercher le moyen d'améliorer les rapports entre les deux parties, ou à explorer des méthodes qui permettraient de régler les disputes sans que l'une ou l'autre des deux parties doive avoir recours à des tactiques radicales.

Le désir de négociation a également soulevé une question d'ordre plus général, à savoir que pensent les Canadiens de leurs médecins.

Le respect diminue

La Canadian Health Coalition et d'autres critiques de la profession médicale constatent un déclin du respect traditionnel accordé aux médecins par le public. Un membre éminent du corps médical britannique, le Dr Bernard Pery, a déclaré au journal The Medical Post, au cours d'une interview publiée en juin, que les grèves coûteront peut-être aux médecins le respect de leurs patients, et leur propre estime d'eux-mêmes.

Le Dr Pery, qui est président du Royal College of Physicians and Surgeons, a également critiqué les exigences élevées d'un grand nombre de médecins. "Trop de médecins vivent comme s'ils gagnaient le double de ce qu'ils gagnent vraiment, a-t-il dit. Ils s'engagent dans des choses qui sont au-dessus de leurs moyens. Ils exigent trop."

Une chose est certaine, c'est que collectivement les médecins continuent d'être les professionnels autonomes les mieux payés au Canada.

Mieux que la moyenne

Peu de médecins peuvent se vanter de revenus aussi élevés que les cadres supérieurs des compagnies, mais ils font plus d'argent, dans l'ensemble, que les dentistes, les avocats, les comptables, les ingénieurs et les architectes, et beaucoup plus que les travailleurs ordinaires.

Les statistiques du ministère des Revenus démontrent que les revenus des médecins, depuis bien des années, sont à peu près quatre fois plus élevés en moyenne que les revenus de la grande majorité de la population.

En 1979, la dernière année pour laquelle nous possédons des chiffres, les médecins et les chirurgiens qui travaillent à leur compte avaient des revenus moyens de \$57,553, avant leurs dépenses et avant leurs impôts. Les revenus moyens des employés étaient de \$14,037.

L'écart est encore plus grand quand on fait la comparaison en se basant sur les revenus imposables, une fois les dépenses et autres déductions et exemptions calculées.

Les revenus moyens imposables des médecins, en 1979, étaient de \$44,275, soit près de cinq fois les revenus moyens imposables du travailleur ordinaire, qui étaient en moyenne de \$8,932.

Ces comparaisons sont en général passées sous silence chaque fois qu'une association médicale et un gouvernement provincial entreprennent des pourparlers en vue d'établir une nouvelle table d'honoraires.

À la table de négociations, les médecins avancent tous les arguments qu'ils peuvent trouver pour appuyer leurs réclamations et pour obtenir le meilleur règlement possible.

Retrait des services

Quand les gouvernements provinciaux ne veulent ou ne peuvent pas accéder à leurs demandes, la voie que choisissent de plus en plus souvent les médecins est celle qui touche à leur travail, y inclus le retrait de tous les services à l'exclusion de ceux qui sont essentiels.

"J'aimerais trouver une meilleure voie, dit le Dr Bill Vail, président du conseil d'administration de l'AMC, mais je n'ai encore rencontré personne qui en connaisse une meilleure."

Le Dr Vail veut dire par là que les solutions de remplacement aux grèves, qu'on a proposées dans le passé, sont inacceptables.

Une des solutions dont on a le plus parlé, c'est l'arbitrage obligatoire. Quand une dispute atteint l'impasse, l'association médicale et la province soumettraient leurs po-

sitions respectives à quelqu'un de l'extérieur, ou à un groupe de gens de l'extérieur, et conviendraient de respecter les directives ainsi obtenues.

L'arbitrage obligatoire fut l'une des principales propositions contenues dans une révision de l'assurance-santé effectuée en 1980 par M. Emmett Hall, un ancien juge de la Cour suprême du Canada.

L'Association médicale du Manitoba a accepté cette idée, et elle continue d'exhorter la province à faire de même. Mais les autres associations et provinces demeurent opposées à l'arbitrage obligatoire, et à cause de cette opposition M. Hall a retiré sa proposition initiale. Une autre possibilité qui a attiré au moins une attention passagère, c'est une forme d'arbitrage dite "sélection de l'offre finale ou de la meilleure offre".

Offres finales

En vertu de ce système, les médecins négocieraient avec un gouvernement provincial de façon normale. Si les pourparlers atteignent l'impasse, chaque partie préparerait une offre finale et la soumettrait à un arbitre. Au lieu de chercher à en arriver à un compromis raisonnable entre les deux positions, la commission d'arbitrage choisirait simplement une offre ou l'autre, dans sa totalité.

Quelle que soit la manière dont les disputes sont réglées à court terme, cependant, la coopération est indispensable entre les gouvernements et les médecins si on veut en arriver à un règlement satisfaisant à long terme. Une des principales raisons à cela, c'est que le lien entre les honoraires des médecins et les revenus des médecins n'est pas toujours parfait. En dedans de certaines limites, le médecin peut augmenter le nombre de patients qu'il voit, exiger plus de visites de vérification, ou envoyer plus de patients à des spécialistes.

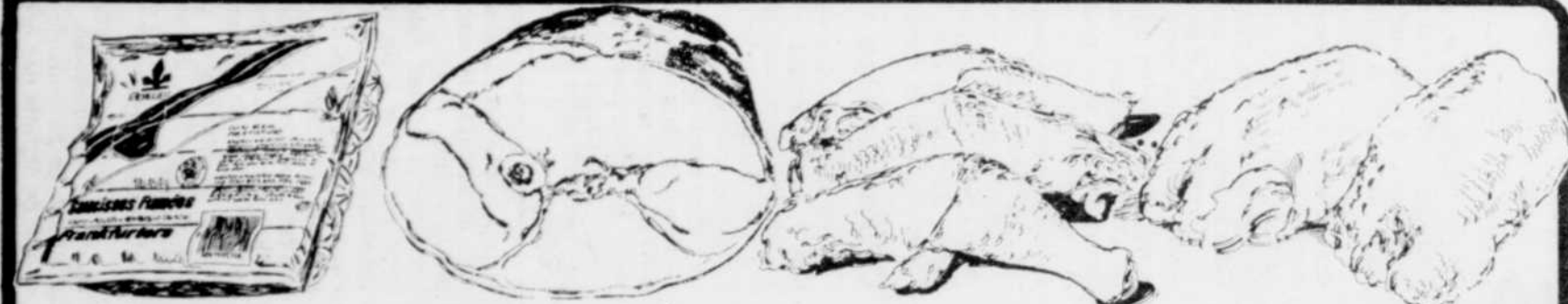
Toutes ces pratiques ajoutent au coût des services des médecins et gonflent les revenus de ces derniers, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils assurent de meilleurs soins aux patients.



L'Aide • budget

Recherchez notre circulaire hebdomadaire Richelieu en magasin pour de nombreux autres prix spéciaux.

VIANDES



SAUCISSES FUMÉES RICHELIEU 454 g 1,68\$	JAMBON FUMÉ MÉRITÉ découenné, sans jarret, prêt-à-servir, un bout ou l'autre 3,48\$/kg 1,58\$/lb	CUISSES DE POULET FRAIS sans dos 2,82\$/kg 1,28\$/lb	POITRINES DE POULET FRAIS sans dos 3,70\$/kg 1,68\$/lb
JAMBON DÉOSSÉ LA FOURNÉE prêt-à-manger 1-1,3 kg (2-3 lb) 9,44\$/kg 4,28\$/lb	AILES DE POULET FRAIS 2,16\$/kg 98¢/lb	FROMAGE CHEDDAR CANADIEN DOUX blanc ou jaune 5,91\$/kg 2,68\$/lb	SAUCISSES PORC/BOEUF MÉRITÉ surgelées 3,70\$/kg 1,68\$/lb
SAUCISSON DE SALAMI TOUT BOEUF RICHELIEU 300 g 1,98\$	ÉPAULE DE PORC FUMÉ MAPLE LEAF désossé, prêt-à-manger, 1,8 à 2,6 kg (3-5 lb) 5,03\$/kg 2,28\$/lb	BOUDIN AU LAIT MÉRITÉ 3,04\$/kg 1,38\$/lb	BOEUF FUMÉ PASTRAMI RICHELIEU noix de ronde, morceau ou tranché 8,77\$/kg 3,98\$/lb
CRETONS BILOPAGE 275 g 2,48\$	HOMARD DE L'ATLANTIQUE NORD HIGH LINER cuit dans l'eau salée surgelé 200 g 3,18\$	SAUCISSES FUMÉES SILHOUETTE (calories réduites) 454 g 2,28\$	SAUCISSES LA BELLE FERMIERE surgelées 500 g 2,88\$
PÂTES AU POULET BILOPAGE surgelé boîte de 4 500 g 2,48\$	BOEUF FUMÉ RICHELIEU tranché 4 env. de 50 g 2,48\$	BOEUF FUMÉ PASTRAMI RICHELIEU noix de ronde, morceau ou tranché 8,77\$/kg 3,98\$/lb	JAMBON CUIT TRANCHE LA BELLE FERMIERE 175 g 1,88\$

CRISTAUX DE SAVEUR GUENCH citron-limette, limonade, orange, punch aux fruits, raisin paquet 4 x 92 g 1,38\$	BOISSON GAZEUSE 7-UP régulier ou diet bouteilles consignées 6 x 750 mL 2,57\$	MARGARINE MOLLE FLEISCHMANN maïs, tournesol cont. 407 g (disponible au Québec seulement) 2,49\$	COLLATION INSTANTANÉE GATTUSO saveurs variées cont. 70 g 78¢
VINAIGRETTE RÉGULIÈRE KRAFT italienne, crémeuse ou concombre, française, salade de chou, catalina cont. 500 mL 1,48\$	YOGOURT YOPLAIT nature ou fruits assortis paquet 2 x 175 g 89¢	MAÏS CRÈME, MACEDOINE, POIS RICHELIEU Canada de choix bte 284 mL 3,100\$	BRIQUETTES DE CHARBON DE BOIS GRILL TIME sac 4,54 kg 2,48\$
RELISH BICKS namburger, hot dog, cu-bits bocal 375 mL 77¢	PRÉPARATION DE FROMAGE FONDU RICHELIEU paquet 250 g 8 tranches 1,19\$	PAPIER HYGIÉNIQUE FACELLE ROYALE blanc, jaune, amande paquet 4 rouleaux 1,39\$	PAPIER D'ALUMINIUM REYNOLDS rouleau 25' 1,68\$

Les prix annoncés dans ces pages sont en vigueur dans tous les magasins de vos épiciers Richelieu du lundi 12 juillet au samedi 17 juillet 1982 jusqu'à la fermeture des magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Il est possible que certains articles ne soient plus disponibles. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement.

ÉPICERIE

JUS DE POMMES PUR
OU COMPOTE DE POMMES
SCOTIAN GOLD
bte 1,36 L
bocal 796 mL
99¢

CRÈME GLACÉE
RICHELIEU
saveurs variées
carton 2 L
1,77\$

SAUCE À SALADE
MIRACLE WHIP/KRAFT
bocal 1 L
1,89\$

BOISSON ROUGEMONT
pompes, raisin, orange, punch aux fruits, limonade
canette 284 mL
4/1,00\$

ESSUIE-TOUT DE PAPIER
SCOTTOWELS
blanc, couleurs & motifs assortis
paquet 2 rouleaux
1,18\$

HYGIÈNE-BEAUTÉ

POUDRE POUR BÉBÉS JOHNSON'S cont. 250 g 1,79\$	SHAMPOING ENHANCE cheveux normaux, secs ou gras cont. 225 mL 2,19\$
-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

SURGELÉS

JUS D'ORANGE CONCENTRÉ
McCain
cont. 355 mL
99¢

POUDING POPS
JELL-O
banane, caramel au beurre, vanille,
chocolat assortis
bte 12 tablettes de 50 mL
2,49\$

MORUE HACHÉE & FRITES
BLUE WATER
bte 454 g
99¢

PÂTISSERIES
RICH'S
choux garnis au chocolat, éclairs au chocolat
bte 226 g
1,59\$

TARTE AUX PACANES
FARM HOUSE
bte 510 g
2,29\$

PIZZA CROUTE C-R-R-OUSTILLANTE 4 x 5
TOTINO'S
garnie, bte 370 g, fromage pepperoni, bte 360 g
2,19\$

FRUITS ET LÉGUMES

BANANES DÔLE, CHIQUITA
Gras fruits
Produit du Honduras
62¢/kg
28¢/lb

'LAITUE ICEBERG
Culture du Québec, Cat. Canada no 1
Gr. 18
ch **39¢**

RAISIN VERT THOMPSON SANS PÉPINS
Produit de la Californie
Cat. Canada no 1
3,06\$/kg
1,39\$/lb

MELON D'EAU
Produit des États-Unis
62¢/kg
28¢/lb

POMMES VERTES GRANNY SMITH
Importées de l'Afrique du Sud
Cat. Canada de fantaisie
Gr. 125-138
1,96\$/kg
89¢/lb

'ÉPINARDS
Culture du Québec
Cello 283 g (10 oz)
ch **59¢**

* La régularité dans les approvisionnements en fruits et légumes est à la merci des conditions météorologiques. Soyez toutefois assurés, chers clients, que dans le cas de ces dernières les épiciers Richelieu ne ménagent aucun effort pour vous offrir qualité et variété à bon prix tout au long des saisons.



Un épicier attentionné

QUEBEC METROPOLITAIN:

- 398, 10e Rue, Québec
- 635, St-Joseph est, Lauzon
- 235, des Chênes ouest, Québec
- 2252, av. Notre-Dame, Ancienne-Lorette (Ste-Foy)
- 58, rue Seigneuriale, Beauport
- 6382, 3e Avenue est, Charlesbourg
- 58, rue St-Louis, Lévis
- 309, rue Du Sault, St-Romuald, Qué

PORTNEUF:

- 320, de l'Église, St-Basile

DORCHESTER:

- St-Léon-de-Standon
- Rue Commerciale
- St-Anselme de Dorchester

CHARLEVOIX:

- 11,186, av. Royale, Beaupré
- 79, Notre-Dame, N.-D.-des-Monts

BEAUCE, BOIS-FRANCS:

- 110, Ste-Famille, St-Ephrem
- 165, av. Cartier, La Guadeloupe
- 181, Marie-Victorin
- St-Pierre-les-Becquets
- 34, Route 49, Ste-Sophie-de-Lévrarc
- Rue Principale, N.-D.-de-Lourdes
- 1727, Savoie, Plessisville
- Baieville, Comté de Yamaska

L'ISLET:

- 61, rue Principale
- St-Pamphile, L'Islet
- Route Principale
- St-Eugène de L'Islet

BAS-DU-FLEUVE:

- Ile Verte, Rivière-du-Loup
- Route 232
- Ste-Blandine, (Rimouski)

La famille

Requête des Marmots

Mme Pauline Marois
Québec, PQ

Devant l'inaction flagrante du gouvernement dans le dossier de service de garde en milieu familial, nous venons en tant que membres actifs de notre agence "Aux nids des Joyeux Marmots" de Matapédia vous demander d'intervenir afin que des meilleures conditions soient offertes aux parents utilisant le service et ce, par le biais de notre agence.

Vous n'êtes pas sans ignorer que l'échelle de l'aide financière aux parents n'a pas été révisée depuis 1979, ce qui est inacceptable. Vous n'ignorez pas non plus la marge inexplicable et inexploitable qui sépare l'aide financière offerte en garderie de celle offerte en milieu familial.

On prétend que le service de garde en milieu familial s'avère plus économique. Quelle farce! Plus économique oui, puisqu'avec le dollar par jour / par place / au permis, nous devons accomplir des miracles et ce, très souvent sur le dos des gardiennes (encore des femmes) qui doivent totalement assumer les frais d'équipement et de fonctionnement. Vivant en milieu rural, il n'y a pour nous aucune autre alternative de service de garde que la garde en milieu familial et

c'est désastreux de voir dans quel état jusqu'ici ce dossier a été laissé à lui-même, comme s'il n'était pas de première importance.

Le bénévolat de parents désireux d'offrir un service de garde de qualité à leurs enfants a permis à l'agence des économies qui lui assurent temporairement sa survie, mais pour combien de temps encore? L'essoufflement se fait sentir et il est malheureux de penser que ce sont les enfants qui devront en subir les conséquences.

Nous sommes confiantes qu'en tant que personne responsable du dossier des services de garde, vous serez sensibilisée à nos besoins et que vous accomplirez dans le plus bref délai, les actions nécessaires au mieux-être de ce service de garde.

Notre survie en dépend!

- Aux Nids des Joyeux Marmots**
Matapédia
Jacinthe Pomerleau, parent
Pauline Pitre, gardienne
Rose-Marie Gallant, parent
Josée Henri, parent
Gisèle Huard, parent
Ginette St-Onge, gardienne
Denise Boulianne, parent
Louise Arsenault, parent
Marie Létourneau, personne res source

Le cas Jonathan



Le Soleil, Gilles Lafond

Adoption et loi du silence

Tu n'es pas mon fils naturel. Je ne connais pas ta mère biologique mais j'ai moi aussi un fils en foyer adoptif quelque part. Je ne sais où. Ce fils est né en juillet 65. Bien sûr, il est un peu plus grand que toi. Pour lui et pour tous les Jonathan, je voudrais livrer ces quelques réflexions.

En 65, si j'avais été informée et si j'avais pu présenter une requête pour obtenir la garde de mon fils comme ta maman, je l'aurais fait. Je l'admire beaucoup et je trouve qu'elle a été très courageuse de s'engager dans une telle bataille judiciaire. Mais ça, personne ne te l'a encore fait remarquer. Elle a commencé les démarches pour reprendre dès le mois de janvier 82, à peine quinze jours après ta naissance. Elle a vécu six longs mois d'angoisse et d'inquiétude avant d'apprendre enfin que sa requête était favorablement accueillie. Entre nous, ce n'est quand même pas sa faute si les lois sont si compliquées.

Tu te souviens que ta maman a signé le consentement pour ton adoption deux jours après ta naissance. Elle n'aurait pas dû, tu as raison. Mais pourquoi la travailleuse sociale s'est-elle précipitée à ce point pour la faire signer? Parce que les bébés sont rares et les familles en attente trop nombreuses? Parce qu'elle craignait que ta mère change d'idée? Même quand une maman accouche après une grossesse désirée, heureuse et soutenue par un papa, l'accouchement est souvent un choc physique et émotionnel d'une grande intensité. Pour ta maman, les conditions n'étaient pas idéales. Tu t'en souviens, tu étais avec elle à ce moment-là. Tous les Jonathan le savent bien eux qui continuent à vivre de si près les émotions de leur mère. Alors, entre nous, on aurait dû attendre quelques temps après ta naissance pour permettre à ta maman de se rétablir au moins physiquement avant de prendre une décision si importante pour toi.

Tu ne ferais pas les mamchettes ces jours-ci si ta mère avait obtenu sa requête plus rapidement ou si on ne l'avait pas fait signer alors que tu n'avais même pas le nombril guéri. En France, une mère célibataire a six mois pour ré-

voquer son consentement. Sur simple demande écrite de sa part, son enfant lui est rendu sur-le-champ sans aucune tracasserie. Le pire, Jonathan, c'est que nos législateurs nous promettent qu'il n'y aura plus de cas Quirion avec leur nouvelle loi. Je te vois d'ici, tu ris dans ta bave et avec raison.

Si on ne faisait pas tant de "cachotteries" sur l'adoption, ce serait moins compliqué. Ils appellent ça, la confidentialité. Pour ton plus grand bien, supposément! Il ne faut pas que ta maman no 1 connaisse ta maman no 2 et vice-versa. C'est comme cela depuis les années 1850. Tu es trop petit, tu n'as pas connu ce temps-là. Je vais te raconter. Les filles-mères étaient considérées comme de grandes pécheresses. La société et leur famille les rejetaient à cause des normes imposées par notre sacro-sainte mère l'Eglise. On forçait les filles-mères à se cacher jusqu'à ce que le péché soit sorti de leur ventre. Une fois accomplie, cette première pénitence, pas question de garder ce fruit défendu. L'enfant du péché devait se métamorphoser en enfant adoptif né de parents inconnus. Aujourd'hui, crois-moi ou non Jonathan, c'est encore le même silence absolu. Tous les Jonathan sont privés de leurs origines biologiques, de leur bagage génétique et de leurs antécédents médicaux. Tes nouveaux parents sont eux aussi privés d'informations nécessaires pour mieux te comprendre et t'aimer.

A mon avis, si ta mère avait rencontré et connu Josette et Robert, si elle avait pu vérifier elle-même dans quel foyer d'amour, tu étais placé, elle n'aurait pas eu raison de s'inquiéter. Elle aurait peut-être accepté que tu restes là pour ton plus grand bien. Mais depuis qu'elle a signé ce fameux consentement, c'est le vide total, la coupure radicale entre elle et toi. Elle ne sait pas que tu aimes Josette et Robert. Oh! bien sûr, sa travailleuse sociale lui a dit que tu étais heureux dans ton foyer d'adoption, mais comment peut-elle croire et faire confiance à une travailleuse sociale qui l'a fait signer dès sa sortie de la salle d'accouchement. Ta mère ne sait rien, Josette et Robert ne savent rien et on voudrait qu tu sois heureux.

Dis-lui, Jonathan, au ministre

de la Justice que sa nouvelle loi 18 ne fait que resserrer l'étou de l'anonymat et du mystère sur l'adoption, elle n'améliore en rien le sort de Jonathan. Dis-lui au ministre que la confidentialité est vieille d'un siècle et demi et qu'elle entretient les préjugés et les tabous sur les filles-mères et leur Jonathan. En plus, elle ne fait que créer des situations bâtarde comme la tienne. Ce n'est pas en empêchant les mères biologiques de présenter des requêtes pour annuler leur consentement et pour exiger la garde de leur enfant qu'on va régler les cas Quirion. C'est en permettant des rapports francs et ouverts entre les parents biologiques et adoptifs, c'est en conservant à l'enfant tous ses droits y compris son droit aux origines qu'on va harmoniser le processus de l'adoption. Les Jonathan n'ont que faire des ordonnances, des arrêts de la cour d'appel, des mises en demeure ou des brefs d'habeas corpus.

Dis-leur, au ministre de la Justice, à l'abbé Louis Paré et à tous les autres, que les Jonathan sont des individus à part entière dans notre société, qu'eux aussi veulent connaître leurs racines biologiques, pièce maîtresse de leur machine humaine. Les Jonathan ont des papas et des mamans qui leur donnent la vie et d'autres parents qui acceptent de s'en occuper avec amour et attention. Il n'y a plus de péché dans les histoires de Jonathan. Pourtant nos lois sont encore porteuses de vieilles valeurs. Bon! Bon! tu bâilles, c'est l'heure du dodo. Ça va, j'ai compris, je m'arrête.

Juste un dernier mot, je trouve que Josette et Robert ont fait une excellente proposition à ta mère. Ta travailleuse sociale ne pourra jamais les mettre en contact, c'est défendu par la loi Toi, tu es trop petit! Alors je te propose d'être une médiatrice. Parles-en à ta mère et à Josette et Robert.

Bonjour Jonathan, je t'embrasse très fort!

Reine Landry
Responsable de l'Agence AREA
(Agence de recherche pour enfants adoptés et mères)
C.P. 246, Succ. St-Michel
Montréal, H2A 3M1
522-1602

Béatifier nos mères

J'ai pris connaissance dans ma vie des béatifications et canonisations de religieuses, frères, papas, être qualifiés de bienheureux ou saints; sans doute leur vie a dû être remplie de sacrifices. Mais, malheureusement, je n'ai jamais vu (du moins pas à ma connaissance) le nom d'une mère ou d'un père de famille qui ont pourtant (parmi eux) joliment souffert, comme exemple: les mères de 10, 15, 20 enfants, ce qui signifie à passer souvent des nuits sans sommeil s'occupant des bébés rejetés et rejetés encore, étant obligés à la soumission du mari, "le chef", donc esclaves. En plus vivre dans la pauvreté en compagnie des

beaux-parents qui entraînaient souvent des accros et tribulations. Il y a aussi des papas qui ont eu la vie très triste ayant marié des gibiers de femmes, etc...

On nous dira ceci... les femmes mamans n'ont pas fait vœux de chasteté, non c'est vrai, mais elles ont reçu un sacrement en celui du mariage et je ne connais pas de sacrement impur, même, on apprendait que les grandes familles étaient une bénédiction. Alors? Aurons-nous un jour la joie de voir une mère titrée de la béatitude ou canonisation. Ah! que je l'invoquerais! Vivons dans l'espérance.

Elisabeth G.
Pont-Rouge

De l'Etat-sangsue...

Réponse à Claire Rondeau, Sainte-Foy

Vous accusez votre propriétaire d'un manque d'humanisme, parce qu'il refuse de vous installer des balançoires et un carré de sable. Cette carence de coeur me semble être, aussi, l'apanage du père de l'enfant. Que je sache, les obligations de paternité peuvent et devraient s'exercer, même dans une situation de désunion.

Vous espérez que l'Etat verse une allocation aux familles monoparentales, allocation qui remplacerait une pension alimentaire. En somme, vous voulez faire supporter à l'ensemble de la population, les conséquences fâcheuses d'un acte fait en toute liberté. La liberté appelle l'engagement et l'autonomie.

Si tous les ex-maris s'acquittaient de leur pension alimentaire, si toutes les filles-mères, secondées par leur ami de coeur, supportaient les responsabilités de

leurs actes, si tous les avortements étaient honorés financièrement par celles qui en usent, le fardeau fiscal serait allégé.

Quand l'Etat se fait "vache à lait" pour certains, nul doute, qu'il se transforme en "sangsue" pour d'autres. Et ce n'est sûrement pas cette attitude immature où le sens des responsabilités n'a plus sa place, que nous aurons les enfants forts qui bâtiront le Canada, comme vous nous le suggérez.

Louise Bussière
Sillery (Québec)

Pour le bonheur du petit

A la mère naturelle de Jonathan.

Comme vous avez pu le constater, un enfant est très facile à concevoir, et pourtant un enfant, quelle magnifique petite chose, complète et parfaite à la fois, conçue pour vivre en harmonie avec sa mère, conçue avant toute chose pour être aimée.

Mademoiselle, la raison pour laquelle vous n'avez pu héberger votre enfant dès sa naissance ne m'intéresse pas. Mais la façon dont vous agissez envers lui, aujourd'hui, démontre un manque d'amour et de respect envers lui. Sachez qu'un enfant pour être heureux a besoin d'amour et que cet amour signifie confiance et dépendance absolue envers une personne (sa mère, en l'occurrence), ce que vous n'avez pu et ne pouvez lui offrir...

Dans notre société d'aujourd'hui, les femmes ont levé les armes, elles veulent se mesurer aux hommes face au travail. Le rôle de la mère a été bafoué, rejeté. Ces femmes sont mères à temps partiel. Quelle génération feront ces enfants mal aimés?

Mademoiselle, vous avez la chance aujourd'hui d'offrir le bonheur à votre enfant, un bonheur auquel il a déjà goûté. Ne sacrifiez pas son bonheur pour satisfaire votre besoin de possession (de chair).

Comme vous avez pu le constater, un enfant est très facile à concevoir; alors, lorsque le temps sera venu, lorsque votre coeur sera suffisamment ouvert, lorsque vous serez devenue femme, et que le temps et l'assurance matérielle suffiront, autour de vous, allez-y dans l'allégresse et concevez des enfants qui seront heureux auprès de vous.

Louise Clermont
une mère à temps plein
Charlesbourg

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Nom, adresse et
no de téléphone
au complet, s.v.p.

J'ai eu les meilleurs parents

A la mère biologique de Jonathan,

Je veux te dire, le plus simplement du monde, à quel point la situation que tu vis me touche. Quand j'ai lu cet article, je me suis rappelé toutes ces fois où j'ai remercié le ciel de m'avoir donné des parents aussi exceptionnels. Tu sais maintenant que j'ai à mon tour trois petits dont le plus vieux a cinq ans. Je me rends bien compte que de faire naître un enfant dans ce monde implique mille facteurs imaginés avant de les vivre avec ces petits qui sont complètement dépendants de toi, et qui seront ce que tu auras eu le courage qu'ils soient. C'est énorme comme responsabilité et sois certaine qu'avec la meilleure volonté du monde, être parents — c'est se remettre en question constamment. Ne connaissant aucun des partenaires

dans cette cause, sois assurée de ma sincérité et j'espère que tu aimes assez ton fils pour prendre la bonne décision. Très souvent je pense à cette fille, et je la remercie, elle qui, il y a trente ans, a voulu

que j'aie le meilleur foyer avec les meilleurs parents et qui m'a confiée à l'adoption.

Nicole Martin
Neufchâtel

Vivre ce "cauchemar"

M. Roger Bellefeuille,

Bravo pour l'article sur l'enfant "Jonathan". Nous aussi nous avons vécu ce même cauchemar. Dans les années 1964, je crois. Un beau poupon de deux ans, revenait de Toronto où une Québécoise l'avait abandonné. La Sauvegarde de l'enfance nous l'avait confié.

Nous n'avions pas d'enfant. Un amour fou unissait le garçon et

mon mari. Nous nous apprêtions à demander l'adoption légale. Voilà qu'on nous l'enlève sans préavis.

La mère revenait le chercher. Nous avons consulté même un avocat. Rien à faire. La mère naturelle a six mois pour reprendre son enfant. C'est tout de même injuste pour l'enfant et les parents.

Armande et Guy Langelier
Beauport

中國中華協會聯合通告
本會定於八月十七日(星期六)
下午二時在 6011 850 rue Marquette Québec
(移民學校) 舉行一九八二—一九八三年度
籌款晚宴及全體會員大會。
請全體華人同胞踴躍參加為要。
中國中華協會 謹啟
華人公會
一九八二年七月廿六日

INVITATION
A tous les membres de la communauté chinoise de Québec.
Invitation à l'Assemblée annuelle et à l'élection (1982-1983) de l'Association des Chinois de Québec et de la Société de bienfaisance sino-québécoise qui aura lieu le 17 juillet 1982, à 13h, au COFI, 860, Père-Marquette, Québec.
Association et Société

LE MARCHÉ AUX PUCES
AU CARREFOUR JEAN-TALON
Charlesbourg
Du jeudi au dimanche inclus.
Jeudi, vendredi: 9h à 21h.
Samedi, dimanche: 9h à 17h.
RENDEZ-VOUS SUR PLACE
TEL.: 627-3729

SOLDE jusqu'à 50% sur TOUTE la marchandise d'été*
*Les uniformes scolaires sont exclus de cette vente.
Le plus grand spécialiste de vêtements pour enfants "de la naissance à l'adolescence"
CLEMENT
Les galeries de la capitale
653-9363 627-3472
PLACE STE-FOY

LIQUIDATION DES MODELES RCA 1982

8 VIDEO-CASSETTES RCA A partir de 850\$	1 ECRAN GEANT RCA A sacrifier. Faites votre offre
3 CAMERAS COULEUR RCA Modèle CC010 Seulement 875\$	TELECOULEURS 9" PRIX SUR PLACE
9 TELECOULEURS 26" RCA A partir de 799\$	2 VIDEO-DISQUES PRIX SUR PLACE
4 TELECOULEURS 20" RCA Commande à distance. PRIX SUR PLACE	Nous vous offrons cette vente de liquidation pour faire place aux modèles 1983. Toute offre raisonnable acceptée

HENAULT ELECTRONIQUE INC.
VENTE ET SERVICE
5045, boul. du Jardin
Charlesbourg, Québec
G1G 3Z2
Tél. 628-5863
Le coût du service après vente est inclus dans tous nos prix!

A-8 NOS RÉGIONS

AMIANTE, LOTBINIERE, BEAUCE, RIVE-SUD, COTE-DU-SUD, BAS-ST-LAURENT, GASPESIE, ILES DE LA MADELEINE, COTE-NORD, CHARLEVOIX, PORTNEUF



Le Soleil, Fortunat Marcoux.

Pas un vrai casino

Cette enseigne lumineuse géante "Casino Vegas" n'est pas celle d'un casino qui aurait été implanté quelque part au Québec. C'est plutôt un coup de marketing que Moizette Dallaire, de Dolbeau, a réalisé pour inaugurer ce soir dans le centre-ville de Thetford-Mines. Il en a coûté \$160,000 pour transformer les anciens locaux de la mercerie "Chez Vogue" en un lieu de divertissement où seront présentés les plus grands spectacles qui se produiront au Québec. C'est tout un investissement, compte tenu de la situation économique qui prévaut actuellement dans la région à la suite de nombreuses mises à pied et de fermetures prolongées dans l'industrie de l'amiante.

A la mine Bell, de Thetford

Mesures draconiennes, en vue de réduire les stocks

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — La mévente de la fibre d'amiante persistant, le producteur "Bell Ltée", de Thetford-Mines, est contraint de prendre des mesures draconiennes en vue de réduire les stocks dans ses entrepôts.

Les décisions annoncées par la compagnie, hier, se traduiront, à compter du 1er octobre prochain jusqu'au 1er avril 1983, par:

- a) la perte de 183 emplois dont 49 de façon permanente;
- b) une semaine de travail partagé réduite à trois jours ou fermeture de la mine pendant 14 autres semaines, du 27 septembre au 30 octobre (5 semaines), et du 20 décembre au 19 février 1983 (9 semaines).

L'employeur a décidé d'interrompre jusqu'en avril 1983 tous les travaux de développement souterrain et de congédier jusqu'à cette date les entrepreneurs Tramine Inc., Fournier Steel Works Ltd, Adrien Fradette Ltée, et Gilles Huppé. Ces derniers regroupent 47 employés.

Chez les syndiqués (métallus), on dénombre 49 congédiements permanents, et 77 mises à pied temporaires. Les coupures affectent aussi 12 employés de bureau syndiqués et 11 contremaîtres et ingénieurs non syndiqués.

Trois jours ou nouvelles fermetures

Rappelons que les 550 employés

de Bell sont en congé forcé pour une période de 13 semaines, soit jusqu'au 30 août. A cette date, tout le monde rentrera au travail.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, Bell a 26,000 tonnes dans ses entrepôts. Elle veut réduire ses stocks à 15,000 tonnes.

Le président du syndicat des mé-

tallos, M. André Fillion, a révélé que les syndiqués se prononceraient sur l'offre de travail partagé de l'employeur lors d'une réunion qui se tiendra le jeudi matin 22 juillet, au centre paroissial Saint-Alphonse, à 9h30.

Selon le projet patronal, les mineurs travailleraient trois jours par semaine et toucheraient des pres-

tations de l'assurance-chômage (environ \$42 par jour) pour les deux journées non travaillées.

Rappelons que Bell est ce producteur que le gouvernement québécois a acquis en mai 1980 par le biais de la Société nationale de l'amiante.

En secteur résidentiel de l'Ancienne-Lorette Un garagiste obligé au silence pour un temps

par Pierre-Paul NOREAU

Pour au moins quelques mois, Mme Yvette Dugal jouira de la tranquillité qu'elle a toujours espérée de son appartement, dans un secteur résidentiel de l'Ancienne-Lorette.

Le juge Pierre Côté, de la cour supérieure du Québec, a effectivement émis une injonction interlocutoire contre le voisin de Mme Dugal, M. Arthur Fortier, l'enjoignant de cesser toutes opérations commerciales et industrielles de garage et d'atelier et de cesser également de menacer les membres de la famille Dugal.

Cette ordonnance valable jusqu'à un jugement final de la cour dans

cette cause constitue la première véritable victoire pour les Dugal qui ont amorcé il y a quelques années des démarches afin de faire cesser les activités commerciales (réparation mécanique industrielle) de leur voisin. Ce dernier avait construit en secteur résidentiel un petit garage de réparation mécanique, contrevenant en cela au zonage résidentiel du quartier.

Mme Dugal avait d'abord tenté de faire intervenir les autorités municipales pour faire respecter ses droits. Selon ce qui a été présenté devant le juge Côté, il semble cependant que les démarches de la ville n'ont guère changé les choses. C'est alors que Mme Dugal a choisi de s'adresser à la cour, obtenant l'injonction le 9 juillet dernier.

"Je souhaite au fond que mon cas serve d'exemple. Si je ne réussissais que ça par mes démarches, ce serait déjà toute une victoire" expliquait-elle.

Changement de zonage

M. Fortier n'est cependant pas le seul qui ne respecte pas le zonage municipal dans ce secteur. En tout, il y a huit ou neuf commerces qui se trouvent dans l'illégalité, dans le quartier de Mme Dugal.

A la suite d'une soirée d'information convoquée par les autorités municipales à la fin du mois de juin, il appert cependant que l'opinion des citoyens est qu'il vaut mieux changer le zonage pour régulariser la situation des contrevenants tout en empêchant d'autres commerces de venir s'installer.

Au dire de Mme Dugal, cette soirée a tout simplement été noyauté par les commerçants, leur famille et leurs amis, les propriétaires de résidence ne s'étant présentés que dans une très faible proportion, craignant selon elle les représailles possibles.

Selon le conseiller Jacques Fauchon qui était présent à titre d'édile et de membre du comité consultatif d'urbanisme, il est clair que certaines personnes se sont accaparé des micros

pour ne faire valoir que le point de vue des commerçants.

Le conseiller qui se voit maintenant dans l'obligation de préparer un règlement de zonage pour légaliser les neuf, tout en empêchant de nouveaux commerces, ne trouve pas la tâche facile et soulève de plus de nombreuses questions.

"Je crois que les gens du secteur de Mme Dugal ont strictement misé sur leurs relations de bon voisinage et c'est compréhensible. Personne ne veut d'ennuis quand c'est possible de les éviter. Je crains qu'on ne leur ait fait croire que c'était possible de tout régler par un changement de zonage, mais personnellement je n'en suis pas convaincu."

Zone vraiment commerciale?

"Tout d'abord je pense que ça va être impossible de ne légaliser que les neuf commerces qui sont là actuellement. La marge est trop large entre un atelier de mécanique industrielle et un constructeur de balançoires", soutient M. Fauchon.

"Par ailleurs, au moment où ces commerçants se retrouveront dans la légalité avec le changement de zonage, qu'est-ce qui les empêchera de faire de la publicité, de vouloir s'agrandir, etc. Tout cela comporte une gamme de problèmes auxquels il vaut mieux songer avant."

"J'ai par ailleurs demandé aux gens lors de la soirée d'information s'ils croyaient que la valeur de leur maison allait augmenter ou diminuer dans un secteur commercial plutôt que résidentiel. On m'a répondu augmenter. Je reste persuadé, pour ma part, que la valeur du terrain augmente, mais pas celle de la maison. Et si le terrain prend de la valeur, c'est strictement en vue d'y implanter éventuellement un commerce."

"De toute manière, une chose est certainement inconcevable dans tout ce dossier, c'est que ce sont les gens qui se trouvent dans la légalité qui se voient dans l'obligation de payer pour les autres" concluait le conseiller Fauchon.

Cadeaux Vive les mariés

OFFERTS PAR LE SOLEIL AUX FUTURS MARIÉS

Une valeur de plus de \$20

Notre cadeau VIVE LES MARIÉS est gratuit, pratique et intéressant

Voici ce que recevront les mariés:

- Plus de 20 produits de qualité, plein format
- Des bons-rabais valant plus de \$12
- Des livrets de recettes
- Deux semaines d'abonnement gratuit au SOLEIL
- Le tout d'une valeur de plus de \$20

Si votre mariage ou celui de parents et amis est prévu d'ici quelques mois, profitez de cette offre. Les futurs mariés inscrits recevront le cadeau VIVE LES MARIÉS. Remplissez ce coupon pour vous-même ou pour des parents ou amis et retournez-le par la poste. Sans déboursé et sans obligation. Nous nous occuperons du reste. Tous les formulaires doivent nous parvenir AVANT le mariage.

Le cadeau VIVE LES MARIÉS est un hommage du quotidien LE SOLEIL

LE SOLEIL

A Département "Vive les Mariés"
390, rue St-Vallier est
Québec G1K 7J6

VEUILLEZ REMPLIR CETTE FORMULE AU COMPLET

Veuillez inscrire la personne suivante pour un cadeau VIVE LES MARIÉS gratuit.

(Lettre mouillée)

NOM DE LA FIANCÉE _____ (prénom) _____ (nom)

NOM DU FIANCÉ _____ (prénom) _____ (nom)

ADRESSE ACTUELLE DE LA FIANCÉE _____ (No) _____ (Rue) _____ (App)

_____ (ville ou village) _____ (Code postal) _____ (Bur.) _____ (Rés.)

DATE DU MARIAGE _____ EGLISE _____

NOM DE L'OFFICIAIRE (Ministre, Prêtre, Rabbín, etc.) _____

Cochez si vous êtes: FIANCÉE MÈRE PARENT AMI

VOTRE NOM _____

VOTRE ADRESSE _____

IL NE S'AGIT PAS D'UN CONCOURS

UN SEUL COUPON SUFFIT

CHAQUE NOUVELLE MARIÉE INSCRITE RECEVRA UN CADEAU

Des produits différents peuvent être substitués selon la disponibilité.

Nous offrons un seul cadeau par nouveau couple.



Le Soleil, Fortunat Marcoux

Dégâts de \$150,000

Le bureau des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec tente d'établir la cause de l'incendie qui a détruit l'hôtel du Lac-Noir, à Black-Lake, hier matin. L'alerte a été donnée par un voisin vers 6h. Selon les premières constatations, le feu aurait pris naissance dans la chambre à fournaise ou dans la cuisine. Il n'y avait qu'un chambreur dans le complexe et il s'en est tiré indemne. L'établissement appartenait à M. Réjean Théberge, de Black-Lake. Les pertes sont évaluées à \$150,000. L'hôtel était situé sur la rue Notre-Dame, près de l'exploitation minière.

LE SOLEIL

vous invite à participer à sa collecte de sang
le mercredi, 21 juillet 1982, de 10h à 20h30
à l'édifice de la Croix-Rouge - 325, rue de la Croix-Rouge, Québec.

don de sang, don de vie

Recours collectif contre la CSST Réexamen possible de 20,000 dossiers

par Georges ANGERS

La Commission de la santé et de la sécurité du travail pourrait être forcée de rouvrir les dossiers de quelque 20,000 accidentés du travail et de réévaluer les prestations qu'ils reçoivent ou qu'ils ont reçues.

Cette obligation, une première grande victoire pour le Mouvement d'aide aux accidentés du travail, fait suite à la décision du juge Jacques Philippon de la cour supérieure du Québec d'autoriser un accidenté du travail, M. Serge Pillin, à exercer un recours collectif contre la CSST.

Ce recours repose sur le fait que de 1932 à 1977 la Commission des accidents du travail (l'ancêtre de la CSST) n'a pas évalué l'incapacité d'un nombre indéterminé d'accidentés du travail selon les règles prescrites par la loi.

La loi faisait en effet obligation à la CAT d'évaluer la diminution de capacité d'un accidenté d'après la nature des lésions subies et d'après son aptitude à reprendre le travail, le même ou un autre.

Or, de 1932 à 1977, la CAT ne fixait les indemnités qu'elle accordait aux accidentés que d'après la nature des lésions, ignorant l'aptitude à reprendre le travail. Jusqu'en 1977, de telles décisions de la CAT étaient sans appel; depuis ce temps toutefois, il est possible d'en appeler des décisions à la commission des Affaires sociales qui a effectivement augmenté des indemnités en tenant compte de l'aptitude de l'accidenté à reprendre le travail.

La CSST elle-même mettait d'ailleurs en application en 1980 un programme permettant d'ajouter un pourcentage d'incapacité tenant compte de l'aptitude du travailleur à retourner à son emploi ou à un emploi approprié, selon les termes de la décision du juge Philippon.

Les dossiers que la commission pourrait être forcée de rouvrir portent sur la période de 1952 à

1977; 1952 à cause d'une prescription de 30 ans au moment où la requête a été inscrite (en l'occurrence mars 1982) et 1977 puisque les obligations légales quant à la mesure de l'incapacité ont été rencontrées depuis.

Chiffres en l'air

Me Marc Bellemarre, de l'étude Paré, Daigle et Boyer, qui a plaidé la requête autorisant l'exercice du recours collectif contre la CSST s'est par ailleurs refusé hier à avancer quelque chiffre sur ce qu'il en coûterait à la CSST si la commission perdait sa cause.

Les montants avancés, jusqu'à \$100 millions selon ce qu'auraient lancé des fonctionnaires de la commission, ne sont absolument pas fondés scientifiquement, a soutenu M. Bellemarre. Ce n'est qu'après que les quelque 20,000 dossiers auront été rouverts et les indemnités réévaluées que l'on pourra savoir, a-t-il dit.

Me Bellemarre a finalement qualifié de très importante cette décision du juge Philippon puisqu'elle permet un recours collectif contre l'Etat ou une de ses institutions.

De son côté, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a refusé de formuler tout commentaire hier sur la décision du juge Jacques Philippon d'autoriser un recours collectif contre elle par M. Serge Pillin au nom de plusieurs milliers de citoyens.

Les quelques personnes rejointes par téléphone à la CSST, son président Robert Sauvé n'étant pas disponible, ont simplement indiqué que le dossier repose entre les mains de juristes qui en étudient toutes les implications.

Quoi qu'il en soit, la CSST dispose d'un délai de trente jours pour porter le jugement en appel, si elle le désire.

Pornographie infantile: le RAIF donne son appui aux amendements du code

par Gaston-Marcel COMEAU

Le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) donne son appui aux amendements du code pénal destinés, entre autres, à interdire la pornographie infantile au Canada.

Des amendements, déposés le mois dernier par le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, prévoient, en effet, que la production, la distribution et la vente de films et magazines dans lesquels des jeunes de moins de 16 ans sont montrés dans des positions sexuellement "explicites" sont formellement interdites.

Ces amendements ont soulevé l'opposition des distributeurs qui soutiennent que ce genre de pornographie n'existe pas au Canada. Le RAIF soutient au contraire qu'elle existe, et donne comme exemple "les images du documentaire 'C'est surtout pas de l'amour' montrant des enfants utilisés comme acteurs dans des productions pornographiques...". Le RAIF affirme que ces images ont "toutes été obtenues au Canada".

M. Chrétien qui avait affirmé récemment qu'il n'avait jamais vu ce genre de pornographie

s'est ravisé. "Il m'a suffi, a-t-il dit, de passer dix minutes à feuilleter des magazines pour la voir."

En donnant son appui à ces amendements, le

RAIF estime qu'il "est inconcevable que l'on puisse s'opposer à l'adoption de mesures qui mettront les enfants et les adolescents(es) à l'a-

bri de l'exploitation odieuse et de plus en plus répandue de leur corps..." et invite la population à en favoriser l'adoption.



COMMUNIQUE DE LA FASSQ

La Fédération des administrateurs des services de santé et des services sociaux du Québec et ses associations affiliées ont tenu récemment leurs assemblées générales et leur congrès annuel.

Un nouveau président

A cette occasion, la Fédération a procédé à l'élection de M. Daniel FORTIN du CRSSS de Québec à titre de président. Il succède à M. Daniel ROBIBAILLE qui assumait la présidence depuis deux ans.

Les autres officiers du conseil d'administration sont: M. Marcel MYRE, vice-président, DSA à l'hôpital de Mil pour enfants; M. Raymond GROULX, trésorier, DF à l'hôpital Général de Mt; Mme Michelle CHAREST, secrétaire, DSI au C.H. de Valleyfield; M. Paul PICHÉ, conseiller, DSH au C.H. Laval; Mlle Nicole DION, conseillère, DSH à l'hôpital St-François d'Assise; M. Daniel ROBIBAILLE, ex-président, DSA au C.A. l'Escalier; M. Robert SAVARD, DG de la FASSQ.

Les autres membres du conseil d'administration sont: M. Michel DEMERS, DSI à l'Institut Philippe Pinet; le Dr Guy DROUIN, DSP à l'hôpital St-François d'Assise; le Dr Bernard PAQUET, DSP au C.H. de St-Laurent; M. Jean-Paul SIMARD, DSA au Centre psychiatrique de Roberval; M. Roland BERNIER, DP au C.H. Hôtel-Dieu de Lévis; M. Georges MAILLET, DP au C.H. Fleury; M. Jacques BRUNET, DSP aux Pavillons Bois-Joly Inc.; M. Jean-Pierre HUDDON, DSP au Pavillon de l'Enfance; M. Guy RHO, DF au C.H. Charles Lemoyne; M. Raymond VAILLANCOURT, directeur des programmes au CRSSS de Trois-Rivières; M. Claude BOILEAU, DSA au C.A. La Clarière de Québec; M. Michel BLONDIN, DSA au C.A. LaSalle; M. Miville LAPORTE, DSA au CSS Laurentides Lanaudière; M. Gilles LAFRANCE, directeur des ressources au CSSMM.

Prix Vigor

C'est M. Gaston PELLAN qui s'est vu décerner le Prix Vigor offert annuellement à l'administrateur de l'année dans le réseau des Affaires sociales. M. Pellan est directeur général de l'hôpital de l'Enfant-Jésus de Québec.

Prix Hector-L. Bertrand

La FASSQ a décerné ce prix à MM. Bernard Bouchard, directeur du C.A. d'Orléans et Gaston Pellin, directeur général de l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour l'article "L'application du 'Multi-Facility Management in Health Care' dans le contexte québécois; théorie et vécu. Cet article a paru dans la revue ADMINISTRATION HOSPITALIERE ET SOCIALE.

Prix de la FASSQ

D'autre part, M. Roch Boucher, DSH, hôpital Hôtel-Dieu de Lévis; Mlle Nicole Dion, DSH, C.A. St-François d'Assise et M. Paul Piché, DSH, C.H. Laval se sont vu décerner le prix de la FASSQ pour leur article paru dans la revue ADMINISTRATION HOSPITALIERE ET SOCIALE traitant de la "prolifération des temps partiels dans nos établissements".

La FASSQ offre ses plus sincères félicitations aux personnes dont les différents jury ont reconnu la contribution au développement du réseau des Affaires sociales. De plus, elle tient à remercier les quelque 20 bénévoles qui ont accepté d'oeuvrer comme officier et membres du conseil d'administration au développement et à la promotion des intérêts socio-professionnels des quelque 1500 cadres supérieurs oeuvrant dans les établissements de santé et de services sociaux du Québec et que la FASSQ a reçu mandat de représenter, par décret gouvernemental.

Vos reçus de caisse PROVIGO



conservez-les pour la prochaine promotion

(Y compris ceux antérieurs au 10 juillet 1982)

LES SUPERMARCHÉS



provigo

CANAC-MARQUIS GRENIER

AVIS À TOUS NOS CLIENTS! Ouvert pendant les vacances

Nos 5 magasins sont ouverts pendant les vacances de la construction contrairement aux années précédentes.

Notre magasin au 25, rue Marie de l'Incarnation est ouvert le jeudi soir et le samedi matin pendant la saison estivale.

Beauport • Québec • Charlesbourg • Val Bélar • Les Saules

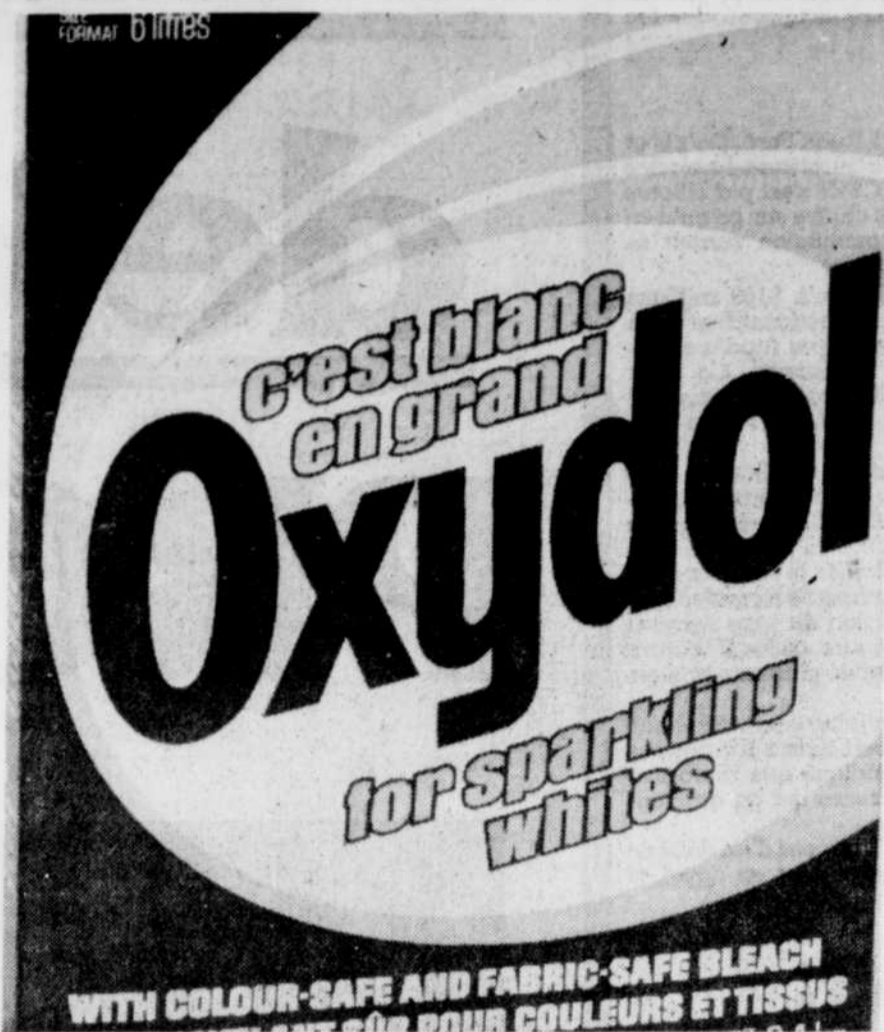
50¢ ÉCONOMISEZ 50¢
 DE RABAIS
 CE BON D'ACHAT DONNE DROIT À UN RABAIS DE 50¢ SUR LE PRIX DE DÉTAIL D'UNE BOÎTE D'OXYDOL FORMAT 6 LITRES.
 Limite d'un bon par achat.
 Bon d'achat valide du 12 au 24 juillet 1982 seulement.
 RT2
 REMBOURSABLE CHEZ PROVIGO

LES SUPERMARCHÉS
provigo



SAUCISSES FUMÉES
 BILOPAGE

EMB. DE 454 g **.97**



DÉTERSIF
 POUR LA LESSIVE
 OXYDOL

VOTRE PRIX AVEC COUPON DE 50¢ À DÉCOUPER DANS CETTE PAGE = 3.47 **3.97**
 BTE DE 2,4 kg



COCA-COLA
 BOUTEILLE CONSIGNÉE
 DE 750 mL

6 POUR **1.97**



SOC DE PORC FUMÉ
 MAPLE LEAF

5.97 /kg **2.71** /LB



CÔTELETTES DE PORC
 AVEC OS
 IDÉAL SUR LE GRIL

5.97 /kg **2.71** /LB



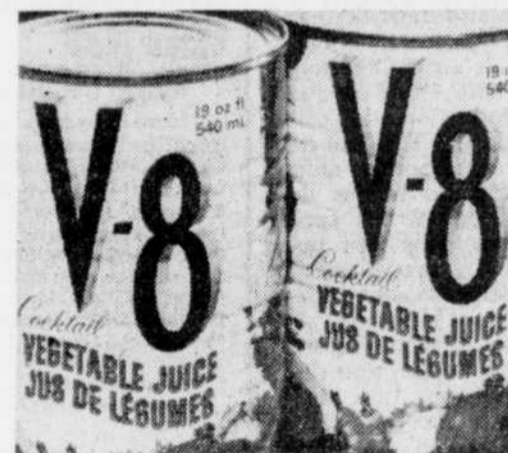
CHAMPIGNONS
 ENTIERS OU EN TRANCHES
 PROVIGO

BTE DE 10 oz liq. **.97**



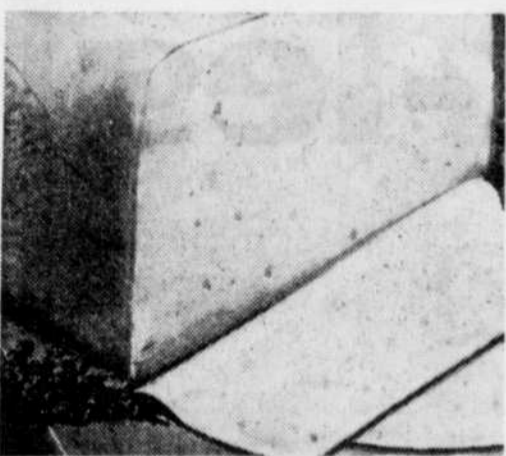
SPAGHETTI
 OU MACARONI COUPÉ
 LANCIA

EMB. DE 1 kg **.97**



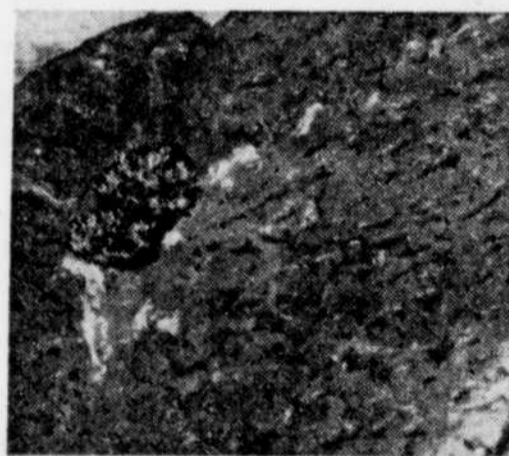
JUS DE LÉGUMES
 V-8

BTE DE 19 oz liq. POUR **2.97**



JAMBON CUIT
 EN TRANCHES
 TOUR EIFFEL

5.97 /kg **2.71** /LB



BIFTECK DE BOEUF
 ATTENDRI
 PROVIENT DE BOEUF
 CANADA A

7.97 /kg **3.62** /LB



SAUCE À SALADE
 MIRACLE WHIP
 KRAFT

BOCAL DE 1 litre **1.97**



POIS VERTS
 ASSORTIS, DE CHOIX
 PROVIGO

BTE DE 19 oz liq. POUR **2.97**



FROMAGE VELVEETA
 KRAFT

EMB. DE 1 kg **4.97**

BOEUF HACHÉ
 MI-MAIGRE /kg **4.34** /LB **1.97**

SAUCISSON
 EN MORCEAUX LAFLEUR /kg **2.14** /LB **.97**

BISCUITS SODA
 SALES PROVIGO BTE DE 450 g **.97**

LAIT ÉVAPORE
 PROVIGO BTE DE 385 mL 2 POUR **.97**

JUS DE TOMATES
 DE FANTAISIE PROVIGO BTE DE 19 oz liq. 2 POUR **.97**

VIANDES EN TRANCHES
 AU CHOIX, SAUCISSON RÉGULIER, À L'AIL, POULET, OLIVE, MAPLE LEAF EMB. DE 175 g **.97**

SOUS-MARIN
 LAFLEUR EMB. DE 200 g **.97**

BISCUITS TUC
 McVITTIES EMB. DE 250 g **.97**

BISCUITS
 CHOCOLAT SANDWICH, FINGER OU CRÈME CAFÉ, CADBURY EMB. DE 150 g **.97**

BISCUITS
 FUDGE-O OU PAUSE-CAFÉ CHRISTIE EMB. DE 450 g **1.97**

CRETONS
 EN MORCEAUX BILOPAGE /kg **4.34** /LB **1.97**

ÉPICES À BIFTECK
 ROCHETTE CONT. DE 175 g **.97**

MAÏS EN GRAINS
 DE FANTAISIE PROVIGO BTE DE 7 oz 2 POUR **.97**

ADOUCCISSEUR
 DE TISSUS DOWNEY CONT. DE 3 litres **3.97**

DÉTERSIF
 POUR LAVE-VAISSELLE ALL BTE DE 1,8 kg **3.97**

SAUCISSON
 EN TRANCHES LAFLEUR /kg **2.97** /LB **1.35**

ÉPERLANS
 SURGELÉS EMB. DE 454 g **.97**

EAU MINÉRALE
 MONTCLAIR BOUT. DE 750 mL + 250 mL GRATUIT **.77**

RELISH SUCRÉE
 HABITANT BOCAL DE 500 mL **1.67**

DÉLICE-O-NOUILLES
 CHOIX DE SAVEURS BTE DE 70 g **.97**

SERVIETTES DE TABLE
 CHOIX DE COULEURS WHITE SWAN EMB. DE 60 POUR **2.97**

SACS À ORDURES
 POUR L'EXTÉRIEUR PROVIGO EMB. DE 10 **.97**

SHAMPOOING
 OU CRÈME RINCE PROVIGO CONT. DE 650 mL **.97**

BOULE DE OUATE
 ABSORBANTE PROVIGO EMB. DE 250 **.97**

COUCHES
 PREMIER PAS PROVIGO BTE DE 24 **3.97**

SUPER VENTE À

97¢



BOISSONS
CHOIX DE SAVEURS
ROUGEMONT

BTE DE
10 oz liq. POUR

4.97



CRÈME GLACÉE
CHOIX DE SAVEURS
PROVIGO

CONT. PLASTIQUE
DE 2 litres

1.97



FRAISES
CANADA NO. 1
PRODUIT DU QUÉBEC

PANIER DE
4,54 litres

3.97



CHIPS, DULAC
RÉGULIÈRES, ONDULÉES,
KETCHUP OU B.B.Q.

SAC DE
200 g

.97



MÉLANGE À GÂTEAUX
DELUXE
DUNCAN HINES

BTE DE
520 g

.97



JUS D'ORANGE
OU DE POMME, NON SUCRÉ
PURFRUIT

CONT. DE
1 litre

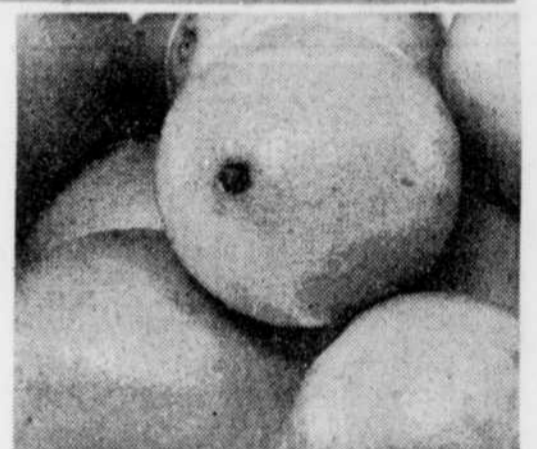
.77



CHAMPIGNONS BLANCS
PRODUIT DU QUÉBEC

CONT. DE
227 g

.97



ORANGES OUTSPAN
PRODUIT DE L'AFRIQUE DU SUD
GROSSEUR 112

LA
DOUZAINÉ

1.97



BISCUITS
PETIT THÉ
LECLERC

EMB. DE
450 g

.97



NOURRITURE POUR CHATS
CHOIX DE SAVEURS
KAL KAN

BTE DE
369 g

2.97



EAU DE JAVEL
CONCENTRÉE
PROVIGO

CONT. DE
3,6 litres

.97



MELONS D'EAU
PRODUIT DE FLORIDE

CHACUN

2.97



RADIS
PRODUIT DU QUÉBEC

EMB. DE
450 g

2.97

CRISTAUX
CHOIX DE SAVEURS
HAWAIIAN PUNCH
EMB. DE 3 x 78 g

.97

HUILE DE MAÏS
MAZOLA
BOUT. DE 1,5 litre

2.97

CAFÉ INSTANTANÉ
NESCAFÉ
BOCAL DE 6 oz

3.97

BOISSONS
CHOIX DE SAVEURS
ALLEN
BTE DE 48 oz

.87

GÂTEAUX
PIQUE, CHAUSSON AUX POMMES
OU CARAMEL, VACHON
BTE FAMILIALE

1.47

MAXI-SERVIETTES
HYGIÉNIQUES
LIBERTÉ NOUVELLE
BTE DE 10 OU 12

1.47

CORNETS POUR CRÈME GLACÉE
POINTUS OU GOBELETS
IMPERIAL
BTE DE 20

.77

MARGARINE MOLLE
À L'HUILE DE SOYA
THIBAUT
CONT. DE 2 LB

1.57

FROMAGE COTTAGE
DELISLE
CONT. DE 500 g

1.47

FLOCONS DE JAMBON
OU DE DINDON
MAPLE LEAF
BTE DE 184 g

1.57

SOUPE
POULET ET NOUILLES
LIPTON
BTE DE 4 env.

1.17

SUCRE BLANC
GRANULÉ
ST-LAURENT
EMB. DE 4 kg

2.47

BAIN DE MER
AUX ALGUES MARINES
ALFREDO

CONT. DE
900 mL

.97

NOURRITURE POUR CHIENS
CHOIX DE SAVEURS
PROVIGO

BTE DE
25,5 oz

2.97

PAPIER MOUCHOIRS
CHOIX DE COULEURS
SCOTTIES

BTE DE
200

.97

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!
SPÉCIAUX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 17 JUILLET 1982.
LES PHOTOS DE CES PAGES NE SERVENT QU'À IDENTIFIER LES MARQUES DÉPOSÉES.
LE TEXTE PRÉVAUT EN TOUTE OCCASION.

LES SUPERMARCHÉS
provigo

Commerciaux diffusés à Radio-Canada

Requête en outrage au tribunal contre Irwin

par Robert FLEURY
Le fabricant ontarien de jouets Irwin Toys Limited et son vice-président exécutif, Sam Mac Irwin, font

l'objet d'une requête en outrage au tribunal de la part de l'Office de la protection du consommateur pour avoir continué de diffuser des

commerciaux de jouets dans des émissions destinées aux enfants en dépit d'une injonction émise en ce sens l'an dernier lors de l'émission La soeur

volante. Cette fois, ce sont les émissions Incroyable Hulk, Beachcombers, Happy Days et Muppet Show diffusées

aux réseaux français et anglais de Radio-Canada qui sont l'objet d'une dénonciation de l'OPC, le fabricant canadien ayant diffusé un message du Pac-Man d'Atari dans le cadre de ces émissions que l'OPC considère d'é-coute familiale.

A l'instar de l'émission La soeur volante diffusée sur les ondes du réseau TVA, les émissions concernées à la télévision d'Etat s'adresseraient à un auditoire composé de 27 à 36 pour 100 d'enfants et constitueraient par conséquent un outrage à la cour depuis que le juge Raymond Landry de la cour supérieure a rendu le 26 juin 1981 une ordonnance en injonction interlocutoire interdisant au groupe Irwin d'adresser des messages publicitaires aux enfants de moins de 13 ans.

Selon la norme de l'OPC, une émission qui compte plus de 15 pour 100 d'écoute enfantine, soit le pourcentage que représentent les enfants de moins de 13 ans dans la population, s'adresse aux enfants et on ne peut par conséquent y diffuser de messages publicitaires, violant ainsi l'article 248 de la loi 72.

Or lors de l'injonction accordée lors de la diffusion de La soeur volante, la cour avait reconnu que l'é-

coute enfantine se situait entre 21 et 35 pour 100, excédant de beaucoup les 15 pour 100 de la norme se basant sur les rapports du Bureau of Broadcast Measurement. Dans le cas des émissions diffusées sur le réseau d'Etat, les cotes BBM font état d'un pourcentage d'écoute de l'ordre de 29,5 pour 100 pour Beachcombers, de 29,9 pour 100 pour Happy Days, de 36,4 pour 100 pour Muppet Show. Ces trois émissions sont diffusées tous les jours en fin d'après-midi sur les ondes montréalaises de la CBC. Dans le cas de l'Incroyable Hulk diffusée au réseau français de Radio-Canada entre 19h et 20h, 147,600 enfants de moins de 13 ans écouteront l'émission sur un auditoire total de 535,300, soit une cote d'écoute enfantine de 27,5 pour 100.

Le juge Jacques Dugas de la cour supérieure a fixé au 13 septembre l'audition de la requête qui pourrait valoir des amendes totalisant \$50,000 au groupe Irwin s'il était reconnu coupable.

Rappelons que le groupe Irwin conteste toujours en cour d'appel un jugement de la cour supérieure alléguant que le Québec ne peut régir le contenu d'émissions télévisées, lesquelles sont de juridiction fédérale.

De l'innovation en coiffure à Québec

par Louise PICARD
Quelle femme n'a pas eu un jour l'envie d'avoir une nouvelle tête? Souvent sans trop savoir ce qui lui ira et, pire encore, choisir un style de coiffure en constatant, après coup, qu'il ne lui va pas du tout.

Claude, un coiffeur de Québec, a trouvé une solution à ce problème à l'aide de photos et de croquis. Pour une clientèle qui se compose en ma-

ajorité de jeunes filles aux cheveux très longs, se faire couper les cheveux est encore plus coûteux, surtout lorsqu'elles les ont portés longs durant plusieurs années.

La méthode "avant" et "après" innovée par Claude dans la coiffure consiste à prendre une photo de la cliente à l'aide d'un appareil de type "Poloroid", de projeter la photo sur un écran et de dessiner cinq ou six cro-

quis offrant divers styles de coiffure. La cliente n'a qu'à choisir celui qu'elle préfère, quitte à conseiller les indécises au besoin. Il en coûte \$50 pour une telle séance.

Sylvie, une étudiante qui porte les cheveux longs depuis très longtemps, s'est prêtée à cette démonstration faite récemment au salon Tom, à Québec, où Claude exerce ce métier depuis quatre ans.

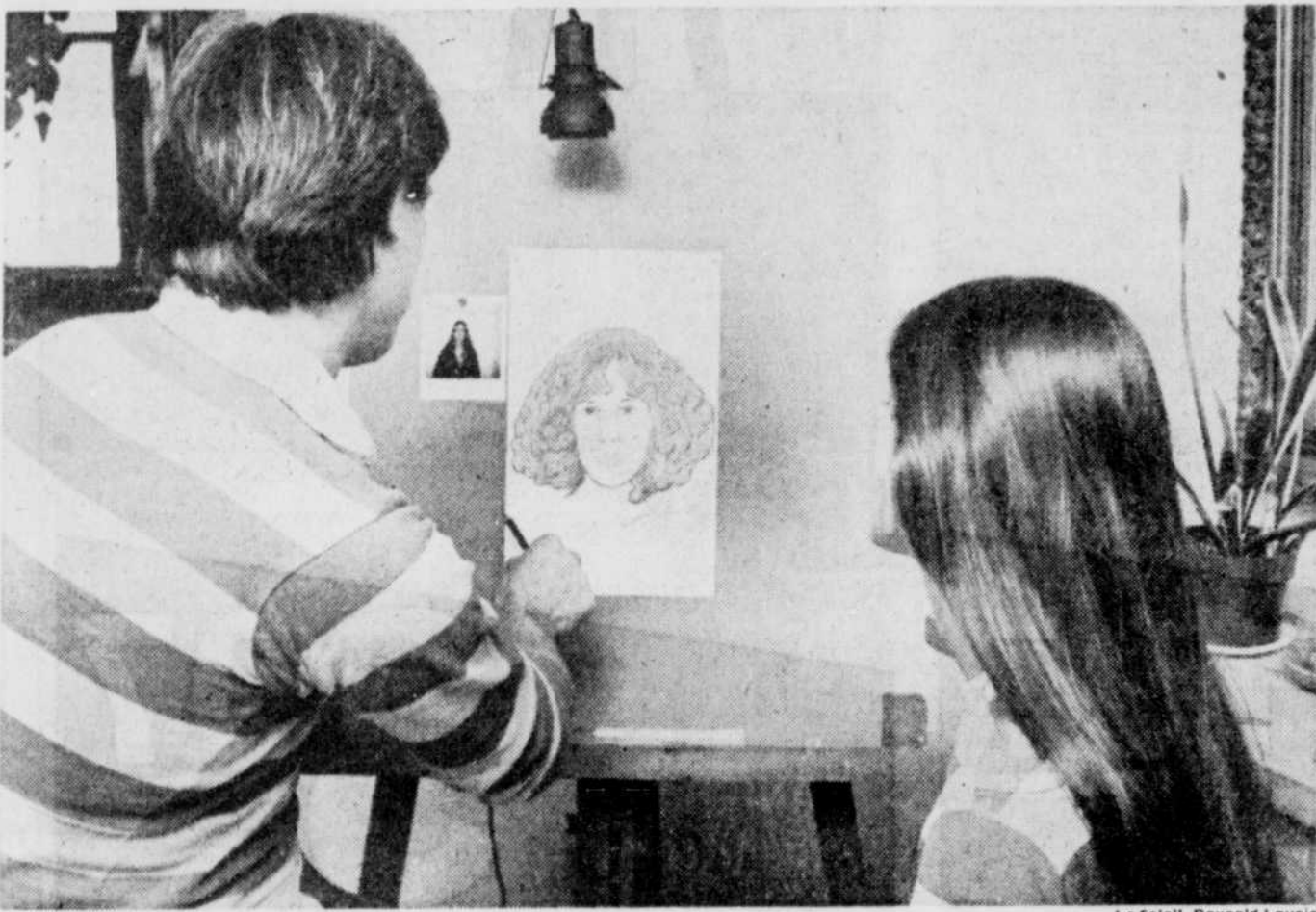
"La plupart aimeront conserver leur new look pendant quelques mois avant d'en adopter un autre, précise-t-il. Il croit qu'il est grand temps d'innover dans le secteur de la coiffure et entend y contribuer à sa façon, ayant déjà plusieurs projets en tête.

Il en coûte en général \$30, pour un shampoing et une coupe brushing. Avec les prix qui grimpent dans les salons comme partout ailleurs, il trouve important de se gagner la confiance d'une clientèle stable qui exige une meilleure garantie et qualité de travail. Pour celles qui fréquentent le salon de façon régulière on y offre un contrat annuel qui en réduit les coûts. Un autre plan est également offert aux étudiantes.

Au risque de perdre une cliente qui exigera une coupe ou style de coiffure ne lui convenant pas, Claude n'hésitera pas à la déconseiller ou refusera de le faire. "On ne peut mettre en jeu la réputation d'un salon comme celui-ci, dit-il. Un salon qui n'a rien de commercial, avec des plantes à profusion, des meubles de style et des lampes Tiffany qui lui donnent un petit air rétro.

Malgré son jeune âge, Claude est un homme de plusieurs métiers. Autrefois animateur sportif à la baie James, éducateur dans un centre de délinquance juvénile, instructeur de hockey junior et, plus récemment, spécialiste en karaté (ceinture noire), il a passé deux étés au Japon où il remporta des médailles de compétition avec Sport Canada.

Aimant beaucoup le métier qu'il exerce présentement, il ne voudrait rien faire d'autre pour l'instant. Ayant beaucoup voyagé et observé, entre autres, la gent féminine... il croit que la Québécoise, avec son sens de l'esthétique et son souci vestimentaire n'a rien à envier aux femmes de l'extérieur.



Sylvie regarde le "new look" qu'elle aura lorsque Claude, du salon Tom, lui aura coupé les cheveux. Le Soleil, Reynold Lavoie

Service de répondeur automatique pour les amateurs de mollusques

par Robert FLEURY

Si vous êtes amateurs de myes (clams), palourdes, buccins (bourgots) et même de rascals, un service de répondeurs automatiques est maintenant à votre disposition jour et nuit si vous fréquentez les plages du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie et la Côte-Nord.

Les mollusques ne se consomment pas en tout temps, rappelle la direction des pêches maritimes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Une algue microscopique est en effet absorbée par les mollusques à certaines époques de l'année et développe une toxine susceptible d'intoxiquer et d'incommoder gravement les consommateurs. Ainsi, l'an dernier, on a rapporté un décès occasionné par une telle contamination

dans le secteur de Métis. A chaque année d'ailleurs, diverses mises en garde sont effectuées par la direction des pêches, et des affiches sont généralement posées à des endroits faciles d'accès lorsque la cueillette et la consommation sont interdites.

A Rimouski, le répondeur automatique donnera l'Isle-Verte comme secteur apte à la consommation mais un brio technique amputait une partie du texte. Après vérifications, les endroits propices à la cueillette se situent à 2,000 pieds à l'ouest du quai de l'Isle-Verte jusqu'à la rivière de Pointe-à-la-Loupe, à Saint-Fabien (Cap-à-l'Original) et Baie-Rose. Le secteur couvert par le répondeur de Rimouski s'étend de La Pocatière aux îles de la Madeleine.

A Hauterive, le répondeur... est en chair et

en os aux heures de bureau, et automatique en dehors de ce temps (et si vous insistez, il vous dira qu'il est un message enregistré). Actuellement, on peut consommer des mollusques à Portneuf-sur-Mer, à l'ouest du village, à Pointe-à-Boisvert, à l'Anse-à-Norberg, aux îlets Jérémie, à Papinachois, à Franklin, à Rivière-Moisie et à Pointe-Saint-Charles, à l'est de Rivière-Moisie.

Selon nos interlocuteurs de la direction des pêches, il y a beaucoup plus d'endroits cet été où la pêche aux mollusques est autorisée par rapport à l'an dernier ou aux étés précédents comme la température s'est maintenue relativement fraîche et que les pluies ont été plus abondantes que le soleil n'a été présent. On sait que ces toxines se développent plus rapidement en eau tiède et lors des journées chaudes de l'été.

Les numéros pour les répondeurs automatiques sont à Hauterive, 589-2886 et à Rimouski, 722-3556.

EGLISE DE ST-JEAN ILE D'ORLÉANS
Bach • Schumann
Chopin • Moussorgsky
JACQUES DESPRES
pianiste
Prix d'Europe, 1981
Jeudi le 15 juillet, 20h30
Réservation: 828-2764
SOCIÉTÉ DES CONCERTS DE L'ÎLE D'ORLÉANS, INC.

HC HOPITAL DE CHAUDRONS QUÉBEC ENR.
LE SEUL CENTRE DE REPARATIONS DE CHAUDRONS A QUÉBEC, TOUTES MARQUES.
Fermé vendredi à 13h samedi toute la journée
TEL.: 687-2559



Vente de juillet Vente de juillet

ACHETEZ À PRIX RABAIS DÈS MAINTENANT

- MANTEAUX DE RAT MUSQUE naturel ou teint noir, cognac, polaire ou en flancs naturels. **1 498\$**
- MANTEAUX DE VISON peaux allongées, ranch ou couteur acajou. **2 498\$**
- MANTEAUX DE VISON brun croisé, peaux chevronnées. **2 498\$**
- MANTEAUX DE LOUP NATUREL Peaux chevronnées, garnies de renard blanc avec ou sans capuchon. **2 598\$**
- MANTEAUX DE VISON (FEMELLES) ranch, peaux allongées. **3 498\$**
- MANTEAUX DE LOUP lustré, peaux allongées ou peaux chevronnées. **1 698\$**
- MANTEAUX DE RENARD BLEU naturel, peaux allongées. **1 998\$**
- MANTEAUX DE RENARD BLEU qualité supérieure. **1 998\$**

Voici quelques items parmi notre vaste collection

CONSULTEZ NOS EXPERTS POUR LA REPARATION ET LE REMODELAGE DE VOS FOURRURES

BOUCHERIE FABIEN GAGNÉ INC.

POUR LIVRAISON GRATUITE: **842-3011** AVEC TOUT ACHAT DE 20\$ ET PLUS DANS QUÉBEC ET LES ENVIRONS

Le grand spécial d'été pour charbon de bois se continue

BIFTECK de CÔTES 5 ⁴⁹ \$ kg	CUBES À BROCHETTES 8 ⁸⁰ \$ kg
(RIB STEAK) 2 ⁴⁹ \$ lb	OU À FONDUE 3 ⁹⁹ \$ lb
BIFTECK BOSTON 6 ⁵⁹ \$ kg	ROSBIF DE SURLONGE 5 ⁷¹ \$ kg
(SURLONGE DESOSSÉE) 2 ⁹⁹ \$ lb	DESSOSSE 2 ⁵⁹ \$ lb
BIFTECK 8 ¹³ \$ kg	SAUCISSE FUMÉE EN VRAC 3 ²⁸ \$ kg
FAUX-FILET 3 ⁶⁹ \$ lb	(MAPLE LEAF) 1 ⁴⁹ \$ lb
TOURNEDOS 8 ⁸⁰ \$ kg	BOEUF HACHE 3 ⁵¹ \$ kg
ROSBIF FRANÇAIS 3 ⁹⁹ \$ lb	MI-MAIGRE 1 ⁵⁹ \$ lb
(INTERIEUR DE RONDE)	

Chez nous, le boeuf est en spécial toute l'année. **VÉRIFIEZ NOS BAS PRIX!**
47, boul. Valcartier, Loretteville. 5025, 1^{re} Avenue, Charlesbourg.
842-3011 627-3697

LA QUALITÉ À VOTRE PORTÉE

LES FOURRURES

125, rue St-Joseph Est, 524-3541

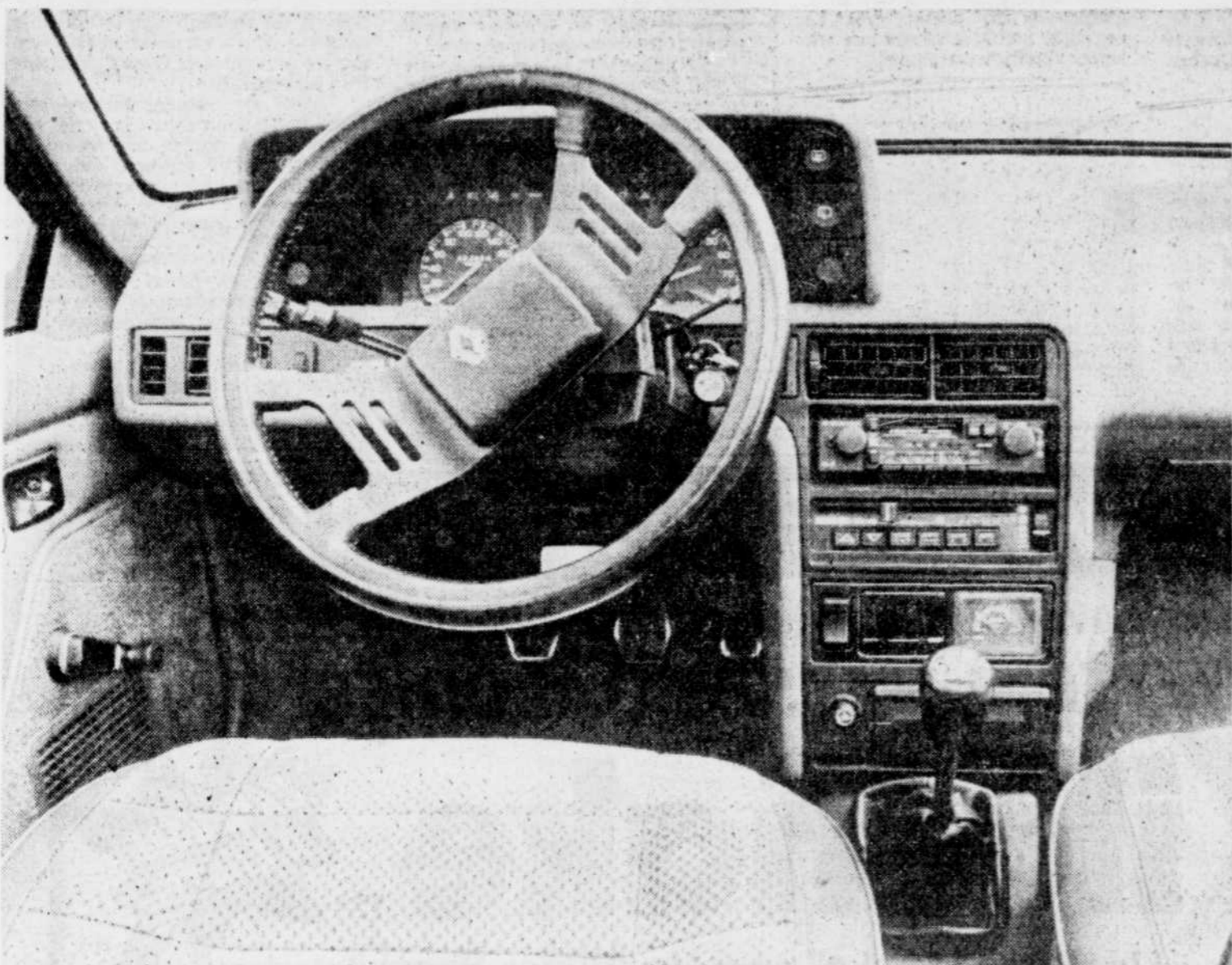
Essai de la RENAULT FUEGO

par le Club automobile du Québec



La présentation esthétique de la Fuego ne manque pas d'originalité.

Le Soleil, Jean Vallières



Le tableau de bord de la Fuego regroupe une instrumentation complète.

Le Soleil, Jean Vallières

Une routière très agréable

Absente depuis quatre ans du marché des coupés sport, la compagnie Renault refait surface en introduisant la Fuego. Cette dernière, dont on parlait depuis quelque temps, constitue une suite logique à la Renault 17 Gordini. Disponible avec deux types de moteur à injection de cylindres différents, dont l'un de type turbo, son prix d'achat oscille entre \$10,640 et \$15,000, dépendamment de ses options. La voiture mise à notre disposition offrait le groupe d'équipements le plus complet et le plus dispendieux, comprenant entre autres le moteur turbo, le toit ouvrant électrique, les roues en aluminium avec pneus 365TRX, un intérieur en cuir véritable, l'air climatisé, les glaces à commande électrique, la radio MA-MF cassette stéréo.

La présentation esthétique de la carrosserie ne manque pas d'originalité et ses formes arrondies favorisent la robustesse des panneaux. La conception inhabituelle des poignées des portières et l'absence de serrure extérieure pour l'ouverture du hayon nous apparaissent peu pratiques.

À l'intérieur, conformément à la tradition Renault, les sièges assurent un excellent confort, même après quelques heures de route. Pour les personnes de grande taille cependant, l'espace pour la tête est sérieusement compromis par le mécanisme du toit ouvrant. Par ailleurs, plusieurs vide-poches agrémentent l'habitacle de la Fuego.

Le tableau de bord regroupe une instrumentation complète, comprenant entre autres une jauge du niveau d'huile et un manomètre de pression de suralimentation qui indique l'entrée en fonction du turbo. Par contre, les leviers des commandes pour les lumières et les clignotants, trop rapprochés l'un de l'autre, ne favorisent pas une utilisation facile et portent à confusion.

L'insonorisation est dans la moyenne des voitures de cette catégorie et, sur notre voiture d'essai, de nombreux bruits d'habitacle résultaient de la finition un peu rapide de l'intérieur.

À bas régime, le moteur de la Fuego manque de nervosité mais, en accélération, le turbo transforme ses performances. Ce dernier se fait surtout sentir lors des reprises mais il est tout de même possible d'atteindre 100 km/h en quelque 11 secondes. Bien étagée, la transmission à cinq rapports contribue à la consommation raisonnable d'essence de la voiture (10 L/100 km lors de nos essais). La servodirection se caractérise par sa souplesse et sa précision. La Fuego utilise une suspension indépendante à l'avant et à essieu rigide à l'arrière. Cette combinaison, à laquelle s'ajoutent les pneus TRX, favorise une bonne tenue de route sans nuire au confort des passagers. Pour sa part, le système de freinage s'avère efficace mais très bruyant; son grincement excessif a déçu à notre équipe d'essai.

En raison de la complexité du turbo, l'entretien devrait être confié aux spécialistes des concessionnaires Renault. À l'instar des boyaux du radiateur, le filtre à l'huile s'avère très difficile d'ac-

cès. Par contre, un examen du dessous du véhicule permet d'apprécier la robustesse de sa construction monocoque et la bonne protection antirouille.

Après une période d'adaptation nécessaire, les conducteurs reconnaîtront dans la Fuego une routière très agréable, grâce en bonne partie au turbocompresseur. De plus, l'Association AMC / Renault offre un excellent réseau de distribution pour le produit. Notre voiture d'essai présentait certains défauts et bruits d'habitacle, mais nous croyons que ceux-ci étaient attribuables au fait qu'elle était en début de production.

POUR	
—	performance du moteur turbo
—	confort des sièges
—	tenue de route
—	aménagement intérieur
CONTRE	
—	grincement des freins
—	encombrement sous le capot
—	espace pour la tête
—	bruits de suspension

FICHE TECHNIQUE	
Prix de base:	10 640 \$ (juin '82)
Prix de la voiture essayée:	14 979 \$
Longueur:	4491 mm (176.8 po)
Largeur:	1691 mm (66.6 po)
Poids:	1080 kg (2379 lb)
Moteur:	4 cyl. en ligne 1565 cm ³ turbocompressé
Transmission:	Manuelle 5 vitesses
Nombre de concessionnaires:	
Au Québec:	84
Au Canada:	240

FICHE D'APPRECIATION	
Légende:	1-excellent, 2-très bon, 3-bon, 4-avec réserve, 5-faible
	1 2 3 4 5
Finition	X
Équipement	X
Confort	X
Insonorisation	X
Maniabilité	X
Tenue de route	X
Accélération	X
Freinage	X
Consommation d'essence	X
Entretien	X
Consommation d'essence durant l'essai: 10 L/100 km	

L'essence plus chère au Québec

par Robert FLEURY

C'est au Québec que l'essence demeure la plus chère au Canada (et même en Amérique) et en Saskatchewan qu'elle est la moins chère, révèle un relevé de prix effectué pour le compte de l'Association canadienne des automobilistes (CAA) en juin.

Pendant qu'au Québec on atteint des sommets inégalés pour le prix de l'essence, soit 53 cents le litre dans la région de Rouyn pour l'essence ordinaire et 57 cents pour le sans-plomb, les résidents d'Estevan et de Regina en Saskatchewan ne payaient plus que 35 et 37 cents le litre.

La différence, c'est qu'au Québec, le ministre des Finances a imposé une surtaxe de 40 pour 100 (13 cents) sur l'essence alors qu'en Saskatchewan, la taxe de vente de six cents le litre a tout simplement été abolie par le nouveau gouvernement conservateur.

En Alberta, on paie de 35 à 40 cents le litre l'essence ordinaire, de 37 à 43 cents l'essence sans-plomb. En Ontario, c'est à Belleville que l'essence est la moins chère, 40 cents alors que les prix varient de 42 à 46 cents ailleurs. Au Nouveau-Brunswick, l'essence varie de 43 à 45 cents le litre de régulier, de 45 à 47 pour le sans-plomb. Au Manitoba, les prix varient de 41.9 à Winnipeg à 47.3 à Flin Flon, de 45 à 48 cents pour le sans-plomb. En Colombie-Britannique, le régulier se détaille en moyenne 45 cents le litre, 47 cents pour le sans-plomb.

En Nouvelle-Écosse, le régulier se vend 46 cents, le sans-plomb 48 cents. Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard les détaillent 49 et 51 cents. Au Québec, la moyenne est de 51.6 pour le régulier et de 55.7 le sans-plomb.

Profitez d'un rabais supplémentaire de **20%** sur nos prix de vente!*

Voyez ces Rabais Supplémentaires:

Pour 2 semaines seulement, profitez d'un rabais supplémentaire de 20% sur les bas prix de vente chez Fairweather, même si l'article est déjà à 50% de rabais! La Vente de Trottoir chez Fairweather vous offre la mode d'été à des prix que vous attendez depuis des années! Et même les prix de vente sont en vente!

Vente de Trottoir

*Le prêt-à-porter Daniel Hechter de Paris non inclus.

	Avant	Vente de trottoir
T-Shirts	8 ⁹⁹ -12 ⁹⁹	7 ¹⁹ -10 ³⁹
Chemises & Chemisiers	9 ⁹⁹ -19 ⁹⁹	7 ⁹⁹ -15 ⁹⁹
Pantalons sport & de soirée	9 ⁹⁹ -19 ⁹⁹	7 ⁹⁹ -15 ⁹⁹
Jupes	14 ⁹⁹ -19 ⁹⁹	11 ⁹⁹ -15 ⁹⁹
Toutes les robes Printemps-Été	à partir de 14 ⁹⁹	à partir de 11 ⁹⁹
T-Shirts "Surprise"	3 ⁹⁹	tant qu'il en reste! 3 ¹⁹

La vente se termine samedi le 17-Juillet.

Le Savoir-Fairweather ça c'est économique!

Galeries de la Capitale, Place Fleur de Lys, Place Laurier, Place Québec



robert fleury
à l'écoute du consommateur

\$64.95 envolés en fumée

J.-E. Labbé de Giffard a commandé une coutellerie de Dynasty Marketing de Niagara Falls en Ontario au coût de \$59.95 et son chèque de \$64.95 couvrant divers frais de poste a été encaissé en décembre et malgré des lettres de demande d'information et un accusé de réception, annonçant un délai dans la livraison, Mme Labbé n'a toujours rien reçu. L'annonce était publiée dans Télé-Soleil de décembre.

LE SOLEIL a vérifié auprès de la compagnie à Niagara Falls et on ne répond plus à ce numéro. L'assistance annuelle de Bell Canada est catégorique: le numéro a été discontinué et il n'y a plus d'inscription au nom de Dynasty Marketing. Nous avons finalement vérifié auprès du ministère de la Consommation de l'Ontario et ces derniers nous ont confirmé que cette compagnie n'existait plus, détruite dans un incendie qui a vu s'envoler en même temps les dollars des consommateurs, les actionnaires de Dynasty Marketing étant tout aussi introuvables. "C'est bel et bien perdu" nous ont dit les porte-parole du ministère ontarien de la Consommation.

Ce n'est pas la première fois que LE SOLEIL met en garde les consommateurs contre les compagnies de commande postale, plus particulièrement celles situées hors Québec, comme nous ne disposons d'aucun recours contre elles pour des montants minimes. Il n'est même pas possible de poursuivre de telles compagnies par le biais de la cour des petites créances, cette cour québécoise n'ayant aucune juridiction en Ontario, et les frais d'avocat et de représentation à envisager pour une

telle poursuite hors Québec sont énormes lorsque le montant à récupérer est inférieur à \$2,000 ou même \$3,000. De plus, contrairement au Québec, la loi ontarienne ne dispose pas d'articles exigeant le dépôt d'une caution permettant à des entreprises de vente par correspondance d'exiger le paiement à l'avance, de telles cautions étant généralement fournies par des compagnies d'assurance auprès desquelles il est toujours possible de réclamer le dépôt versé si la compagnie devait disparaître.

L'expérience enseigne jusqu'ici que les compagnies de commande postale offrent peu ou pas de produits qui ne se retrouvent déjà, au même prix et de même qualité, auprès de maisons d'affaires reconnues, et où il est toujours possible d'obtenir satisfaction et service après-vente par la suite.

De nombreuses maisons de vente par correspondance sont disparues depuis quelques années ou ont dû chercher refuge hors Québec pour échapper aux exigences de la loi québécoise. D'autres ont fermé leurs portes après avoir empoché des dizaines et des centaines de milliers de dollars sous de fausses représentations et au moyen d'une publicité trompeuse, poursuivies par Consommation et Corporations Canada ou tout simplement traquées par la division des crimes économiques de divers corps policiers.

Dynasty Marketing s'ajoute à la longue liste des Canadian Consumer et autres que nous n'avons cessé de dénoncer dans nos pages et qui ravissent des millions de dollars par année aux consommateurs canadiens. Et ce n'est pas parce que de telles annonces sont publiées dans des journaux comme LE SOLEIL ou Télé-Soleil que cela signifie qu'il s'agit de maisons sérieuses.

Ombudsman

Un résident de La Ferme en Abitibi désire l'adresse du Protecteur du citoyen. On le retrouve sous le nom Ombudsman (même s'il répond au nom de Protecteur du citoyen) dans l'annuaire téléphonique: 14 rue Halimand, Québec, G1R 4N4.



LE COURRIER DE L'AUTOMOBILISTE

Une collaboration spéciale du Club automobile du Québec

Une odeur "d'oeufs pourris"!

QUESTION: — J'ai fait régler le moteur de ma voiture, lequel présentait une légère vibration. Depuis, nous avons à supporter une forte odeur d'oeuf pourri. C'est une voiture n'ayant parcouru à date que 8,000 kilomètres, encore couverte par la garantie. On a déjà sans succès tenté de corriger cette situation. Quelle serait la solution à ce problème?

B. Barrette
Québec

REPOSE: — Une telle odeur d'oeuf pourri s'échappant d'un véhicule peut provenir de deux sources: 1 — d'une batterie en état de surcharge ou défectueuse; 2 — du catalyseur lequel, par voie de réaction chimique avec les gaz du système d'échappement, émet en quantité variable des gaz sulfureux, plus ou moins perceptibles à l'intérieur du véhicule. Leur in-

tensité varie selon que l'ajustement du carburateur ou de certaines autres composantes du système antipollution est plus ou moins près des normes du manufacturier, et aussi en fonction des conditions atmosphériques.

A partir des seuls détails que vous nous avez fournis, nous croyons que votre problème pourrait être simplement relié au réglage effectué sur votre moteur. Pour éliminer la vibration, on a probablement dû modifier le mélange air / essence du carburateur c'est-à-dire changer la quantité d'essence par rapport à celle d'air, ou bien effectuer un ajustement au niveau de l'équipement antipollution. Ceci aurait eu pour conséquence d'augmenter, dans le système d'échappement, la quantité de gaz non brûlée par le moteur. Lorsque ces gaz sont ensuite réactifs par le convertisseur catalytique, ceux-ci dégagent alors une odeur très perceptible d'acide sulfurique (oeuf pourri).

En faisant réajuster le carburateur ou les autres composantes du système antipollution selon les normes émises par le manufacturier, cette odeur devrait diminuer à un niveau très acceptable, quitte à tolérer une très légère vibration du moteur.

ECRIVEZ-NOUS

Les sujets traités dans cette chronique seront choisis parmi les questions soumises par nos lecteurs. Envoyez vos lettres à l'adresse suivante:

Courrier de l'automobiliste
Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec G1K 7J6



UN AVOCAT VOUS RÉPOND

Une collaboration spéciale du Jeune Barreau de Québec

Recours possible pour un aliment contaminé

Q. — Je vous écris pour connaître votre opinion sur la décision que je dois prendre concernant la découverte que j'ai faite le mois dernier.

Je suis allé chez mon épicier acheter différentes choses et entre autres, de la crème de maïs dont j'ai ouvert la boîte dans la même journée de retour chez moi. Après en avoir avalé quelques cuillerées, j'ai subitement goûté quelque chose d'étrange. Par la suite, en brassant un peu le tout dans la boîte, j'y ai découvert une chenille d'un pouce de longueur. J'en ai déduit que le goût étrange dont je parlais en était probablement une autre.

Inutile de vous dire que par la suite, je fus pris d'une violente indigestion à tel point qu'encore aujourd'hui, je ne peux voir une boîte de crème de maïs de la même marque sans être fortement incommodé.

Le même soir, je suis allé montrer le tout à mon épicier qui garde la boîte en question dans un endroit frais de son établissement.

Que puis-je faire d'après vous et quelle procédure suivre car j'ai bien l'intention de pousser cette affaire plus loin. Croyez-vous que j'en retirerai quelque chose?

R. — L'incident dont vous faites mention laisse ouverture à une action en dommages contre la fois l'épicier qui vous a vendu le produit (tout comme votre concessionnaire qui vous vendrait une voiture atteinte de vices cachés) et à la fois contre le manufacturier de la denrée.

Votre épicier, à titre de commerçant, est présumé connaître les qua-

lités... ainsi que les vices des aliments qu'il vend. Cette présomption lui est imposée par la loi et il est tenu de vous indemniser du prix d'achat, ainsi que des dommages soufferts.

Vous bénéficiez également d'un recours direct contre le manufacturier, et ce, même si vous n'avez pas acheté directement de ce dernier.

Le problème principal auquel vous êtes confronté est d'évaluer en argent votre préjudice. Vous seul en connaissez l'importance. Nous ne pouvons donc, pour vous aider, que vous donner quelques exemples trouvés dans la jurisprudence.

En 1938, la cour d'appel a accordé \$750 à une dame qui avait souffert d'empoisonnement après avoir bu le contenu d'une bouteille de liqueur douce au fond de laquelle reposait un collier de cuivre. Le dommage consistait en de violentes indigestions, aggravation d'une maladie préexistante et perte de salaire.

En 1980, la cour provinciale accordait \$1,435.60 à un homme ayant bu une bouteille d'eau gazeuse contenant une substance visqueuse ressemblant à des vers. L'homme en question souffrait d'indigestions et de nausées encore cinq ans après l'événement. Le tribunal a évalué ces dommages à \$1,000 allouant aussi une somme additionnelle pour salaire perdu. Nous vous conseillons de plus d'agir le plus rapidement possible afin d'éviter qu'on ne puisse vous opposer que votre recours soit prescrit. De plus, il est évident que la boîte de conserve dont il est question est votre preuve principale et il serait prudent d'en prendre soin.

Avec les renseignements que vous nous fournissez, la voie appropriée nous semble une action en cour des petites créances qui a juridiction jusqu'à concurrence de \$500.

ECRIVEZ-NOUS

Les sujets traités dans cette chronique seront choisis parmi les questions soumises par nos lecteurs. Envoyez vos lettres à l'adresse suivante:

Un avocat vous répond
a/s Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec G1K 7J6

Au sujet de l'odomètre...

Pour faire suite à notre chronique de la semaine dernière portant sur l'odomètre défectueux, Marc Gosselin du Club automobile souhaite que nous nuancions davantage certains de nos propos: ainsi, le dynamomètre du club se prête admirablement bien à la vérification d'odomètres mais pour le contrôleur automatique de vitesse, ce n'est pas l'instrument idéal même si on peut y mettre une charge, la meilleure façon de vérifier le contrôleur étant sur route en tenant à l'oeil l'odomètre afin de vérifier s'il varie. Aux services techniques du club, on rapporte qu'un automobiliste a déjà noté une marge d'erreur de 40 km sur son odomètre à l'aide du dynamomètre et, la réparation ayant été effectuée par la suite, le billet de contravention avait été annulé une fois les pièces justificatives produites.

Action Soleil

Si vous êtes aux prises avec un problème que vous ne pouvez pas résoudre par vos propres moyens, vous pouvez le soumettre par écrit, accompagné des pièces justificatives, en s'adressant à:

A L'ECOUTE DU CONSOMMATEUR
LE SOLEIL,
390 rue Saint-Vallier est
Québec, G1K 7J6

SILLERY
BOUCHERIE TURMEL & FRÈRE INC.
(autrefois boucherie J.P. Bégin)
1588, ch. St-Louis
527-2548

STEAK BOSTON Surlonge désossée Qualité économique	7,25 kg 3,29 lb
TOURNEDOS Intérieur de ronde Qualité économique	9,46 kg 4,29 lb
ROSBIF DU ROI SURLONGE Qualité économique	6,37 kg 2,89 lb
BROCHETTE OU FONDUE BOURGUIGNONNE Intérieur de ronde Qualité économique	8,80 kg 3,99 lb
POULET FRAIS Cat. "A", 3 à 4 lb	2,62 kg 1,19 lb
ROTI DE PALETTE Avec os, boeuf A-1	3,51 kg 1,59 lb
BOEUF DE PALETTE DESOSSEE ou côte croisée. Boeuf A-1	4,39 kg 1,99 lb
BAS DE COTE Lard salé	4,17 kg 1,89 lb
BOEUF POUR CONGELATEUR Informez-vous de nos prix. Prix en vigueur du 14 au 17 juillet inclusivement	

FERMÉ LE LUNDI jusqu'au 15 septembre
LIVRAISON GRATUITE - Minimum: 20\$ d'achats

UNE PREMIERE MONDIALE

Succulent, délicieux, savoureux, onctueux, merveilleusement bon

UN LAIT FOUETTÉ À BASSES CALORIES

NOUVEAU **Kiloshake** **EXCLUSIF À LALCO**

Un "Super-Shake" pour Un "Super-Snack"

VOUS DEVEZ ABSOLUMENT L'ESSAYER!

Si vous ne le trouvez pas MEILLEUR que tout ce que vous connaissez il vous sera remboursé intégralement.

6 SAVEURS

- VANILLE • CHOCOLAT (de Hollande) • FRAMBOISES
- BANANES • ANANAS • FRAISES

- Par sa protéine végétale naturelle, comble la faim agréablement et complètement.
- Seulement 80 calories par sachet et 135 calories du lait 2% ajouté.
- S'emploie chez les adultes et les enfants. Les jeunes adorent le goût du KILOSHAKE.
- Economique: un Kiloshake (250 ml) coûte environ \$0.65 + le lait. Par rapport à \$2.00 pour un lait fouetté.
- Coupe une fringale. Excellent pour la taille. Excellent pour la santé.

un MILK-SHAKE de restaurant contient 500 calories ou plus
Kiloshake contient seulement 215 calories. RÉGALEZ-VOUS ET SAUVEZ DES CALORIES

Kiloshake est vendu également sous le nom de: Nutrishake md, Super-Shake md, Super-Snack md. Par Superco, Montréal, Can.

Un excellent produit de **LALCO** Canada en vente partout

écoutez la différence
ÉMISSION RADIO
"À VOTRE SANTÉ" de MADAME X
CHRS 109 am
le matin de 10 h à 11 h du lundi au vendredi

GARANTIE LALCO

Si Kiloshake ne vous donne pas 100% satisfaction, retournez 5 sachets et votre preuve d'achat. Un remboursement total vous parviendra par retour du courrier.
C.P. 280, Station Montréal Rosemont, H1X 3B8

Des pratiques de mise en conserve douteuses

Une enquête menée au cours de l'été 1980 par Agriculture Canada auprès de consommateurs canadiens sur la conservation domestique des aliments a révélé des faits à la fois surprenants et inquiétants.

Surprenants, dit le rapport, parce qu'environ 45 pour 100 des 8,930 consommateurs interrogés en huit endroits différents affirment s'adonner à la conservation domestique des aliments. Celle-ci est aussi perçue comme étant beaucoup plus qu'un moyen d'utiliser la production excédentaire du potager. Dans la plupart des cas, on vise à conserver et à

consommer des aliments de bonne qualité, nourrissants, à des coûts abordables.

Contrairement à leurs prédécesseurs, les nouveaux adeptes ne vivent plus nécessairement en milieu rural et ne sont pas nécessairement des ménagères. De plus, la congélation tend à remplacer la mise en conserve comme principale méthode de conservation.

En revanche, on signale un taux inquiétant de certaines pratiques de conservation douteuses. Par exemple, 66,4 pour 100 de ceux qui font des conserves de légumes déclarent uti-

liser le procédé du bain d'eau bouillante. Les chiffres relatifs à cette méthode sont encore plus élevés pour ceux qui déclarent mettre en conserve de la viande, du poisson et de la volaille.

En outre, on signale des pratiques insatisfaisantes telles que la congélation du maïs et des tomates sans traitement à la chaleur, qui compromettent la qualité des produits et entraînent par conséquent des pertes économiques.

Par exemple, 81 pour 100 des gens interrogés n'utilisaient pas d'autoclave (cuiser à pression) pour la mise en conserve des légumes à faible

acidité. Deux foyers connus de botulisme (intoxication par les aliments avariés) ont été reliés à la mise en conserve domestique d'aliments à faible acidité. Le facteur de risque par un plus grand nombre de ménages pratiquant la conservation des aliments, de souligner le rapport intitulé: "Enquête sur les pratiques de conservation domestique des aliments."

Selon l'enquête, la source première pour les adeptes de la conservation demeure la mère de famille (59,8 pour 100 des répondants). Malgré son expérience, les recherches passées ont démontré qu'elle ne constituait pas nécessairement la source

d'information la plus sûre. L'ignorance et les traditions sont à la base des méthodes peu sûres utilisées par la génération précédente et l'on voit ces mêmes méthodes faire leur réapparition dans la présente enquête, de souligner le rapport.

En général, on souhaiterait que les pots de conserve soient plus facilement disponibles et moins coûteux. On manifeste de l'inquiétude au sujet du botulisme causé par les aliments en conserve.

Parmi les problèmes éprouvés dans le passé avec les aliments en conserve, on parle de difficultés dans la mise en conserve des tomates; la

congélation du chou ne donnant pas de bons résultats; les haricots blanchis avec un goût sûr après la congélation; de mauvais résultats avec la congélation du navet; les légumes qui deviennent mous lorsqu'on les immerge dans l'eau froide après le blanchiment; le cheddar vieilli qui perd sa saveur et s'émiette après la congélation.

Les publications "La congélation des aliments" et "Confitures, gelées et marinades" constituent la bible de la plupart des personnes interrogées.

Ces publications sont offertes par Agriculture Canada à l'adresse suivante: Service de l'information, Ottawa, Ont., K1A 0C7.

La SAQ ouvre deux agences de vente dans des COOP

par Robert FLEURY

Un nouveau pas vient d'être franchi dans la libéralisation de la vente des vins et spiritueux cette semaine avec l'ouverture, lundi à Saint-Paul de Montmagny, et hier à Saint-Michel de Squatec, de deux agences de vente de vins et spiritueux par l'entremise de magasins Coop.

Déjà il y a trois ans, l'introduction du vin dans les épiceries venait révolutionner les habitudes d'achat des consommateurs, et malgré les réticences de la SAQ à voir ainsi s'échapper une partie de ses ventes, elle devait néanmoins y effectuer de bonnes affaires en y écoulant ses vins maisons. Si le ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors, Rodrigue Tremblay, avait choisi une épicerie Métro de Montréal pour y faire son inauguration, celui d'hier, Rodrigue Biron, a choisi une municipalité de la côte du Sud pour lancer ce nouveau service.

Selon le cabinet du ministre, ce projet pilote s'inscrit dans le cadre d'une volonté de mieux servir les régions à faible densité de population où il faut souvent faire une vingtaine de milles ou plus pour trouver un magasin traditionnel de la Société des alcools, mais d'aucuns y voient là une façon d'augmenter les revenus de la SAQ, et partant du ministère des Finances, en rendant plus accessibles ces spiritueux, forts de l'expérience de vente du vin dans les épiceries, là où des magasins traditionnels ne seraient pas rentables.

C'est en avril dernier que des appels d'offres publics ont été publiés faisant appel à des détaillants en alimentation déjà en affaires.

Ainsi au magasin Coop de Saint-Paul de Montmagny on effectue la vente d'aliments mais aussi d'articles de quincaillerie et de matériaux de construction. Le centre, s'il ne compte que 1,500 de population, dessert près d'une dizaine de municipalités dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres.

Quatre-vingt-sept produits de la SAQ sont répertoriés seulement au Coop de Saint-Paul du Buton, tous des liqueurs et spiritueux, soit les marques de gin, scotch, rye whisky, cognacs et autres les plus populaires dans leurs formats habituels de 26 et 40 onces par exemple. On comptera ainsi deux marques de scotch, trois cognacs, etc...

Déjà, après quelques jours d'ouverture seulement, les membres et clients ont manifesté énormément d'intérêt et il a fallu renouveler les stocks. On tiendra compte des préférences de la clientèle, nous assure-t-on.

Le magasin de spiritueux est situé à l'entrée de la Coop dans une aire ouverte et non cloisonnée, côtoyant l'alimentation et la quincaillerie à quelques pas. Il n'y a donc pas de division physique entre ces produits intrinsèquement différents et le magasin devra être ouvert en entier aux mêmes heures que les autres magasins de la SAQ. Ainsi si tel jour est férié pour la SAQ, la Coop devra également fermer même si elle serait restée ouverte autrement.

Le vin continuera d'être vendu dans les présentoirs seulement pour l'instant; au même titre que toutes les épiceries et dépanneurs qui offrent une trentaine de produits différents sur leurs présentoirs prévus à cet effet. Le Coop se financera à même un pourcentage sur les ventes. On sait que dans le cas des épiceries, le vin permet un profit d'environ 16 pour 100, davantage si les établissements vendent à un prix supérieur. Contrairement au vin toutefois, les agences de vente ne pourront exiger un prix supérieur pour les spiritueux alors qu'une épicerie qui souhaite réaliser un profit plus élevé sur le vin peut le faire en haussant le prix de vente.

Selon le cabinet du ministre Biron, ce programme d'agences de vente pourrait s'étendre à une trentaine de municipalités de plus de 1,000 de population et situées à plus de 30 kilomètres d'une succursale de la SAQ au cours des prochaines années.

BOUCHERIE
(BOEUF DE L'OUEST)
• Bière • Vin

du 14 au 17 juillet

DES PRIX A VOUS METTRE EN APPETIT!

POULET CUIT
lb 1⁸⁹ 4,17 kg

SAUCISSE FRAICHE
lb 1⁸⁹ 4,17 kg

STEAK HAUT DE RONDE
lb 2⁹⁹ 6,59 kg

CUBES A BROCHETTE
lb 3⁸⁹ 8,58 kg

SAUMON ROSE
Congelé
lb 2¹⁹ 4,83 kg

CUBES A FONDUE
lb 3⁸⁹ 8,58 kg

CROQUETTES DE POISSON
lb 1⁰⁹ 2,40 kg

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi, mardi, 8h30 à 17h
Merc. jeudi, 8h30 à 17h30
Vendredi, 8h30 à 21h
Samedi, 8h à midi.

Boucherie du Plateau
280, 67e Rue est
Charlebourg
623-5231



PASCAL

Peintures C.I.L.

la base du succès



PASCAL

PEINTURE D'EXTÉRIEUR C.I.L. SUPER ACRYLIQUE

Solde

20⁸⁸

LE 4 LITRES

Finis la décoloration, l'écaillage, le cloquage ou le fendillement. Pour bois, métal, vinyle et aluminium. L'acrylique mat dispo. en blanc et bases à teinter. l'émail acrylique en blanc. Cour. 29.95 & 31.95.

Accessoires indispensables

<p>NETTOIE-VITRES HI-SHEEN Pour verre, miroir, acier inoxydable et laminé. Sans voile. Cour. 2.99</p> <p align="right">Solde 2⁴⁹ la bouteille de 19 oz</p>	<p>PINCEAUX DE QUALITÉ 1 PO 2 pouces Cour. 2.55 3 pouces Cour. 3.77</p> <p align="right">Solde 1³³ ch.</p>	<p>ENSEMBLE À PEINTURE Comprend un rouleau 7-1/2 po et une auge en métal. No 10-01-75 Cour. 2.89.</p> <p align="right">Solde 1⁹⁹ l'ens.</p>
<p>DRAPS DE PLASTIQUE 10'x20'x1 mil. Protège meubles et tapis lors des travaux de peinture. Cour. 3.29</p> <p align="right">Solde 2⁴⁹ ch.</p>	<p>A. GRATTOIR 5 PO Lame flexible ou rigide. Cour. 3.95 B. Couteau à mastic 1-1/4" Cour. 1.88</p> <p align="right">Solde 2⁹⁹ ch.</p>	<p>RUBAN ASSORTIS Ruban de conduit, à masquer ou gomme 1-1/2" de large et ruban à joindre 2"</p> <p align="right">Votre Choix .33 le rouleau</p>
<p>BALAI Balai 16 po de largeur. Manche résistant en bois. No P16. Cour. 7.99</p> <p align="right">Solde 5⁹⁹ ch.</p>	<p>BROSSE À POILS D'ACIER Brosse 14" Cour. 1.45 Brosse 11-1/2" avec grattoir Cour. 1.99</p> <p align="right">Solde .99 ch.</p>	<p>LAINE D'ACIER ASSORTIE Disponible en fin, médium et gros. En paquet de 6 rouleaux Cour. 65.</p> <p align="right">Solde .49 par paquet</p>
<p>DILUANT À PEINTURE RECORD-SOL Dilue peinture et vernis. Nettoie les pinceaux. 4 litres Cour. 4.49</p> <p align="right">Solde 3⁵⁹ la bouteille</p>	<p>DÉCAPANT À PEINTURE ET VERNIS Intérieur/extérieur. Efficace sur bois, métal et verre. 1 litre Cour. 4.35</p> <p align="right">Solde 3⁴⁹ la bouteille</p>	<p>BOUCHE-PORES LEPAGE Répare le bois. Bouche fentes. Peut être sablé. 20 oz. Reg. 5.89</p> <p align="right">Solde 4⁹⁹ ch.</p>

SUPER URÉTHANE INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR C.I.L. POUR PLANCHERS

Solde **22⁸⁸** LE 4 LITRES

S'applique facilement sur bois et ciment traité. Disponible en gris No 3628. Cour. 28.95

SUPER LATEX D'INTÉRIEUR SEMI-BRILLANT C.I.L.

Solde **19⁹⁸** LE 4 LITRES

La peinture idéale pour les murs et plafonds. Disponibles en blanc et bases à teinter. Série 2400. Cour. 28.95

SUPER LATEX D'INTÉRIEUR EMAIL MAT C.I.L.

Solde **16⁸⁸** LE 4 LITRES

La peinture à son meilleur! Le choix parfait pour les murs et boiseries de toute votre maison. Disponible en blanc et bases à teinter. Série 2100. Cour. 24.95



CENTRE D'ACHATS FLEUR DE LYS
550 BOUL. HAMEL,
VILLE VANIER — TEL.: 522-7171

CENTRE D'ACHATS DE LA PLACE LAURIER
SAINTÉ-FOY, QUÉBEC —
TEL.: 653-9307



PASCAL



PASCAL

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 24 JUILLET

POLITIQUE CANADIENNE

Recommandation pour faciliter les contrôles

(D'après PC) — Le gouvernement fédéral devrait imposer un contrôle des prix et des salaires pour trois ans, accompagné d'une réduction des taux d'intérêt et de stimulants fiscaux.

C'est ce que recommandent les professeurs Clarence Barber et John McCallum, dans une étude réalisée pour l'Institut canadien de politique économique et qui a été rendue publique hier.

Selon les auteurs, la situation économique du Canada est très grave en ce moment à cause de la hausse simultanée de l'inflation et du chômage.

Les centrales syndicales seraient donc probablement plus disposées à envisager des contrôles des salaires si ces mesures étaient accompagnées d'une réduction des taux d'intérêt et de stimulants fiscaux, qui permettraient une reprise de l'activité économique.

En se basant sur l'expérience des autres pays occidentaux et de la Commission anti-inflation du Canada entre 1975 et 1978, les auteurs croient qu'un contrôle des prix et des salaires qui permettrait certaines négociations collectives pourrait ramener l'inflation à près de zéro.

Hypothèques

(D'après PC) — Le ministre responsable du logement, M. Paul Cosgrove, a dû ravalier ses propres paroles, hier aux Communes, lorsqu'il devait admettre que rien n'avait encore été décidé en ce qui concerne les réductions des taux hypothécaires prévues dans le dernier budget.

Lors d'une entrevue qu'il accordait en fin de semaine à Toronto, le ministre devait se déclarer certain que le gouvernement réduirait sous peu les taux hypothécaires de 3 à 6 pour 100 et conseiller à ceux qui veulent s'acheter une maison de le faire maintenant.

Participation à Airbus

(D'après PC) — Le gouvernement fédéral rendra une décision d'ici la fin du mois à savoir s'il adhèrera ou non au consortium Airbus pour la construction de la troisième génération d'avions à moyen courrier, le A-320.

C'est ce qu'a affirmé hier à la Presse canadienne le ministre d'Etat aux relations extérieures, M. Pierre de Bané.

La participation canadienne, qui se ferait par l'entremise d'une société de la Couronne, implique une mise de fonds d'un minimum de \$500 millions qui pourrait par la suite atteindre les milliards, a dit M. de Bané.

Prêts agricoles

(D'après PC) — Le ministre fédéral de l'Agriculture a rejeté, hier, l'accusation des provinces voulant qu'Ottawa ne mette pas suffisamment d'argent à la disposition des cultivateurs qui veulent en emprunter.

"Je sais qu'ils disent que ce n'est pas suffisant et je sais qu'ils étaient pour le dire, parce qu'il faut qu'ils blâment quelqu'un", a déclaré M. Eugene Whelan aux journalistes, faisant allusion aux ministres provinciaux de l'Agriculture, qui sont réunis à huis clos à Halifax.

Lundi, les ministres provinciaux se sont plaints à M. Whelan, au nom des fermiers, des taux d'intérêt élevés et du manque de fonds de la société de crédit agricole.

Victimes de la MIUF

(D'après PC) — Le gouvernement fédéral a bon espoir d'en arriver à une entente avec l'Opposition, afin que l'on adopte avant l'ajournement d'été la loi destinée à indemniser les victimes de la mousse isolante d'urée formol.

C'est ce qu'a indiqué hier le leader du gouvernement en Chambre, M. Yvon Pinard, précisant que du côté de l'Opposition "on a laissé entendre qu'il était raisonnable de croire qu'une entente pourrait être conclue."

Les néo-démocrates refusent de discuter ce projet de loi par lequel Ottawa entend accorder \$5,000 aux propriétaires des maisons isolées à la mousse.

Nominations

(D'après PC) — Deux femmes ont été nommées à un comité jusqu'ici entièrement masculin: le comité chargé de l'étude des modifications à apporter au régime fiscal.

Il s'agit de Mme Wendy Dobson, directrice exécutive de l'Institut C.D. Howe de Montréal, et Jalyn Bennett, vice-présidente de la compagnie d'assurance Manuvie, de Waterloo (Ontario).

L'annonce a été faite par un porte-parole de Mme Judy Erola, ministre responsable du Statut de la femme. Le comité est composé de 12 membres — banquiers, hommes d'affaires et comptables.

COURS DE CONNAISSANCE DU VIN
"SOMMELIERIE — OENOLOGIE"
avec certificat par
L'ÉCOLE DES MAÎTRES
(AU CHATEAU FRONTENAC)
Les 4, 9, 11, 16 et 18 août.
(session de soir)
Inscription au Château Frontenac
en semaine: 9h à 18h.
Permis du ministère de l'Éducation
692-0310
Professeur: M. Joseph-Aimé Côté

POTEAUX et CORDES À LINGE
Installation et vente
QUINCAILLERIE BERTRAND
1511, 3e Avenue
529-3873 - 523-2151

Le docteur Fernand Bellemare m.d.
ophtalmologiste
exerce sa profession
à nul autre endroit
à Québec:
325, rue du Roi
Complexe Bibliothèque de Québec
Place Jacques-Cartier
529-9411



Les 100 ans de l'Armée du Salut

Le Soleil, Roland Marcoux

Afin de commémorer le centenaire de fondation de l'Armée du Salut au Canada, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Jean-Pierre Côté, a apposé, hier à Québec, sa signature sur le parchemin du Centenaire de l'Armée du Salut. On le voit ici en compagnie du chef de l'Armée du Salut au Canada, le commissaire-général John D. Waldron (à gauche).

Le vrai déficit de Dome sort de l'ombre

(D'après PC) — Des données, gardées confidentielles jusqu'à maintenant, à propos de la situation financière de la compagnie pétrolière Dome expliquent l'inquiétude manifestée par le gouvernement et les banquiers au sujet de la survie.

La compagnie menace de s'effondrer le 30 septembre, date à laquelle elle doit rembourser \$1,3 milliard à quatre banques canadiennes.

Ces dettes comprennent quatre emprunts de \$315 millions contractés auprès des établissements suivants: la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque de Montréal, la Banque Toronto-Dominion et la Banque Royale du Canada.

D'après un rapport interne de la compagnie, obtenu par la Presse Canadienne, la compagnie devait à ses créanciers canadiens et étrangers plus de \$8 milliards à la fin de juin, soit \$1 milliard de plus que selon des estimés précédents. Cette somme comprend aussi \$3,4 milliards empruntés à cinq banques canadiennes.

Le rapport mentionne en outre les tentatives

infructueuses de Dome pour se procurer des liquidités en vendant de ses actifs en Indonésie, aux États-Unis, au Canada et en mer du Nord.

On indique que la compagnie devra dépenser presque toutes ses liquidités disponibles en paiements de dividendes et qu'elle devra affronter cette année, pour son énorme dette, des taux d'intérêt élevés.

En conséquence, la compagnie affichera cette année un fonds de roulement déficitaire de \$760 millions.

La compagnie Dome représente un maillon stratégique dans l'exploration des terrains fédéraux du Nord et Ottawa, après l'échec du mégaprojet Alsands, a mis l'emphase sur ces ressources frontalières afin d'assurer l'autosuffisance canadienne en pétrole pour les années 1990.

La compagnie a reçu des millions de dollars en allègements fiscaux pour encourager le forage au cours des dernières années, un investissement qu'Ottawa voudra de toute évidence protéger.

arlington sports

VENTE SPORT

JUSQU'À ÉCONOMISEZ 15% sur nos prix réguliers

SKIS NAUTIQUES SLALOM ASSORTIS
N/Prix rég. \$199.98-\$329.98

BICYCLETTE RX7 Le CIRCUIT MD
Moto-cross robuste 20".
N/Prix rég. \$129.98
EN SOLDE **114.98**

CHAUSSURES NIKE

NIKE 'ROADRUNNER', POUR HOMMES
N/Prix rég. \$36.98/paire
EN SOLDE **26.98** paire

NIKE 'DAKOTA KID'
N/Prix rég. \$26.98/paire
EN SOLDE **19.98** paire

adidas

ADIDAS 'LADY ORION'
N/Prix rég. \$34.98/paire
EN SOLDE **24.98** paire

CHAUSSURES D'ENTRAÎNEMENT TRX ADIDAS, POUR DAMES
N/Prix rég. \$39.98/paire
EN SOLDE **29.98** paire

OSAGA 'ELIMINATOR'
Pour hommes et pour dames.
SPÉCIAL **24.98** paire

OSAGA KT26
Pour hommes et pour dames.
SPÉCIAL **39.98** paire



5401 boulevard Les Galeries de la Capitale
Québec, Qué.
627-0062
Lundi-Mercredi 9:30-5:30 Jeudi-Vendredi 9:30-9:00 Samedi 9:00-5:00

BASEBALL
GANT WILSON #9835 **35.98**
N/Prix rég. \$45.98 EN SOLDE

TOUS LES BÂTONS DE BASEBALL EN BOIS
N/Prix rég. \$10.98-\$25.98 chacun
ECONOMISEZ **20%**

TOUTES LES BALLES DE BALLE-MOLLE sur nos prix réguliers

RAQUETTES

RAQUETTE DE TENNIS DUNLOP 'ULTRA', POUR HOMMES
N/Prix rég. \$42.98
EN SOLDE **34.98**

RAQUETTE DE TENNIS DONNAY 'AUTOGRAPH', POUR HOMMES
N/Prix rég. \$31.98
EN SOLDE **24.98**

RAQUETTE DE TENNIS JR DUNLOP 'ELITE' II
N/Prix rég. \$18.98
EN SOLDE **14.98**

BALLES DE TENNIS SLAZINGER (jaunes)
3 balles par boîte.
N/Prix rég. \$4.98/boîte
EN SOLDE **3.98** boîte

GOLF
ENSEMBLE DE GOLF, 7 PIÈCES, NORTHWESTERN (H/D) (H/G)
N/Prix rég. \$99.98
EN SOLDE **89.98**

BALLES DE GOLF TITLEIST DT90
N/Prix rég. \$27.98/doz.
EN SOLDE **21.98** doz.

BALLES DE GOLF 'PRESIDENT + 1' SPALDING
N/Prix rég. \$14.98/doz.
EN SOLDE **10.98** doz.

VENEZ PROFITER DE NOS RÉDUCTIONS EN MAGASIN.

VÊTEMENTS DE LOISIR
PRIX AVANTAGEUX T-SHIRTS
sun blazers®

Tenues 'mode', 'Football & baseball'.
JUNIOR'S **4.98** chacun DAMES **5.98** chacun HOMMES **6.98** chacun

T-SHIRTS 'MODE' & 'ÉQUIPE', POUR JUNIORI/HOMMES DE TAM-O-SHANTER/TORREZ
N/Prix rég. \$8.98-\$27.98 chacun
EN SOLDE **6.98-19.98** chacun

T-SHIRTS UNIS OU RAYÉS DE MARQUES RÉPUTÉES, POUR HOMMES
N/Prix rég. \$12.98-\$21.98 chacun
EN SOLDE **9.98-14.98** chacun

SHORTS SPORT JUNIOR DE MARQUES RÉPUTÉES
N/Prix rég. \$6.98-\$9.98 chacun
EN SOLDE **4.98** chacun

COORDONNÉS FOX POUR HOMMES
VESTES EN POPELINE OU EN NYLON; GILET, CARDIGAN OU PULL-OVER À ENCOLURE EN 'V' EN ACRYLIQUE.
N/Prix rég. \$14.98-\$29.98 chacun

9.98-19.98 EN SOLDE

1/3 DE RABAIS
SUR NOS PRIX RÉGULIERS

Coordonnés en tissu molletonné et survêtements. De Adidas, Puretex, Topher, Triton et Streetgear. Pour hommes et pour dames.

LE CIRCUIT EST UNE MARQUE DE COMMERCE DÉPOSÉE DE COLLEGIATE/ARLINGTON SPORTS, OUTDOOR STORES, UNE DIVISION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉTAIL IMASCO INC.

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU MARDI 20 JUILLET 1982, SAUF S'IL Y A ÉPUISEMENT DU STOCK. NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS. TOUTS LES ARTICLES NE SONT PAS DISPONIBLES DANS TOUTES LES GRANDS MAGASINS. TOUTES LES COULEURS ET TOUTS LES MODÈLES, DANS TOUTS LES MAGASINS.

arlington sports

VISA MasterCard



Les à-côtés

RELISH SUCRÉE
HABITANT
bocal 750 mL

1,77\$

CORNICHONS SUCRÉS
OIGNONS MARINÉS SUCRÉS
OU SÛRS
HABITANT
bocal 375 mL

1,59\$

SOUPE
HABITANT
légumes, minestrone, pois, poulet & nouilles,
poulet & riz, tomate vermicelle
bte 277 mL

3/88¢



SAUCE
POUR SANDWICHS CHAUDS
HABITANT
bte 398 mL
bte 540 mL

2/1,00\$

CORNICHONS À L'ANETH
HABITANT
avec ou sans ail, à la polonaise
bocal 750 mL

1,49\$

MINI-POUDING
LAURA SECORD
saveurs variées, paquet 4 btes 142 g

1,39\$

Les prix annoncés dans cette page sont en vigueur dans tous les magasins de vos maîtres épiciers Metro du lundi 12 juillet au samedi 17 juillet 1982 jusqu'à la fermeture des magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Il est possible que certains articles ne soient plus disponibles. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement.



maître épicier un éventail à bas prix!



**KETCHUP
AUX TOMATES
HEINZ**
cont. 1 L

1,97\$

**JUS DE
TOMATE
LIBBY'S**
Canada de fantaisie
bte 1.36 L

89¢

**MOUCHOIRS
DE PAPIER
KLEENEX**
couleurs variées
bte 200 f

75¢

**JUS DE POMMES PUR
OU COMPOTE DE POMMES
SCOTIAN
GOLD**
bte 1.36 L
bocal 796 mL

99¢

**THON PÂLE
BYE THE SEA**
en morceaux ou émietté
bte 184 g

99¢



**JUS D'ORANGE CONCENTRÉ
surgelé
KENT**
cont. 355 mL

88¢

**BEURRE D'ARACHIDES
KRAFT**
crèmeux ou croquant
bocal 375 g

1,27\$

**BISCUITS
DARE**
capuchons de chocolat,
fondants au chocolat
digestifs
sac 400 g
à 450 g

1,49\$

**CRISTAUX
DE SAVEUR
NEILSON**
fraises, orange, raisin
paquet 3 x 91 g

99¢

**CROUSTILLES
METRO**
sac 225 g

89¢

**EAU DE SOURCE
METRO**
cont. 4.55 L

1,27\$

**BOISSON GAZEUSE
7-UP**
régulier ou diet
bouteilles consignées
6 x 750 mL

2,57\$

**DINER MACARONI
AU FROMAGE
METRO**
bte 225 g

49¢

ALIMENTS SURGELÉS

**GOBERGE
BLUE WATER**
flûtes,
fritures
bte 227 g

99¢

**POISSON &
FRITES
HIGH LINER**
anguille,
sole
bte 454 g

1,69\$

**HARICOTS VERTS
OU JAUNES
METRO**
Canada de choix
bte 540 mL

2/98¢

**COCKTAIL
à saveur de palourde et tomates
MOTT'S
CLAMATO**
cont. 1.36 L

1,69\$

**GATEAU MOELLEUX
SARA LEE**
banane,
chocolat,
orange
bte 397 g

1,39\$

**DÎNER TV
SAVARIN**
boeuf,
dinde,
poulet
bte 310 g

1,39\$

**MAIS À GRAINS
ENTIERS
METRO**
Canada de fantaisie
bte 341 mL

2/98¢

HYGIÈNE-BEAUTÉ
**PÂTE
DENTIFRICE
AQUA FRESH**
saveur régulière
ou menthe
tube 100 mL

1,17\$

pour les régions suivantes:
Montréal, Laval, Bédard, St-Bruno
et Québec.

3,15\$

**MÉLANGE POUR
THE GLACE
NESTEA**
régulier ou
mélange tropical
cont. 680 g

3,19\$

**LIMONADE BLANCHE
CONCENTRÉE
SUN SQUEEZE**
cont. 355 mL

2,89¢

**TARTE AUX
POMMES CUITES
ST-HUBERT**
bte 680 g

2,19\$

**PÂTE SANDWICH
PARIS PÂTE**
pâte de foie
bte 170 g

79¢

**DÉSODORISANT
À BILLE
UNI SEC**
parfumé ou non
cont. 50 mL

1,98\$

**SAUCE À SALADE
METRO**
bocal 500 mL

79¢

**OLIVES
HABITANT**
farces Manzanilla
bocal 375 mL

1,99\$

**POMMES DE TERRE
FRITES
FRITES-O-FOUR
COUPE RÉGULIÈRE
LES FERMES
CAVENDISH**
Sac 907 g

1,09\$

**PÂTE À PIZZA
PRÉ-CUITE 3 x 12"
LA PÂTE DORÉE**
sac 624 g

1,79\$

**MOUTARDE PRÉPARÉE
V-H**
bocal 500 mL

59¢

**SHAMPOING OU
RINCE-CRÈME
VIDAL SASSOON**
cont. 200 mL

2,49\$

**SACS A ORDURES
GLAD
KITCHEN
CATCHERS**
paquet de 24

1,49\$

**PAPIER HYGIÉNIQUE
FACELLE ROYALE**
blanc, jaune, amande
paquet 4 rouleaux

1,39\$

**MARGARINE MOLLE
THIBAUT**
cont. 907 g
(disponible au
Québec seulement)

1,58\$

**PETITS PAINS
À HOT-DOG OU
À HAMBURGER
METRO**
cello de 12

87¢

**JUS
FBI**
orange ou pommes
cont. 250 mL

**BOISSON
FBI**
raisin, orange,
punch
cont. 250 mL

4/1,00\$

**BRIQUETTES DE
CHARBON DE BOIS
KINGSFORD**
sac 9.07 kg

5,58\$

**NOURRITURE
POUR CHIENS
METRO**
boeuf, foie, poulet
cont. 709 g

2/98¢

**ESSUIE-TOUT
DE PAPIER
WHITE SWAN**
blanc, beige,
imprimé vert
ou orange
paquet 2 rouleaux

1,18\$

**DÉTERSIF
EN POUDRE
ALL**
pour lessive
cont. 3 L

3,49\$

**FILM DE
PLASTIQUE
GLAD**
rouleau 60 m

1,39\$

au samedi 17 juillet 1982 jusqu'à la fermeture des magasins. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. n'hésitez pas à demander un bon d'achat différé. Pas de vente aux marchands. Photos à titre indicatif seulement.



YAMASKA
R.R. 40, NICOLET
LOTBINIERE
2e RUE, DESCHAILLONS
122, BOUL. LAURIER, LAURIER-STATION

6452, RUE PRINCIPALE, STE-CROIX
MATANE
240, RUE THIBEAULT

308, ROULEAU, RIMOUSKI
374, BOUL. STE-ANNE
STE-ANNE-DES-MONTS
KAMOURASKA
601, 1re RUE, LA POCATIERE

BEAUCE
1,000, 127e RUE, ST-GEORGES-EST
760, BOUL. VACHON, STE-MARIE
305, 22e RUE OUEST, ST-GEORGES

Mailloux retirera son appui à Ryan

SAINT-HILARION (d'après PC) — A l'issue de la réunion lundi soir à Saint-Hilarion, des quelque 200 militants du Parti libéral du Québec de la circonscription de Charlevoix, le député Raymond Mailloux, normalement discret et diplomate, a exprimé, privément, ses sentiments en indiquant sans ambages qu'il retirerait l'appui qu'il avait donné à M. Ryan contre Raymond Garneau lors du congrès à la direction du PLQ qui eut lieu en 1978.

"Je connais bien les sentiments de mes gens, a confié M. Mailloux. Je les côtoie, jour après jour, et de plus en plus me disent qu'il (Ryan) doit partir."

"Quant à moi, je vous assure que j'aurais pu amener 500 personnes ici, ce soir, au lieu de 200 s'il n'avait pas été là."

Seul à quelques reprises

Plus tard, dans la soirée, M. Mailloux s'est montré plus nuancé à l'en-

droit de M. Ryan en indiquant qu'il ne pouvait l'assurer de son appui d'une majorité de délégués.

Et malgré les appels répétés de M. Ryan "à la discipline et à la continuité" et au bon jugement des délégués au congrès de septembre, il apparaît être de plus en plus isolé dans son propre milieu. Lundi soir, par exemple, il a passé plus de quatre heures dans la salle du centre des loisirs de Saint-Hilaire et on l'a même vu seul à quelques reprises, étant obligé parfois, d'aller lui-même vers les militants.

Outre les propos de M. Mailloux, le président et le vice-président nouvellement élus de l'exécutif de la circonscription, MM. Robert Paquette et Bob Murray, ne se sont pas embarrassés pour confier à la presse que M. Ryan devait partir "même si nous reconnaissons son intelligence et son esprit de travail".



Le Soleil, Jean Vallières

En dépit de l'adversité, le chef du PLQ demeure quand même confiant de l'appui, au dernier moment, de ses militants.

sondage gallup

Les plus graves problèmes du pays

A l'heure actuelle, les Canadiens sont surtout préoccupés par deux choses: l'inflation et le chômage. C'est en effet ce que 8 personnes interrogées sur 10 répondent, quand on leur demande d'identifier le plus important problème du pays.

Au sujet du chômage, l'inquiétude a plus que doublé depuis novembre dernier, soit de 12 pour 100 à 26 pour 100. Cependant, histoire, sans doute, de ne pas se montrer trop contrariants, on est moins nombreux (54 pour 100) qu'il y a 7 mois (61 pour 100) à mentionner l'inflation, la hausse des prix ou la situation économique du pays comme le gros problème.

Voici la question à cet égard: "A votre avis, quel est le plus important problème du pays à l'heure actuelle?" Le tableau ci-dessous fait état des réponses, données actuellement

par plus de 1 pour 100 de la population, concernant leur sujet de préoccupation, tout en les comparant avec d'autres résultats obtenus antérieurement (voir tableau I).

On leur a posé ensuite cette autre question: "Selon vous, qu'est-ce que le gouvernement devrait combattre en priorité: l'inflation ou le chômage?"

Le tableau montre l'inquiétude croissante des Canadiens en ce qui a trait au chômage, à l'échelle nationale et dans chacune des régions du pays (voir tableau II).

TABLEAU I

	Inflation	Chômage	Gouvernement	Syndicats et grèves	Autres	Indécis
Nationale 1982						
nov. 1981	54	26	8	3	6	3
juil. 1981	61	12	9	2	10	6
	59	10	10	4	14	4
Régionale 1982						
Atlantique	45	35	12	4	4	1
Québec	63	25	4	2	4	3
Ontario	50	30	8	1	7	4
Prairies	60	19	10	4	6	1
Pacifique	44	25	11	10	8	2

TABLEAU II

	Nationale	Inflation	Le chômage	Sans opinion
juin 1982	39	57	4	4
avril 1982	43	48	9	9
1977	42	48	9	9
1975	58	35	7	7
Régionale 1982				
Atlantique	43	56	1	1
Québec	39	58	3	3
Ontario	37	58	5	5
Prairies	39	56	5	5
Pacifique	41	51	8	8

A noter que les données sont arrondies et que la somme peut être autre chose que 100.
Ce sondage a interviewé 1,048 Canadiens adultes, de 18 ans et plus, à la grandeur du pays, au début de juin. Ce genre d'échantillon peut inspirer confiance à 95 pour 100.

laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUEBEC

Vente Géante de FOURRURE



LE PLUS VASTE CHOIX DE FOURRURES SOUS UN MEME TOIT AU QUEBEC!

EN VEDETTE
"POUR UN TEMPS LIMITE"
Manteaux courts en Renard majellan naturel. Première qualité.

PRIX INCROYABLE

\$1899



Invitation
Invitation à venir voir notre fascinante collection "haute fourrure". Comprenant les dernières nouveautés dans des fourrures de 1er choix, incluant plusieurs exclusivités.

CADEAU SURPRISE \$25 A \$250

AVEC L'ACHAT D'UN MANTEAU DE FOURRURE

En plus d'économiser sur l'achat de votre fourrure, vous avez le privilège de choisir, au hasard, une enveloppe contenant un CADEAU-SURPRISE, soit un bon d'achat d'au moins \$25 ou un multiple de 25 jusqu'à concurrence de \$250. Cette offre est en vigueur jusqu'au 31 juillet. Vous avez tout à gagner durant la Vente Géante de Fourrure chez Laliberté. Profitez-en!

VISON	CHAT SAUVAGE	RAT MUSQUE
Manteaux de Vison naturel, pastel, demi-buff ou ranch foncé, peaux allongées.	Manteaux de Chat sauvage naturel lustré, pleines peaux.	Manteaux de Rat musqué naturel.
\$1899	\$1299	\$1099
AGNEAU	CHAT SAUVAGE	LOUP
Manteaux d'Agneau rasé teint brun ou teint ocelot.	Manteaux en Chat sauvage naturel lustré. Peaux allongées.	Manteaux de Loup naturel.
\$599	\$1699	\$1699
CASTOR	LAPIN	LOUTRE
Manteaux de Castor à long poil.	Manteaux de Lapin Français naturel.	Manteaux de Loutre naturelle à long poil.
\$999	\$449	\$2299

FOURRURES POUR HOMMES

Choix de fourrures et de styles à prix avantageux "ouverture de saison".

Prix à partir de:

\$699

- Mise de côté sans intérêt et conditions de crédit
- Garantie d'un an avec police d'assurance
- Corrections d'ajustage gratuites
- Entreposage gratuit la première année

POUR L'ACHAT SERIEUX DE VOTRE FOURRURE, CONSULTEZ LALIBERTE, LES SPECIALISTES EN FOURRURE DEPUIS 115 ANS